



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

&

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

**DOCUMENT STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL DE STABILISATION
MACROECONOMIQUE DU BURUNDI 2025-2027**

2025

| | |
|--|----|
| TABLE DES MATIERES | |
| RESUME EXECUTIF | 6 |
| SECTEURS PRODUCTIFS | 9 |
| Secteur Minier..... | 9 |
| Gouvernance et lutte contre la corruption..... | 10 |
| INTRODUCTION..... | 11 |
| I. EVALUATION DU PROGRAMME DU GOUVERNEMENT APPUYE PAR LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI) EN 2023..... | 12 |
| I.1. Politique budgétaire et gestion des finances publiques | 12 |
| I.2. Dette publique..... | 18 |
| I.3. Politique monétaire et stabilité financière | 19 |
| I.4. Politique de change..... | 21 |
| I.5. Réformes structurelles et gouvernance..... | 24 |
| I.6. Observations globales et perspectives | 28 |
| II. ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIERE RÉCENTE | 29 |
| II.1. Croissance économique et inflation..... | 29 |
| II.2. Finances publiques | 29 |
| II.2.1. Déficit budgétaire | 29 |
| II.2.2. Dette publique | 29 |
| II.3. Balance des Paiements..... | 29 |
| II.4. Secteur Monétaire et financier..... | 30 |
| II.4.1. Politique Monétaire | 30 |
| II.4.2. Politique de change | 30 |
| II.4.3. Stabilité financière..... | 30 |
| III. PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES | 31 |
| IV. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES..... | 33 |
| IV.1. Diagnostic des recettes..... | 33 |
| IV.1.1. Collecte des recettes | 33 |
| IV.1.2. Défis dans la collecte des recettes fiscales | 34 |
| IV.1.3. Impact des défis sur la mobilisation des recettes publiques..... | 34 |
| IV.1.4. Actions à mener face aux défis du système fiscal | 35 |
| IV.2. Diagnostic des dépenses publiques..... | 37 |
| IV.2.1. Évolution globale des dépenses..... | 37 |
| IV.2.2. Les dépenses courantes | 37 |
| IV.2.3. Les dépenses en capital | 38 |

| | | |
|----------|---|----|
| IV.2.4. | Les dépenses fiscales (exonérations)..... | 38 |
| IV.2.5. | Défis dans l'exécution des dépenses publiques..... | 39 |
| IV.3. | Déficit budgétaire et modes de financement..... | 39 |
| IV.4. | Impact de l'inefficience de la gestion des dépenses publiques sur l'économie..... | 40 |
| IV.5. | Les actions à mener pour améliorer l'efficacité de la gestion des dépenses publiques..... | 41 |
| IV.6. | Gestion de la Dette Publique..... | 45 |
| IV.7. | Les actions à mener pour la réforme de la Gouvernance et stratégie de la dette ... | 45 |
| V. | DIAGNOSTIC DU SECTEUR MONETAIRE ET FINANCIER..... | 47 |
| V.1. | Politique Monétaire | 47 |
| V.1.1. | Réponse monétaire aux déséquilibres post-2015 | 47 |
| V.1.2. | Pressions inflationnistes liées à l'expansion monétaire | 47 |
| V.1.3. | Renforcement de la politique monétaire et limites liées au financement de l'État | 48 |
| V.1.4. | Limites de l'efficacité de la politique monétaire liées au financement du déficit budgétaire..... | 48 |
| V.1.5. | Défis structurels de la politique monétaire au Burundi..... | 49 |
| V.1.6. | Les actions à mener face aux défis liés à la politique monétaire | 50 |
| V.2. | Stabilité financière..... | 50 |
| V.2.1. | Structure du système financier | 51 |
| V.2.2. | Renforcement prudentiel et résilience du secteur bancaire | 51 |
| V.2.3. | Défis actuels pesant sur la stabilité financière | 52 |
| V.2.4. | Les actions à mener face aux défis de la stabilité financière..... | 52 |
| VI. | DIAGNOSTIC DU MARCHÉ DES CHANGES | 53 |
| VI.1. | Evolution historique des régimes et marché des changes au Burundi | 53 |
| VI.1.1. | Mécanismes de gestion de marché des changes depuis 2000 | 53 |
| VI.1.2. | Utilisation des devises..... | 55 |
| VI.1.3. | Mesures restrictives à partir de 2016..... | 56 |
| VI.1.4. | Gestion du marché des changes | 56 |
| VI.1.5. | Evolution du taux de change | 57 |
| VI.1.6. | Défis identifiés en matière de la gestion du marché des changes | 58 |
| VI.1.7. | Actions à mener face aux défis de gestion de politique de change | 58 |
| VII. | REFORMES STRUCTURELLES ET GOUVERNANCE..... | 61 |
| VII.1. | Diagnostic du secteur réel..... | 61 |
| VII.1.1. | Les développements récents | 61 |

| | | |
|----------|---|----|
| VII.1.2. | Contribution sectorielle à la croissance économique..... | 62 |
| VII.2. | Diagnostic sectoriel de l'économie réelle | 62 |
| VII.2.1. | Secteur Minier | 62 |
| VII.2.2. | Secteur du numérique | 67 |
| VII.2.3. | Secteur touristique | 68 |
| VII.2.4. | Secteur Agro pastoral | 69 |
| VII.2.5. | Secteur Privé..... | 75 |
| VII.3. | DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE ET ETAT D'ERADICATION DE LA CORRUPTION..... | 78 |
| VII.3.1. | Gouvernance économique et lutte contre la corruption..... | 78 |
| VII.3.2. | La Gouvernance des entreprises publiques | 79 |
| VII.3.3. | Gouvernance énergétique et pétrolière | 79 |
| VII.3.4. | Lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme (LBC/FT) 80 | |
| VII.3.5. | Actions à mener pour faire face aux défis de la gouvernance et lutte contre la corruption 80 | |
| VIII. | CADRE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME | 83 |

LISTE DE TABLEAUX

| | | |
|-------------|---|----|
| Tableau 1: | Activités dans le cadre de la politique fiscale | 13 |
| Tableau 2: | Actions dans le cadre de gestion de la dette publique..... | 18 |
| Tableau 3: | Actions dans le cadre de politique monétaire et stabilité financière | 20 |
| Tableau 4: | Actions en rapport avec la politique de change..... | 22 |
| Tableau 5: | Actions pour la réforme structurelle et de la Gouvernance..... | 25 |
| Tableau 6: | Actions à mener pour la réforme du système fiscal | 35 |
| Tableau 7: | Exonérations par catégorie de bénéficiaires (en milliards de BIF) | 39 |
| Tableau 8: | Perspectives et projections budgétaires (2022-2027)..... | 40 |
| Tableau 9: | Actions à mener pour la réforme de gestion des dépenses publiques | 41 |
| Tableau 10: | Evolution des taux d'intérêt sur les obligations du Trésor..... | 49 |
| Tableau 11: | Actions à mener pour la réforme de la politique monétaire | 50 |
| Tableau 12: | Action à mener pour la stabilité financière | 52 |
| Tableau 13: | Actions à mener pour la réforme de gestion de politique de change | 59 |
| Tableau 14: | Potentiel minier et géolocalisation | 62 |
| Tableau 15: | Actions à mener pour la réforme du secteur minier | 65 |
| Tableau 16: | Actions à mener pour la réforme du secteur agricole..... | 72 |
| Tableau 17: | Actions à mener pour la réforme du secteur privé | 76 |
| Tableau 18: | Actions à mener pour la réforme de la Gouvernance et lutter contre la corruption | 80 |

LISTE DE GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| Graphique 1: Evolution des recettes publiques (milliards de BIF) | 33 |
| Graphique 2: Evolution des recettes publiques (% PIB)..... | 33 |
| Graphique 3: Couverture des dépenses par les recettes publiques..... | 33 |
| Graphique 4: Structure des recettes fiscales..... | 33 |
| Graphique 5. Evolution des dépenses publiques..... | 37 |
| Graphique 6. Evolution des dépenses publiques en ratio du PIB..... | 37 |
| Graphique 7: Evolution des dépenses publiques en pourcentage du PIB | |
| Graphique 8: Evolution des dépenses en capital (% du PIB)..... | 38 |
| Graphique 9: Evolution des exonérations | |
| Graphique 10: Evolution du déficit et son financement..... | 40 |
| Graphique 11: Evolution des avances ordinaires | 47 |
| Graphique 12: Evolution des avances ordinaires à l'Etat | 47 |
| Graphique 13 Croissance de la base monétaire et inflation (variation en %) | |
| Graphique 14: Offres et adjudications sur le marché des Titres du Trésor..... | 49 |
| Graphique 15: Structure du système financier du Burundi (en milliards de BIF) | |
| Graphique 16: Evolution des avoirs de réserve en mois d'importation..... | 54 |
| Graphique 17: Evolution de sources de devises au Burundi | 55 |
| Graphique 18: Utilisation des devises | 55 |
| Graphique 19: Historique de changements de cadres de gestion de politique de change | 56 |
| Graphique 20: Evolution de cours officiel et parallèle | 57 |
| Graphique 21: Evolution de crédits à l'Etat et taux de change..... | 58 |
| Graphique 22: Evolution de croissance du PIB réel..... | 61 |
| Graphique 23: Evolution du PIB par habitant | 61 |
| Graphique 24: Contribution à la croissance du PIB réel : optiques demande (gauche) et offre (droite)..... | |
| Graphique 25: Evolution de la production de l'Or (kg)..... | 63 |
| Graphique 26: Evolution de la production minière (kg) | 63 |
| Graphique 27: Recettes provenant des exportations minières (en millions de BIF) | 64 |
| Graphique 28: Evolution de la production agricole (croissance en %)..... | 70 |
| Graphique 29: La part des importations dans la demande des produits agricoles | 70 |
| Graphique 30: Evolution des investissements (en milliards de BIF) | 75 |
| Graphique 31: Evolution des Indicateurs de Gouvernance | 78 |

RESUME EXECUTIF

L'économie burundaise a fait preuve d'une résilience appréciable dans un environnement intérieur et extérieur particulièrement volatil. Elle a réussi à maintenir une dynamique de croissance positive, malgré l'accumulation de chocs exogènes, dont les conséquences prolongées de la crise politique de 2015, la crise de la COVID-19 en 2020, les perturbations induites par la guerre en Ukraine en 2022, les pénuries chroniques de carburant, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et une pression inflationniste qui, bien que récemment atténuée, affectent l'atteinte des seuils régionaux de convergence macroéconomique.

Le produit intérieur brut réel a progressé de 4,1 % en 2024, contre 3,3 % en 2023, traduisant une reprise progressive. Le déficit budgétaire s'est réduit à 8,4 % du PIB en 2024/2025, contre 8,7 % l'année précédente, en partie grâce à une amélioration de la mobilisation des recettes fiscales. Toutefois, ces performances sont toujours contraintes par des déséquilibres macroéconomiques persistants.

Ces déséquilibres se manifestent notamment à travers le recours croissant au financement monétaire du déficit, les pressions inflationnistes et un faible niveau des réserves internationales, représentant seulement 1,4 mois d'importations à fin mars 2025. La dette publique totale, bien qu'en légère amélioration à 57 % du PIB à fin juin 2024, reste sous tension, en dépit d'un recul de l'endettement intérieur. Ces vulnérabilités macroéconomiques appellent une réponse stratégique intégrée, cohérente et ambitieuse.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République du Burundi a conçu une stratégie de stabilisation macroéconomique pour la période 2025–2027 en révision du Programme de réformes Economiques et Financiers appuyé par la Facilité Elargie de Crédit approuvé en juillet 2023 par le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI).

Cette politique vise à rétablir les équilibres fondamentaux de l'économie nationale en s'inscrivant dans les cadres de référence nationale que sont le Plan National de Développement 2018–2027 révisé et la Vision « Burundi Pays Émergent en 2040, Pays Développé en 2060 ». Elle propose une approche coordonnée fondée sur une réforme en profondeur des politiques budgétaire, monétaire, de change et structurelle, avec pour objectif de créer les conditions d'une croissance inclusive, soutenue et résiliente.

Dans le domaine des finances publiques, les réformes s'articulent autour de l'élargissement de l'assiette fiscale, de l'amélioration de la conformité des contribuables, de la digitalisation du système fiscal et de la rationalisation des dépenses. L'adoption du budget-programme, la maîtrise des charges récurrentes et des exonérations, l'optimisation de l'investissement public et la restructuration des entreprises publiques font partie intégrante de cette dynamique. Par ailleurs, une réforme rigoureuse du cadre de gestion de la dette publique, accompagnée du développement des marchés financiers domestiques, vise à assurer la soutenabilité de l'endettement.

Sur le plan monétaire, la Banque de la République du Burundi a entamé une transition stratégique vers un régime de ciblage de l'inflation, en réponse aux limites du cadre actuel basé sur le ciblage des agrégats monétaires. Cette réforme s'appuie sur l'instauration d'un taux directeur, la réduction progressive des avances à l'État et la modernisation du marché interbancaire. La coordination entre politique monétaire et politique budgétaire sera renforcée afin d'éviter les contradictions macroéconomiques et assurer l'efficacité des instruments de stabilisation.

Concernant le secteur extérieur, la réforme du marché de change est orientée vers la finalisation du processus de la libéralisation du marché de change amorcée en octobre 2022. La BRB mettra en place un cadre de transparence accru, des mécanismes compétitifs d'allocation des devises à travers la plateforme électronique de gestion des opérations en devises récemment adoptée. Cette réforme s'accompagnera d'une meilleure diversification des sources de devises, notamment par la promotion des exportations, des investissements directs étrangers et une optimisation de la gestion plus stratégique des réserves de change.

Au niveau structurel, la politique met l'accent sur la transformation des secteurs agricole et minier, la promotion des chaînes de valeur locales, l'amélioration du climat des affaires et l'activation de leviers stratégiques tels que les zones économiques spéciales. Le secteur agricole, confronté à de faibles rendements agricoles et à une dépendance élevée aux importations, fera l'objet d'investissements ciblés visant à accroître la productivité, réduire la dépendance extérieure et renforcer la sécurité alimentaire. Quant au secteur minier, les efforts seront orientés vers une valorisation accrue du potentiel national, une couverture géologique élargie, une amélioration de la gouvernance contractuelle et une transformation locale des minerais et de produits agro-alimentaires.

La politique de stabilisation repose sur un dispositif opérationnel articulé autour des grandes orientations conçues de manière opérationnelle, et traduites en actions prioritaires constitutives d'une feuille de route avec des objectifs clairs, détaillant les échéances de mise en œuvre, ainsi que les responsabilités qui reviennent à chaque institution et assortie d'indicateurs de performance pour le suivi diligent des progrès accomplis vers l'atteinte des résultats. Ce dispositif intègre également un mécanisme de coordination et de suivi, garantissant l'ajustement dynamique des politiques en fonction des résultats obtenus.

La stratégie de stabilisation macroéconomique 2025–2027 marque un tournant décisif vers une trajectoire de réformes structurelles crédibles et soutenables, répondant aux exigences de la consolidation budgétaire, de la discipline monétaire, de la résilience extérieure et de la transformation économique. Elle constitue le socle sur lequel s'ancrera l'action publique pour les années à venir, avec pour horizon une émergence économique inclusive et durable du Burundi. Le tableau suivant présente les actions prioritaires et les indicateurs de performances qui feront l'objet d'évaluation de la mise en œuvre lors de la première revue de la présente stratégie.

| Action | Indicateurs | Entités Responsables |
|--|--|-----------------------|
| SECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES | | |
| Renforcement du système fiscal | | |
| Poursuivre la digitalisation de la collecte des taxes internes avec un logiciel intégré | Existence d'un système intégré de collecte des taxes internes avec des modules fonctionnels | OBR |
| Distribuer et faire le suivi de l'utilisation des Machines à Facturation Électronique (EBMS) | Au moins 20.000 machines à facturation électronique distribuées, utilisées et actives | OBR |
| Renforcer le suivi de l'utilisation des exonérations fiscales accordées | Rapports de suivi disponibles | ADB, OBR |
| Encourager la formalisation des petits commerçants transfrontaliers en coopératives | Le nombre de coopératives de petits commerçants transfrontaliers nouvellement créées | ANACOOB |
| Gestion des dépenses publiques | | |
| Renforcer le cadre réglementaire et juridique dans le domaine de gestion des dépenses publiques | Nombre de nouveaux textes réglementaires adoptés | MF BEN |
| Encadrer les dépenses extrabudgétaires en se servant des outils prévus par la loi organique | Rapport de conformité de l'exécution de dépenses disponibles | COUR DES COMPTES, IGE |
| Définir l'architecture du compte unique du trésor (CUT), actualiser la convention de tenue du CUT, recenser progressivement les comptes des administrations, définir une stratégie de clôture des comptes, faire un diagnostic du système informatique de la BRB afin de savoir s'il peut supporter l'architecture du CUT. | Rapports des activités disponibles | MF BEN, BRB |
| Élaborer un plan trimestriel d'engagement budgétaire aligné au plan de trésorerie et au Plan de Passation de Marchés | Un plan trimestriel d'engagement budgétaire aligné au plan de trésorerie et au Plan de Passation de marché disponible et respecté | MF BEN |
| Redynamiser et diversifier le marché des titres du Trésor (en y incluant d'autres sources innovantes telles que les Bons de la Diaspora) et réduire le montant minimum des souscriptions | -Le montant minimum des souscriptions est réduit -Nombre de nouveaux produits mis en place | MF BEN, ARMC |
| SECTEUR MONÉTAIRE ET FINANCIER | | |
| Secteur monétaire | | |
| Plafonner les avances de la BRB à l'État : 10 % des recettes fiscales totales de l'année précédente | Plafond des avances fixé et respecté | MF BEN, BRB |
| Moderniser et développer le marché interbancaire | -Augmentation des transactions sur le marché interbancaire, - Taux moyen pondéré du marché interbancaire qui ne s'écarte pas de | BRB |

| Action | Indicateurs | Entités Responsables |
|--|---|-----------------------------|
| | plus de 3 points de pourcentage du taux directeur. | |
| Secteur financier | | |
| Mettre en œuvre la digitalisation complète du système financier | -Des plateformes de paiement interopérables -Existence d'un système d'identification unique des consommateurs des services financiers -Réduction de l'utilisation du cash | BRB |
| Établir un cadre légal et réglementaire pour le partage d'informations sur le crédit ; Mettre en place une centrale des risques à la Banque centrale ; Créer un registre électronique des sûretés mobilières ; Mettre en place un cadre juridique pour l'exécution des contrats de crédit et la réalisation des garanties | -Le cadre légal et réglementaire disponible -Une centrale des risques disponible -Un cadre juridique disponible | BRB |
| MARCHE DE CHANGE | | |
| Publier un manuel opérationnel sur les responsabilités des tenants du marché des devises. | Manuel publié | BRB |
| Mettre en place et opérationnaliser un système électronique de déclaration quotidienne des opérations de change | Le système électronique de déclaration opérationnel | BRB |
| Concevoir un mécanisme d'allocation hebdomadaire via adjudications compétitives | Document sur le mécanisme d'allocation hebdomadaire disponible | BRB |
| SECTEURS PRODUCTIFS | | |
| Secteur Minier | | |
| Soutenir et accroître la production minière en se focalisant sur les principaux minerais dont l'or, les minerais mixtes, la cassitérite et le wolframite | - Taux de croissance de la production minière, - Augmentation de l'exportation des minerais | OBM, |
| Promouvoir l'exploitation industrielle et décourager l'exploitation informelle des minerais | Nombre de nouvelles unités d'exploitation industrielle nouvellement créées | OBM |
| Accélérer l'adhésion effective à l'ITIE | Nombre de nouvelles étapes franchies | OBM |

| Action | Indicateurs | Entités Responsables |
|---|--|-----------------------------|
| Secteur Agropastoral | | |
| Promouvoir des pratiques de mécanisation et d'accroissement de la productivité agricole | Nouvelles pratiques de mécanisation mises en place | MINEAGRIE |
| Développer les chaînes de valeurs bovines, porcines, caprines, ovines, avicoles et cunicoles par la construction de centres naisseurs | Nombre de nouveaux centres naisseurs construits et fonctionnels | MINEAGRIE |
| - Renforcer le système de prévention et de contrôle des maladies des cultures et des animaux - Multiplier les campagnes de vaccination | Nombre de campagnes de contrôle des maladies et de vaccinations animales opérées | MINEAGRIE |
| - Former les éleveurs sur les techniques modernes d'élevage. - Promouvoir des abris adaptés : clapiers, poulaillers, porcheries | -Nombre de nouveaux éleveurs formés. - Nombre de nouveaux abris adaptés créés | MINEAGRIE |
| SECTEUR PRIVE | | |
| Créer un fonds national de garantie des crédits PME doté d'un capital initial consistant. | Fonds national de garantie des crédits PME opérationnel | FIGA |
| Stabiliser le réseau électrique national | Réduction des perturbations (coupures du courant) observée | REGIDESO |
| Déployer un réseau national de fibre optique couvrant 70% des chefs-lieux de Communes | Nombre de chefs-lieux de communes couverts par la fibre optique | BBS |
| Gouvernance et lutte contre la corruption | | |
| Mettre en place un système numérique de facturation et de paiement interinstitutionnel | Un système numérique de facturation et de paiement interinstitutionnel opérationnel | MF BEN |
| Libéraliser l'importation des produits pétroliers | L'importation du carburant libéralisée | SOPEBU |
| Mettre à jour la stratégie nationale de bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption | Stratégie nationale de bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption actualisée | IGE |

INTRODUCTION

Le présent document de programme de stabilisation macroéconomique du Burundi décrit les réformes macroéconomiques, financières et structurelles que le Gouvernement du Burundi envisage mettre en œuvre dans le but de corriger les déséquilibres macroéconomiques tout en posant les bases d'une croissance économique solide, durable et inclusive.

Le programme est axé sur le rétablissement de la stabilité macroéconomique et financière, afin de renforcer la confiance des acteurs économiques, créer un environnement favorable à une croissance durable et réduire la vulnérabilité aux chocs externes.

Les principaux objectifs du programme sont : (i) renforcer les bases d'une croissance économique solide, forte, durable et inclusive, (ii) assurer la bonne gestion des finances publiques à travers le renforcement de la gestion des dépenses axées sur l'amélioration de l'efficacité dans leur exécution et de la performance dans la mobilisation des ressources (internes et extérieures) afin de promouvoir l'accroissement du volume de l'investissement public destiné aux secteurs promoteurs de la croissance et assurer la soutenabilité de la dette, (iii) adopter une approche coordonnée de gestion des politiques monétaire, fiscale, de change, et d'endettement en vue d'assurer des équilibres macroéconomiques compatibles avec les objectifs d'accroissement de la production intérieure, (iv) promouvoir le développement et la stabilité du secteur financier et (v) améliorer le cadre de gestion des politiques structurelles à travers le renforcement de la gouvernance afin de soutenir une croissance forte, durable et inclusive.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan National de Développement 2018-2027 révisé (PND 2018-2027 révisé) aligné à la Vision de développement à long terme « Burundi Pays Émergent en 2040, Pays Développé en 2060 », à travers son Programme d'Actions Prioritaires (PAP) 2023-2027 ainsi que des Politiques et Stratégies Sectorielles (PSS).

Après une évaluation du programme de réformes engagées par le Gouvernement en 2023 avec l'appui du FMI, il décrit les évolutions macroéconomiques et financières récentes et les perspectives macroéconomiques et les risques y afférents. En s'appuyant sur les diagnostics sectoriels, basés sur des données chiffrées couvrant la période 2010 à 2025, le document identifie par la suite les principaux écarts entre les performances observées et les objectifs stratégiques définis dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2027 révisé. À partir de ces diagnostics, le document identifie les défis de chaque secteur et propose un ensemble cohérent d'actions prioritaires, organisées autour d'objectifs clairs, et accompagnées d'indicateurs de performance permettant un suivi efficace de la mise en œuvre et de l'impact des réformes engagées.

Ce document est conçu comme un outil de pilotage technique, destiné à orienter l'action gouvernementale, faciliter la coordination avec les partenaires techniques et financiers, et renforcer la redevabilité dans l'exécution des engagements nationaux. Il constitue un levier essentiel pour accélérer la transition vers un Burundi émergent à l'horizon 2040 et pleinement engagé sur la voie d'un développement durable à l'horizon 2060. Le programme fera l'objet d'évaluation et mise à jour sur une fréquence semestrielle, à travers le cadre de suivi et évaluation, tout en veillant à sa cohérence avec les autres politiques et stratégies sectorielles. Ceci permettra un ajustement dynamique grâce à des revues et des mécanismes de coordination interinstitutionnelle.

I. EVALUATION DU PROGRAMME DU GOUVERNEMENT APPUYE PAR LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI) EN 2023

Depuis l'approbation par le Conseil d'Administration du FMI, en juillet 2023, d'une Facilité Elargie de Crédit (FEC) visant à soutenir le programme de réformes sur une période de 38 mois, le Gouvernement du Burundi a engagé un vaste ensemble de réformes macroéconomiques et structurelles. L'objectif général visé était la restauration des équilibres macroéconomiques, le renforcement de la discipline budgétaire, la viabilité de la dette, la stabilisation du cadre monétaire et financier ainsi qu'une transformation structurelle de l'économie. Cette partie évalue l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce programme à la fin juin 2025, tout en mettant en perspective les réformes à intensifier durant la période 2025–2027.

I.1. Politique budgétaire et gestion des finances publiques

Dans le cadre du programme appuyé par la FEC initiée en 2023, la politique budgétaire a poursuivi sa trajectoire de consolidation à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude, la digitalisation des procédures fiscales et une meilleure rationalisation des dépenses. Plusieurs mesures fiscales ont été introduites dans ce cadre, notamment la généralisation de l'obligation de souscription à une Carte d'Assurance Maladie (CAM), la simplification du régime d'imposition pour les petits contribuables, la création d'une taxe sur les activités financières (8 %), ainsi que de nouvelles taxes sur les permis de construire, sur les opérations dans le secteur des télécommunications et sur les services d'hébergement. En outre, l'OBR a été mandaté pour collecter des recettes issues de la location des stands et échoppes dans les marchés appartenant à l'Etat avec une clé de répartition innovante entre le Trésor et les communes.

La digitalisation du système fiscal a enregistré des avancées significatives, avec le déploiement du système de facturation électronique et la mise en place de plateformes de télédéclaration et télépaiement pour les moyens et grands contribuables. Le processus d'acquisition d'un système informatique intégré pour le Commissariat des taxes internes a été lancé en mars 2025. Le budget 2025/2026 prévoit également l'introduction de titres fonciers électroniques sécurisés. Malgré les mesures mises en place, le ratio recettes/PIB a baissé en 2023/2024 par rapport à l'exercice précédent suite principalement aux contraintes internes et externes auxquelles fait face actuellement l'économie nationale (pression inflationniste, la rareté des devises, perturbation des chaînes d'approvisionnement internationales, etc).

Sur le plan des dépenses, la politique de maîtrise des charges récurrentes s'est accompagnée de la préservation des dépenses sociales et des investissements publics. Le Plan d'Investissement Public (PIP) 2024 a été élaboré en cohérence avec le Plan National de Développement (PND) révisé en 2023, bien qu'il subsiste certaines lacunes. La subvention des engrais à travers les avances de la BRB a été arrêtée, conformément aux engagements pris. Par ailleurs, pour le rendre plus efficace en termes d'accessibilité, le Programme National de Subvention des Engrais (PNSEB) intègre déjà des mécanismes de ciblage performants pour les petits exploitants agricoles.

En matière de gouvernance des ressources humaines, des efforts ont été entrepris pour la digitalisation du système de gestion qui a permis l'identification des agents fictifs. Cette dynamique doit être renforcée par un contrôle strict des recrutements selon les besoins réels. Le processus d'adoption du budget-programme en est à son troisième exercice (2024–2025), soutenu par une feuille de route technique, bien que des limites subsistent au niveau de la plateforme PTBA. Les audits de dépenses sont régulièrement réalisés par les institutions compétentes.

La gestion de trésorerie s'est nettement améliorée avec l'élaboration d'un plan annuel de trésorerie, mis à jour sur une base hebdomadaire. Les engagements extrabudgétaires restent sous contrôle grâce à l'exigence d'une autorisation préalable du Ministre des Finances. La consolidation des états financiers des entreprises publiques a été amorcée dans le cadre du projet de loi de finances. Toutefois, une évaluation complète des entreprises publiques et une mise en œuvre effective du nouveau cadre juridique qui les régit, s'imposent pour renforcer leur performance.

Les détails relatifs à l'évaluation de la politique fiscale sont fournis dans le tableau suivant :

Tableau 1: Activités dans le cadre de la politique fiscale

| Politique fiscale | | |
|---|--|-------------------------------------|
| <i>Consolidation budgétaire</i> | | |
| Stratégies et approche de stabilisation macro-économique adoptées dans le programme de 38 mois (2023-2026) | Etat des lieux et de la mise en œuvre des stratégies et approches adoptés (à fin Mai-Juin 2025) | Observations |
| - Efforts d'augmentation de la collecte soutenable des recettes fiscales | Le Gouvernement a pris une série de mesures fiscales notamment : (i) l'obligation d'avoir une Carte d'Assurance Maladie (CAM) à toute personne à l'âge de 18 ans et non affiliée à aucune autre mutualité; (ii) introduction du taux unique de déclaration de l'impôt sur le revenu pour les contribuables qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 25 millions BIF (iii) application d'une nouvelle taxe sur l'activité financière avec un taux de 8% ; (iv) introduction d'une mesure confiant à l'OBR la collecte des recettes issues de la location des stands et échoppes avec une clé de répartition entre le Trésor et les communes; (v) Introduction d'une taxe de consommation sur les services d'hébergement, (vi) application de nouveaux frais pour l'obtention d'une licence d'exploitation des débits de boisson, des restaurants et des hôtels de différentes catégories, (vii) l'application de | Actions en cours et avancées |

| | | |
|--|---|--|
| | nouvelles taxes sur les permis de construire et dans le secteur des télécommunications, ainsi que (viii) l' introduction de la remise des pénalités pour tout contribuable qui déclare et paye volontairement le principal des arriérés et des déclarations antérieures non déposées, etc. Le taux de croissance des recettes a été de 15% en 2022/2023 et 28% en 2024/2025 | |
| - Développement d'un système informatique intégré pour le "Commissariat des taxes internes". | (i) Les contrôles de remboursement de la TVA sont renforcés grâce au système de gestion électronique de la facturation de l'OBR (Electronic Billing Management System « EBMS ») ce qui a fait augmenter considérablement la collecte de la TVA intérieure (croissance de 15% en 2022/2023 à 39,1% en 2024/2025) permettant une contribution dans les recettes totales de 13,4% en 2024/2025 contre 11,5% en 2022/2023.(ii) La plateforme de déclaration et de paiement des droits et taxes en ligne a été mise en place et est fonctionnelle pour les grands et moyens contribuables depuis Août 2023 ; (iii) Le processus d'acquisition du logiciel intégré pour la collecte des taxes internes est en cours - dossiers d'appel d'offres déjà lancés en Mars 2025 ; et (iv) Le budget pour commander les équipements nécessaires pour l'instauration des titres fonciers électroniques sécurisés est prévu dans la loi des finances 2025/2026. | Action partiellement mise en œuvre, il y a nécessité d'une accélération du processus d'acquisition du système intégré de gestion des taxes internes |
| -Développement d'un système informatique intégré pour le | -Un module de Télédéclaration/ Télépaiement a été développé et la | Partiellement lancé. Nécessite une |

| | | |
|--|---|--|
| “Commissariat des taxes internes”. | machine de facturation électronique a été mise en place ; -Le processus de recrutement du fournisseur d’un système informatique intégré pour les taxes internes est en cours. | généralisation |
| -Poursuite de la mise en œuvre des politiques pour une croissance économique durable, incluant l’accélération des investissements et des réformes associées | - Le PND aligné sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) a été révisé en 2023 pour être ajusté à la Vision 2040/2060. | Action en cours d’exécution par la mise en œuvre du PND Révisé |
| - Poursuivre la politique sociale axée sur les dépenses sociales. | La politique de restreindre les dépenses publiques s’est poursuivie à travers la loi de finances 2023/2024 tout en préservant les dépenses sociales et les dépenses d’investissements publics efficaces | Action continue, les dépenses sociales sont toujours prises en compte dans les lois budgétaires |
| - Arrêter le financement des subventions des engrais par les avances de la BRB | Le mode de financement des subventions des engrais a changé, les subventions sont financées par le budget général de l’Etat. | Action terminée |
| - Cibler les bénéficiaires des subventions sur les fertilisants utilisés par les petits producteurs en surveillant les aires exploitées et les quantités demandées et utiliser une assistance sociale aux groupes ciblés | La mise en œuvre du Programme National de Subvention des Engrais au Burundi (PNSEB) a déjà montré de bons résultats en termes d’accessibilité des engrais ainsi que la chaux dolomitique et d’augmentation des productions agricoles. Par ailleurs, ce programme est en cours d’ajustement pour cibler les bénéficiaires les plus nécessiteux. A cet effet, son évaluation est en cours pour dégager les orientations qui permettraient de le rendre beaucoup plus efficace notamment à travers la redéfinition des mécanismes d’interventions et de financement. | Action en cours de mise en œuvre, l’évaluation du programme permettra de dégager les actions à mener pour le rendre plus efficace. |

| | | |
|---|---|---|
| - Digitalisation, contrôle des recrutements, identification et suppression des travailleurs fantômes de la liste des agents publics | La digitalisation du système de gestion des ressources humaines est en cours et l'exercice d'identification et de suppression des travailleurs fantômes a déjà commencé. | Accélérer la digitalisation et contrôler les recrutements en fonction des besoins réels de l'Etat. |
| - Continuer le programme d'investissement public en cohérence avec le Plan National de Développement. | Le PIP 2024 a été élaboré en conformité avec le PND révisé mais des améliorations sont nécessaires. | Action continue, la mise en œuvre du PIP se fera en cohérence avec le PND révisé |
| Améliorer la gestion financière | | |
| - Améliorer la gestion de trésorerie par un plan de flux trésorerie annuel mis à jour chaque mois et chaque semaine | Le plan de trésorerie prévisionnel annuel mensualisé, cohérent avec le cadrage macroéconomique et budgétaire est régulièrement élaboré et annexé au projet de loi des finances. Ce plan mensualisé est mis à jour sur une fréquence hebdomadaire par le Comité du Plan de Trésorerie | Poursuivre l'élaboration régulière du plan de trésorerie et de sa mise à jour |
| - Interdire les engagements extrabudgétaires sans autorisation légale préalable | Les engagements extrabudgétaires sont payés sous l'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances. | Action continue. |
| - Organiser des audits semestriels d'exécution de la dépense publique | Des audits sont menés trimestriellement par la Cour des Comptes, l'Inspection Générale de l'Etat et l'Inspection du Ministère charge des finances. | Action continue, le Gouvernement est engagé à poursuivre les audits et s'assurer qu'ils sont menés régulièrement. |
| - Poursuivre la transition effective au budget programme et adapter le système d'information de la gestion des finances publiques pour répondre aux exigences du budget-programme | La réforme du Budget Programme enclenchée à partir de l'exercice 2022-2023 est à son troisième exercice fiscal de mise en œuvre (2024-2025). Cette réforme est portée par une feuille de route qui définit les prémices nécessaires avant le basculement effectif en mode budget-programme. | Action en cours de mise en œuvre, les améliorations en perspectives sont notamment : - Poursuivre la mise en œuvre du mode budget-programme en accélérant l'acquisition d'un Système d'Information |

| | | |
|--|---|--|
| | | <p>Intégré de gestion des finances publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer l'élaboration et l'adoption des textes de mise en œuvre du Budget programme - Finaliser et adopter la stratégie des réformes de gestion des finances publiques (2025-2031). |
| <ul style="list-style-type: none"> - Réévaluer la liste des entreprises publiques pour n'inclure que les entités pertinentes, identifier les cinq plus grandes entreprises publiques et demander légalement que leurs états financiers soient livrés avant fin mars 2024. | <ul style="list-style-type: none"> - La liste des entreprises publiques est disponible, les 5 grandes entreprises publiques sont identifiées. - A partir du budget 2023/2024, les états financiers de toutes les entreprises publiques sont consolidés dans un document unique annexé au projet de loi de finances. | <p>Action continue. Une évaluation de toutes les entreprises publiques est envisagée pour produire un rapport y relatif.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la gestion des entreprises étatiques. | <p>Le renforcement de la gestion des entreprises publiques a été matérialisé par la mise en place de deux lois portant respectivement modification du décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant cadre organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ainsi que celle portant modification du décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant cadre organique des Etablissements Publics.</p> | <p>Action continue, le Gouvernement devra s'assurer de la mise en œuvre effective des dispositions du décret.</p> |

I.2. Dette publique

Pour veiller à la soutenabilité de la dette publique, une stratégie de gestion de la dette à court et moyen terme (2024/2025-2026/2027) a été élaborée et fait l'objet d'actualisation régulière pour faire ressortir le plan annuel de financement à annexer à la loi des finances. Cette stratégie cherche à optimiser la composition du portefeuille de la dette en fonction des coûts et des risques du portefeuille existant.

Le Gouvernement a également lancé un processus rigoureux d'identification et d'audit des arriérés budgétaires et extrabudgétaires, dont l'apurement est inscrit dans la loi de finances 2024/2025. Néanmoins, le suivi des arriérés fiscaux reste contraint par la tenue manuelle des comptes.

La modernisation du marché domestique de la dette s'est accélérée avec la mise en place de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux (ARMC) et de la Bourse des Valeurs Mobilières du Burundi (BVB). La validation du prospectus d'émission des obligations du Trésor marque une étape importante, mais le marché secondaire reste à dynamiser. L'émission d'obligations infrastructures, ouvertes à la participation du public, serait une innovation pertinente. Le tableau ci-après présente les actions prévues dans le programme de réformes sous revue et leur état de mise en œuvre.

Tableau 2: Actions dans le cadre de gestion de la dette publique

| <i>Dette publique</i> | | |
|---|--|--|
| Stratégies et approche de stabilisation macro-économique adoptées dans le programme de 38 mois (2023-2026) | Etat des lieux et de la mise en œuvre des stratégies et approches adoptées (à fin Septembre 2025) | Observations |
| - Identification et audit des arriérés budgétaires et extrabudgétaires | Le Ministère en charge des finances a demandé aux Ministères sectoriels de transmettre la situation des arriérés qui ont fait objet d'audit et d'analyse. Le ministère en charge des finances est en processus de les apurer à partir de la ligne budgétaire dédiée à l'apurement des arriérés du budget 2024/2025. | Action continue, le Gouvernement va poursuivre l'identification et l'audit des arriérés budgétaires et extra budgétaires et mettre en place une stratégie de les éviter. |
| - Renforcer le suivi des arriérés fiscaux. | Les arriérés fiscaux sont suivis mais son efficacité souffre de la tenue manuelle des comptes courants fiscaux. | La mise en œuvre de l'action est continue. Le Gouvernement compte accélérer la digitalisation du système fiscal. |
| - Veiller à la soutenabilité de la dette publique | Une stratégie de gestion de la dette à court et moyen terme (2024/2025-2026/2027) a été | Action mise en œuvre continuellement. Le Gouvernement va assurer le |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>élaborée et fait l'objet d'actualisation pour faire ressortir le plan annuel de financement à annexer à la loi des finances.</p> <p>Une évaluation de la stratégie a été assurée pour analyser l'état de mise en œuvre du plan annuel de financement.</p> | <p>suivi de la mise en œuvre de cette stratégie et mettre à jour la stratégie chaque fois que de besoin en élaborant un plan annuel de financement et du calendrier d'émission des titres cohérent avec la stratégie en cours d'exécution</p> |
| <p>- Renforcer l'efficacité des instruments de la dette par l'opérationnalisation du marché des capitaux et le développement du marché secondaire des titres</p> | <p>L'Autorité de régulation du marché des capitaux et la Bourse des valeurs mobilières du Burundi ont été mises en place. Après l'agrément de la Bourse du Burundi, celle-ci a proposé un prospectus d'émission des obligations du trésor avec le but de les coter en bourse. L'ARMC a validé le prospectus et une lettre a été adressée à la BRB pour demander un accord formel de leur cotation sur la bourse du Burundi afin qu'ils soient accessibles au grand public et ainsi combler les lacunes du marché bilatéral animé par les spécialistes en Valeur du Trésor.</p> | <p>Action partiellement mise en œuvre. Il y a nécessité d'accélérer le lancement effectif de la bourse des valeurs mobilières du Burundi dont l'opérationnalisation a été retardée par la préparation de l'équipe technique multisectorielle chargée de l'élaboration des modalités pratiques de la cotation des obligations du trésor.</p> <p>Il est également envisagé d'analyser la possibilité d'émettre une obligation infrastructure pour associer le public dans le financement des infrastructures d'intérêt public.</p> |

I.3. Politique monétaire et stabilité financière

La Banque de la République du Burundi (BRB) a révisé le taux de refinancement à 10 % dans une démarche de normalisation monétaire. La réduction du financement monétaire du déficit a été partiellement mise en œuvre, en dépit d'une convention signée limitant les avances au Trésor à 10 % des recettes de l'année précédente. L'absence d'application de cette convention fragilise l'ancrage de la discipline monétaire. Les mécanismes de renforcement de la coordination des politiques monétaire et budgétaire sont en cours d'analyse pour évaluer le niveau optimal des avances et proposer des mécanismes de financement alternatifs.

Dans le même cadre de modernisation de la politique monétaire, la BRB a entamé la migration du ciblage des agrégats monétaires vers le ciblage de l'inflation, avec l'adoption du taux directeur comme première étape. La coordination entre politique budgétaire et monétaire est institutionnalisée par un comité dédié, mais son fonctionnement reste sporadique. Pour ce, le renforcement de cette coordination est indispensable pour assurer la mise en œuvre systématique des décisions prises.

Concernant la stabilité financière, des textes révisés sur les exigences de capital minimum des banques ont été adoptés. Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) a été institué fin 2023, renforçant le filet de sécurité du système bancaire. Les principales actions qui étaient prévues dans le cadre du programme adopté en 2023 et leur état d'avancement sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 3: Actions dans le cadre de politique monétaire et stabilité financière

| Politique Monétaire et Stabilité Financière | | |
|--|---|--|
| Stratégies et approche de stabilisation macro-économique adoptées dans le programme de 38 mois (2023-2026) | Etat des lieux et de la mise en œuvre des stratégies et approches adoptées (à fin Mai-Juin 2025) | Observations |
| - Augmenter le taux de refinancement de 7 jours à 10% | Action mise en œuvre à travers la circulaire n° 02/2023 relative à la fixation du taux de refinancement à travers la fenêtre d'apport de liquidité à sept jours et la circulaire n° 001/mm/2024 portant sa révision | Action terminée |
| - Limiter le financement monétaire du déficit et normaliser la politique monétaire en mettant fin aux mesures monétaires exceptionnelles | - le financement monétaire du déficit a été maîtrisé au début du programme mais il s'est poursuivi par après. | -Action partiellement mise en œuvre. |
| - Mise en place des plafonds des actifs domestiques nets ainsi que des planchers des actifs extérieurs nets | Au début du programme, la BRB a mis en place les valeurs cibles de la base monétaire et de ses contreparties. La performance par rapport à l'atteinte de ces objectifs est évaluée lors des réunions de prévision de la liquidité qui se tiennent tous le lundi | Action en cours et continue |
| - Introduire un plafond pour les avances de la BRB au Trésor limitées à 10% des recettes fiscales et non-fiscales de l'année précédente. | La Convention entre le Ministère en charge des Finances et la BRB sur le rôle de caissier de l'Etat a été signée le 30 septembre 2023. Cette convention prévoit le plafonnement des avances à l'Etat à 10% des recettes de l'année précédente mais cette convention n'a jamais été mise en application. | Action partiellement mise en œuvre. Une analyse est nécessaire pour déterminer le niveau optimal des avances à l'Etat et proposer des mécanismes alternatifs et/ou complémentaires de financement du déficit et le niveau plafond des avances adéquat. |

| | | |
|--|---|---|
| <p>- Migrer du régime de ciblage des agrégats monétaires vers le ciblage des prix.</p> | <p>L'adoption du taux directeur constituant la première étape de migration du régime de ciblage des agrégats monétaires vers le ciblage des prix est réalisée.</p> | <p>Action en cours de mise en œuvre. Il est envisagé d'accélérer le processus de migration vers le ciblage de l'inflation.</p> |
| <p>- Mettre en place d'un Comité de coordination de la politique monétaire et budgétaire.</p> | <p>Le comité de coordination a été mis en place par l'ordonnance ministérielle n°540/034 du 12/01/2024 portant création organisation et fonctionnement du comité de coordination des politique monétaire et budgétaire. Toutefois, le comité n'est pas encore dynamique en raison d'une faible appropriation de ses missions par les membres.</p> | <p>Action terminée. Il est nécessaire de redynamiser le comité de coordination et assurer la redevabilité de ses membres pour répondre parfaitement à son cahier de charge.</p> |
| <p>- Renforcer la résilience du système bancaire par une bonne surveillance et la création du système d'assurance de dépôts.</p> | <p>-En date du 22 novembre, la BRB a édicté la circulaire N°1/2023 portant révision de la circulaire N°1/2018 du 17 Août 2018 relative au capital minimum obligatoire des établissements de crédits édicté en vertu de la loi N°1/17 du 22 Août 2017 régissant les activités bancaires.</p> <p>-Les textes réglementaires mettant en place le Fonds de Garantie de Dépôt et de Résolution (FGDR) ont été édictés le 28 décembre 2023.</p> | <p>Action continue. La BRB va continuer de prendre des mesures qui s'imposent pour garantir la résilience du système financier dans son ensemble.</p> |

I.4. Politique de change

Les réformes du marché des changes se sont traduites par l'élimination de plusieurs restrictions qui avaient été introduites sur le marché. Les comptes des ONG, ambassades et organisations internationales ont été transférés vers les banques commerciales, à l'exception de ceux liés aux financements des projets du Gouvernement. Toutefois, l'unification du taux de change officiel et parallèle, prévue pour fin 2023, n'a pas pu être mise en œuvre à la suite des effets de l'ajustement du taux de change opéré au mois de mai 2023 notamment sur le bilan des banques, le niveau et le service de la dette extérieure en monnaie locale et le coût de revient unitaire à l'importation.

Les analyses effectuées sur le taux de change et les autres facteurs de l'inflation au Burundi révèlent que les déséquilibres macroéconomiques ne sont pas uniquement liés à la variation du taux de change mais à une variété de facteurs de politique macroéconomique (de nature structurelle intérieure et extérieure), ainsi que du côté de l'offre et de la demande sur le marché des changes. Des études supplémentaires sur les autres variables macroéconomiques sont nécessaires pour identifier des mesures de politiques économiques nécessaires afin d'établir une feuille de route pour finaliser l'unification.

La mise en œuvre du taux de référence calculé sur les transactions réelles reste incomplète, ce qui affaiblit la transparence du marché. L'intervention sur le marché des changes via des enchères, bien que prévue, n'a pas été activée en raison du faible niveau des réserves de change qui ne permettrait pas de couvrir au moins les positions courtes des banques commerciales. Enfin, la clarification du cadre de gestion de l'or a été complétée, l'audit spécial des réserves

internationales a pris du temps en raison de la migration informatique au sein de la BRB. Le tableau suivant présente les activités qui étaient prévues dans le cadre du programme de réforme lancé en 2023.

Tableau 4: Actions en rapport avec la politique de change

| Politique de change | | |
|---|---|---|
| Stratégies et approche de stabilisation macro-économique adoptées dans le programme de 38 mois (2023-2026) | Etat des lieux et de la mise en œuvre des stratégies et approches adopté (à fin Mai-Juin 2025) | Observations |
| - Elimination progressive des restrictions introduites sur le marché des changes | Les dispositions de la réglementation des changes du 28 décembre 2023 éliminent les restrictions introduites sur le marché des changes. | La mise en œuvre de l'action est continue. La BRB va assurer la mise en œuvre effective de la réglementation des changes. |
| - Domiciliation des comptes des ONG, des ambassades, des organisations internationales et des organismes de coopération dans les banques commerciales | - Le transfert des Comptes des ONG, des ambassades, des organisations internationales et des organismes de coopération ainsi que les exportateurs privés vers les banques commerciales a été effectif depuis le 2 janvier 2024. | Action mise en œuvre continuellement. La BRB continue à garantir la liberté des ONG à domicilier leurs comptes dans une Banque Commerciale locale de leur convenance. Les ONG continueront à jouir de la liberté à domicilier leurs comptes dans les banques commerciales. |
| - Calculer le taux de référence ou taux officiel comme la moyenne pondérée des transactions entre les banques et leurs clients (et des transactions interbancaires le cas échéant) pour le jour précédent | Cette action n'est pas encore réalisée, le taux ne reflète pas encore les évolutions sur le marché | Action partiellement mise en œuvre. L'action de calcul du taux officiel de Référence sera à parfaire au fur et à mesure que la transparence sur les conditions appliquées à la clientèle par les banques va s'améliorer avec l'automatisation |

| | | |
|--|---|---|
| | | du système de transmission des données en temps réel. |
| - Réunification complète du taux de change officiel et parallèle à fin novembre 2023. | L'action n'a pas été mise en œuvre complètement. L'ajustement initial commencé en mai 2023 n'a pas été poursuivi pour aboutir à une unification complète | Action non mise en œuvre. Il est nécessaire de faire une évaluation de l'impact du premier ajustement du taux de change effectué au mois de mai 2023 et analyser les bénéfices attendus de l'unification, de ses risques et des mesures de politiques économiques pour les contenir avec une feuille de route de finaliser l'action. |
| - Introduire une stratégie d'intervention dans des conditions du marché respectant un seuil prédéterminé de volatilité intra-journalière du taux de change (par exemple, ± 2 pour cent) et exécutée par le biais d'une vente aux enchères. | L'action n'a pas été mise en œuvre à la suite de la persistance de la pénurie des devises permettant l'intervention. | Action n'a pas été mise en œuvre. Au fur et à mesure de l'amélioration des réserves de change, la BRB interviendra sur le marché pour influencer le taux en cas de volatilités intra-journalières, à travers les achats ou ventes aux enchères. |
| - Clarifier le cadre régissant les transactions sur l'Or de la BRB depuis juin 2021 et permettre l'accès des auditeurs externes aux principales contreparties. | Recommandation mise en œuvre, un manuel des procédures existe. | Action terminée |
| - Mener des audits spéciaux des réserves internationales nettes (AEN) de la BRB à fin | L'audit a dépassé les délais prévus à la suite des problèmes techniques liés à la migration au système d'Information bancaire | La BRB va accélérer la certification de ses états financiers incorporant l'audit des réserves. |

| | | |
|---------------------------------|----------------------|--|
| juillet 2023 (actif et passif). | au niveau de la BRB. | Avec les états financiers certifiés, il n’y aura plus besoin de faire un audit spécial des réserves. |
|---------------------------------|----------------------|--|

I.5. Réformes structurelles et gouvernance

Sur le plan structurel, les efforts ont porté, par référence au PND révisé, sur la promotion de l’environnement, des investissements publics durables et la transformation des chaînes de valeur dans l’agriculture et les mines.

En ce qui est de la promotion de la protection de l’environnement, les actions pilotes de promotion des foyers améliorés et des digesteurs à biogaz ont permis d’ancrer les politiques climatiques à l’échelle communautaire. La mise en œuvre effective de la gestion participative des forêts, régie par une nouvelle ordonnance, constitue un enjeu de durabilité

Pour promouvoir le secteur minier, le Burundi s’est doté d’un nouveau Code, et le processus d’adhésion à l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) a été initié en 2014 et réaffirmé en 2023 avec la transmission de la lettre d’intention d’adhérer à l’Initiative ainsi que la nomination du Ministre en charge des Mines pour la mise en œuvre de l’ITIE dans le pays.

Le secteur privé commence à contribuer positivement à la croissance économique grâce à la mise en œuvre de dispositifs de soutien tels que le PAEEJ, la BIJE et le FIGA. Toutefois, l’opérationnalisation effective des zones économiques spéciales (ZES) de Gitega, Ngozi et Gatumba, la finalisation de la politique nationale du tourisme, ainsi que le renforcement de la logistique et des infrastructures restent des priorités.

Les audits relatifs aux dépenses COVID ont été réalisés par la Cour des comptes. L’Etat s’attèle au suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de ces audits pour renforcer la redevabilité.

En matière de réforme structurelle et Gouvernance, les actions prévues dans le cadre du programme sous revue et leur état de réalisation sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 5: Actions pour la réforme structurelle et de la Gouvernance

| Réforme Structurelle et Gouvernance | | |
|---|---|--|
| <i>Promouvoir la transformation structurelle de l'Economie du Burundi à travers le PND</i> | | |
| Stratégies et approche de stabilisation macro-économique adoptées dans le programme de 38 mois (2023-2026) | Etat des lieux et de la mise en œuvre des stratégies et approches adopté (à fin Mai-Juin 2025) | Observations |
| <i>Promouvoir la transformation structurelle de l'Economie du Burundi à travers le PND</i> | | |
| <p>Contribuer à améliorer la résilience des écosystèmes aquatiques et terrestres aux impacts des changements climatiques.</p> <p>-Aménagement des digesteurs à biogaz dans les communautés.</p> <p>-Encadrement à la multiplication des foyers améliorés à bois et à charbon.</p> | <p>Les actions du plan d'aménagement intégré du littoral du lac Tanganyika, élaboré en mars 2022, ont été progressivement mises en œuvre.</p> <p>-La Délimitation de la zone tampon aux lacs aux oiseaux à Kirundo,</p> <p>-L'actualisation du code de l'environnement,</p> <p>-Le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques a été adopté en novembre 2023,</p> <p>-Les actions du document " Contribution Déterminée Nationale pour la mise en œuvre de l'accord de Paris sur les changements climatiques ", actualisé en 2020, ont été prises en compte dans les politiques du Gouvernement.</p> <p>- Deux digesteurs ont été installés dans deux ménages pilotes :</p> <p>-1 digesteur a été construit au lycée Rumonge et 1 digesteur a été réhabilité au lycée Bukirasazi au cours de l'exercice budgétaire 2022-2023</p> <p>-2000 foyers améliorés à bois sont installés dans des ménages pilotes.</p> <p>-3000 foyers améliorés à charbon sont fabriqués et distribués aux ménages vulnérables en milieu urbain.</p> <p>-10 fabricants de foyers à charbon sont formés</p> <p>-10 fabricants des foyers à bois sont formés</p> <p>-Dans le cadre du projet « SOLEIL</p> | <p>La mise en œuvre de l'action continue pour s'assurer de la mise en œuvre effective de ce qui est prévu dans ces documents</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>NYAKIRIZA, il y a eu des réalisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Construction de 471 foyers améliorés institutionnels et 67 abris de cuisines pour 67 écoles ; -Formation de 244 personnes sur la construction des foyers améliorés. | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Définir les droits et les obligations des parties prenantes afin de gérer rationnellement les ressources forestières à travers la gestion participative des forêts ; | <ul style="list-style-type: none"> - L'Ordonnance no 770/450 du 06 mai 2022 portant cadre de gestion participative des aires protégées au Burundi a été systématiquement mise en œuvre. | <p>La mise en œuvre de l'action continue pour s'assurer de la mise en œuvre des dispositions de l'Ordonnance.</p> |
| Secteur minier | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Revitaliser le secteur minier en optimisant la contribution du secteur à la croissance et développement socio-économique | <ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau Code minier (loi N° 1/19 du 04 Août 2023) a été promulgué pour encadrer les activités et les investissements dans le secteur minier. | <ul style="list-style-type: none"> - Continuité de l'action pour s'assurer de la mise en application des dispositions du code minier |
| <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux compagnies locales de promouvoir les unités de transformation minière et industrielle pour réduire les exportations des minerais bruts et accroître leur valeur ajoutée | <ul style="list-style-type: none"> - L'adhésion du Burundi à l'ITIE est en cours de finalisation et cette adhésion permettra d'améliorer la transparence de la chaîne de valeur de l'industrie minière et faciliter les compagnies locales à l'accès aux marchés | <ul style="list-style-type: none"> - Action en cours. Il y a nécessité d'accélérer l'adhésion à l'ITIE |
| Secteur Agricole | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Subvention des engrais, irrigations à grande échelle, mécanisation, infrastructure pour aider à la production, transformation, conservation et marketing des produits agro-pastoraux | <p>La mise en œuvre du Programme National de Subvention des Engrais au Burundi (PNSEB) a déjà montré de bons résultats en termes d'accessibilité des engrais ainsi que la chaux dolomitique et d'augmentation des productions agricoles.</p> <p>Des barrages d'irrigation sont en cours de construction.</p> | <p>Action continue. Le Gouvernement va poursuivre les efforts pour la mécanisation de l'agriculture, les infrastructures d'aide à la production, la transformation et la conservation ainsi que le marketing des produits agro-pastoraux</p> |

| | | |
|---|--|---|
| Secteur privé | | |
| - Soutenir le développement du secteur privé orienté vers l'augmentation du niveau de vie sous forme des efforts de renforcement du partenariat public privé, amélioration du climat des affaires, création des zones d'attraction industrielle, amélioration de la qualité des infrastructures, la qualité des agences de contrôle et améliorer la gouvernance des parties prenantes du secteur privé. | Le Gouvernement du Burundi a mis en place des mécanismes de soutien au secteur privé avec la mise en œuvre du PAEEJ, de la BIJE, de la BIDEF et du FIGA pour promouvoir l'entrepreneuriat et le développement du secteur privé. La contribution du secteur privé à la croissance qui était négative (-0,5% entre 2018 et 2021) commence à enregistrer des performances en contribuant positivement à la croissance économique (0,8% entre 2022 et 2024). | -Accélérer l'opérationnalisation des ZES de Gitega, Ngozi et Gatumba. -Augmenter la capacité nationale de production électrique à 200 MW installé -Moderniser les corridors logistiques pour augmenter la part du réseau bitumé. |
| - Equiper le secteur touristique d'une politique nationale du tourisme. | Le processus d'élaboration de la politique nationale du tourisme a été lancé en février 2024. | Finaliser et publier la politique nationale du tourisme. |
| Secteur fiscal | | |
| - Accroître la couverture du compte unique du Trésor pour y inclure tous les comptes transitoires de collecte des recettes de l'OBR. | Le décret portant définition du périmètre, structure et le fonctionnement du compte Unique du Trésor du 05 Août 2024 a été promulgué et les textes de sa mise en œuvre sont en cours de préparation pour la mise en œuvre effective de cette politique | Action en cours de mise en œuvre. Le Gouvernement va poursuivre le recensement de tous les comptes des administrations publiques ouverts dans les banques commerciales afin d'arriver à une couverture optimale du compte unique du trésor. |
| - Améliorer la qualité des prévisions macroéconomiques et budgétaires ainsi que la qualité du processus de préparation du budget | Les membres du Comité de cadrage ont déjà bénéficié des séances de renforcement des capacités en matière de prévisions macroéconomiques et budgétaires et ces dernières sont faites sur un horizon pluriannuel (3 ans) | Poursuivre le renforcement des capacités du Comité de cadrage et mettre à jour les outils de cadrage et améliorer |

| | | |
|--|---|--|
| avec pour objectif principal de s'assurer que la mise en œuvre du budget soit effectuée sur une base pluriannuelle avec une rigueur dans le contrôle | | la qualité du processus de préparation du budget. |
| <i>Améliorer la Gouvernance et éradiquer la corruption</i> | | |
| - Faire un audit des dépenses COVID. | Les audits ont été effectués par la cour des comptes et les rapports y relatifs sont disponibles. | Assurer le suivi de la mise en application des recommandations issues des audits |

I.6. Observations globales et perspectives

Les progrès sont tangibles dans plusieurs domaines, en particulier la réforme fiscale, la digitalisation des procédés et processus, la consolidation budgétaire et les efforts de gouvernance. Toutefois, des fragilités persistent dans l'unification du taux de change, la maîtrise du financement monétaire, le fonctionnement des institutions de coordination et l'opérationnalisation des réformes macroéconomiques et structurelles.

Le programme révisé couvrant la période 2025–2027 vise à finaliser les réformes engagées, garantir leur soutenabilité et ancrer les fondations d'une croissance soutenue, inclusive et résiliente. Cela passera notamment par l'achèvement de la transition vers le ciblage de l'inflation, la mise en œuvre effective du budget-programme, la dynamisation du marché financier domestique et l'élargissement de l'espace budgétaire par des mesures structurelles.

Les parties suivantes procèdent à la présentation des évolutions macroéconomique et financière récentes et un diagnostic des sectoriels de l'économie burundaise afin d'identifier les défis et proposer des actions à mener pour assurer la stabilité macroéconomique.

II. ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIERE RÉCENTE

II.1.Croissance économique et inflation

La croissance du PIB réel s'est accélérée de 3,3% à 4,1 % entre 2023 et 2024 en dépit d'une série de perturbations, notamment les répercussions de la guerre en Ukraine, les ruptures dans l'approvisionnement en carburant, un niveau inadéquat de réserves de change, ainsi que des progrès limités dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Cette accélération de croissance traduit une résilience de l'économie burundaise face à un environnement intérieur et extérieur difficile.

Le taux d'inflation moyen annuel est resté élevé malgré un repli observé en 2024. Il s'est établi à 20,2% en 2024 contre 27,1% en 2023 en lien avec la hausse des prix principalement des produits alimentaires et une croissance rapide de la masse monétaire.

II.2.Finances publiques

II.2.1. Déficit budgétaire

En dépit des bonnes performances dans la mobilisation des recettes, le déficit budgétaire est resté élevé avec un ratio au PIB du déficit budgétaire global (base caisse) en augmentation, passant de 6% du PIB pour l'exercice 2021/2022 à 8,7 % du PIB pour l'exercice 2023/2024. Quant au ratio des recettes totales par rapport au PIB, il a baissé à 20,7% au cours de l'exercice fiscal 2023/2024 par rapport aux exercices fiscaux précédents (21,6% à fin juin 2022 et 22,6% à fin juin 2023). Concernant les dépenses publiques totales, le ratio au PIB a légèrement augmenté sur la même période passant de 27,8% à fin juin 2022 à 29,5% à fin juin 2024.

II.2.2. Dette publique

Le profil de la dette reste ainsi dominé par l'endettement intérieur, bien que son poids relatif au PIB ait reculé au cours des trois derniers exercices. En revanche, la dette publique extérieure a connu une légère hausse sur la période, son ratio ayant augmenté de 17,4 % en 2021/2022 à 18,3 % à fin juin 2024.

Le ratio de la dette publique totale a reculé de 63,0% en 2022 à 62,4% en 2023 pour s'établir à 57,0 % du PIB à fin juin 2024. Cette amélioration est principalement attribuable à la progression rapide du PIB nominal par rapport à la progression de la dette.

II.3.Balance des Paiements

Le compte courant de la balance des paiements est demeuré déficitaire, avec une détérioration moyenne de 14,7% du PIB sur la période 2021/2022–2023/2024. Cette détérioration du déficit s'explique principalement par une croissance plus rapide de la valeur des importations par rapport à celle des exportations. En effet, le solde courant s'est établi en moyenne à -16,4% du PIB en 2022/2023, avant de s'améliorer légèrement en 2023/2024 pour s'établir à -14,5% du PIB.

L'augmentation des importations a été alimentée par la hausse des prix à l'importation ainsi que par l'impact de l'ajustement du taux de change intervenu en mai 2023.

II.4.Secteur Monétaire et financier

II.4.1. Politique Monétaire

Depuis la deuxième moitié de l'année 2022, la Banque de la République du Burundi (BRB) a suspendu ses interventions via la fenêtre de refinancement à 7 jours et mis fin au refinancement spécial en faveur des secteurs porteurs de croissance, à l'exception du secteur agropastoral. Ces mesures de resserrement monétaire ont permis de freiner la progression de la masse monétaire au cours de l'exercice 2023/2024, avec un ralentissement marqué de la croissance de M2 (16,2 % contre 29,1 % l'année précédente) et de M3 (16,5 % contre 31,8 %). Parallèlement, la BRB a amorcé un processus de modernisation de son cadre de politique monétaire.

II.4.2. Politique de change

Le marché de change au Burundi reste sous pression, caractérisé par une forte disparité entre les taux officiel et parallèle avec des réserves de change limitées. En mai 2025, le taux officiel du dollar américain était de 2 936 BIF, tandis que le taux parallèle était estimé à près de 7 300 BIF, reflétant une prime de change d'environ 150 %. Les réserves internationales couvrent seulement 1,4 mois d'importations à fin mars 2025, limitant la capacité de la Banque centrale à faire face aux chocs extérieurs.

II.4.3. Stabilité financière

À fin décembre 2024, le ratio de solvabilité globale du secteur bancaire s'est établi à 18,6 %, se maintenant bien au-dessus du minimum réglementaire de 14,5 %. Parallèlement, la qualité du portefeuille crédits s'est renforcée, comme en témoigne la baisse du taux de détérioration à 3,7 %, contre 5,7 % à la même période en 2019. Le ratio de solvabilité de base a également affiché une performance robuste, atteignant 17,1 % contre une norme de 12,5 %.

Pour renforcer la stabilité financière, la Banque de la République du Burundi (BRB) a relevé le capital minimum exigé des institutions bancaires. En réponse, les banques ont progressivement augmenté leur niveau de capitalisation, avec une hausse de 20,5 % enregistrée entre décembre 2023 et fin décembre 2024.

III. PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES

Une croissance moyenne du PIB réel de 4,6 % est projetée pour 2025–2027, portée par les investissements publics et privés, bien que des risques externes persistent.

Cette dynamique serait soutenue par la généralisation et l'intensification de la production agricole irriguée, la diversification continue de l'économie burundaise, l'augmentation de la production minière, ainsi que la réalisation de projets structurants d'intérêt public tels que la construction du chemin de fer.

Le Programme d'Investissements Publics (PIP) envisage d'augmenter l'investissement de 8 7205,1 milliards de BIF sur 3 exercices soit 10,9% du PIB en moyenne sur la période. Pour garantir une exécution efficace et soutenable de ce volume d'investissement, il est prévu un renforcement des exigences en matière de sélection et de préparation des projets par des analyses techniques, économiques, sociales et environnementales robustes, validées selon des critères transparents et objectifs.

Entre 2025/2026 et 2027/2028, le déficit du compte courant devrait atteindre en moyenne 4,9 % du PIB, contre 7,9 % au début du période, en raison de la hausse soutenue des importations de biens d'équipement liée à la mise en œuvre des projets du PND et de la vision 2040–2060 et de la diminution anticipée des transferts au secteur non gouvernemental et des appuis extérieurs, notamment celle en provenance des États-Unis.

La politique monétaire devrait continuer à privilégier la stabilité des prix, avec pour objectif de ramener l'inflation à la cible de 8 %, conformément aux critères de convergence de l'EAC. Pour assurer un financement adéquat de l'économie, la part du crédit à l'économie devrait rester supérieure à 60 % du total des crédits intérieurs à l'horizon 2027/2028.

Toutefois, ces perspectives favorables pourraient être compromises par des facteurs de risques externes, notamment la persistance des tensions géopolitiques et les récentes décisions du Gouvernement américain, incluant la suspension de l'aide publique au développement et l'imposition de nouvelles restrictions commerciales.

**DIAGNOSTIC SECTORIEL, IDENTIFICATION DES DEFIS
ET ACTIONS A MENER DANS LE CADRE DE LA
REVISION DU PROGRAMME DE REFORME**

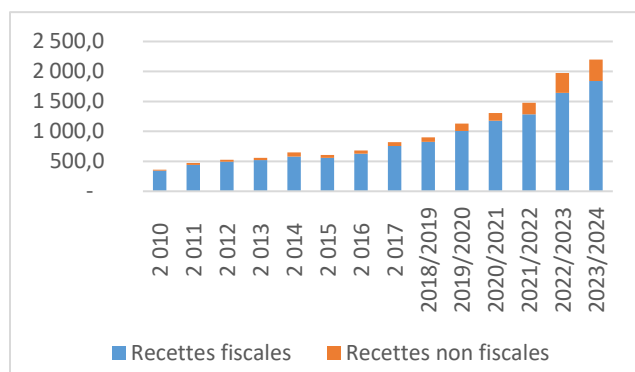
IV. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

IV.1. Diagnostic des recettes

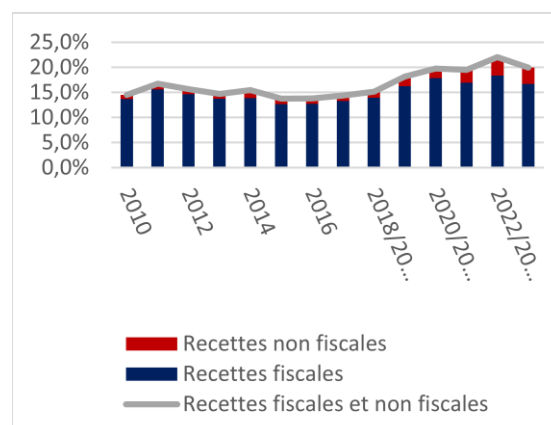
IV.1.1. Collecte des recettes

Depuis la création de l'OBR en 2009, le montant des recettes collectées a continué d'augmenter en valeur absolue, exception faite pour l'année 2015 où le montant des recettes collectées a chuté de 6% par rapport à l'année 2014. Les recettes en ratio au PIB sont passées de 13,8% en 2009 à 18,0% en 2023/2024, avec une moyenne de 15,8% du PIB. La pression fiscale s'est établie à 14,7% en 2023/2024 en deçà de la cible du PND révisé de 14,88%.

Graphique 1: Evolution des recettes fiscales et non fiscales (en Mrds de BIF)

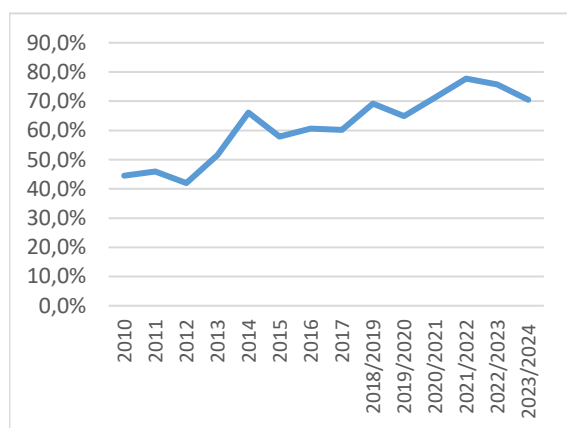


Graphique 2: Evolution des recettes fiscales et non fiscales (% du PIB)

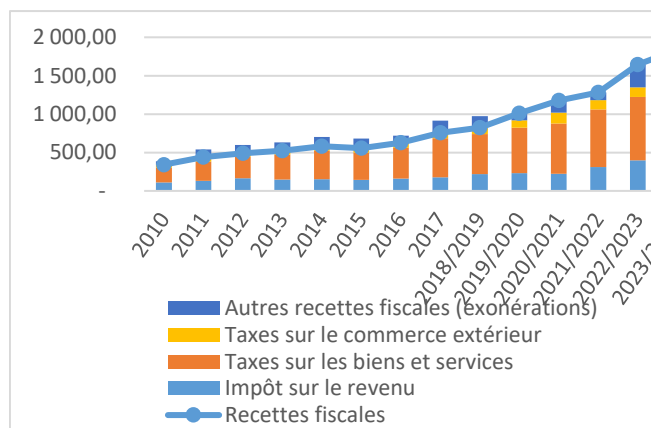


Source : Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

Graphique 1: Couverture des dépenses par les recettes publiques hors dons



Graphique 2: Structure des recettes fiscales (en Mrds de BIF)



Source : Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

La couverture des dépenses par les recettes hors dons est passée de 44,5% en 2010 à 70,4% en 2023/2024, avec une moyenne de 61,3% sur la période. Les taxes sur les biens et services (TVA) constituent la principale source de recettes publiques tout au long de la période observée. Néanmoins, la part relative aux taxes sur les biens et services a diminué progressivement passant de 57% en moyenne sur la période 2010/2011-2019/2020 à une moyenne de 54% sur la période 2019/2020-2023/2024.

Pour améliorer la collecte des recettes, l'Office Burundais des Recettes (OBR) a mis en œuvre un vaste programme de réformes visant à renforcer l'efficacité de la collecte des recettes, notamment à travers la digitalisation et la modernisation du cadre légal. Sur le plan technologique, des outils tels que le système douanier automatisé ASYCUDA World, le suivi électronique des cargaisons, les Machines à Facturation Électronique (EBMS), le Guichet Unique Électronique (GUE) et la plateforme e-KORI (pour la télédéclaration et le télépaiement) ont considérablement amélioré la transparence, réduit les fraudes et facilité la conformité fiscale. Ces innovations ont contribué à sécuriser les recettes tout en simplifiant les procédures pour les contribuables.

Parallèlement, d'importantes réformes légales ont été engagées pour élargir l'assiette fiscale et aligner le système burundais sur les standards régionaux. Il s'agit notamment de la réforme de l'impôt sur les revenus 2013 révisé en 2020), de la TVA (révisée en 2013 et 2020), ainsi que de la modernisation des procédures fiscales et de l'intégration des recettes non fiscales. Des mesures spécifiques ont également visé la fiscalisation du secteur minier, l'ajustement des droits d'accise, la facilitation du commerce transfrontalier et l'élargissement du réseau de conventions fiscales. Ces réformes, (la simplification, la sécurisation et l'élargissement de l'assiette), ont jeté les bases d'une augmentation durable et prévisible des recettes publiques.

IV.1.2. Défis dans la collecte des recettes fiscales

Malgré les réformes engagées, la pression fiscale peine à atteindre la cible indicative de 25% du PIB convenue dans les critères de convergence macroéconomiques de l'EAC et reste inférieure aux projections du PND révisé en raison des défis auxquels est confronté le système fiscal et douanier burundais. Ces défis portent notamment sur la digitalisation qui demeure incomplète, limitant le contrôle fiscal, tandis que la faible conformité des contribuables, amplifiée par une économie informelle représentant environ 70 % du PIB selon l'enquête de conditions de vie des ménages au Burundi (ECVMB, 2013-2014) et un registre du contribuable non actualisé, freine la mobilisation des recettes. La fraude, la corruption et un recours excessif aux exonérations fiscales (161,7 % du plafond prévu en 2023/2024) réduisent l'espace budgétaire. Le secteur minier reste sous-fiscalisé malgré son potentiel. Par ailleurs, les contraintes macroéconomiques comme la pénurie de carburant, le manque de devises et la prépondérance du commerce informel affaiblissent la collecte des recettes, tant fiscales que douanières.

IV.1.3. Impact des défis sur la mobilisation des recettes publiques

Les recettes fiscales représentent 14,7% du PIB en 2023/2024 contre 14,88% projetée dans le PND. De plus, les recettes des minerais (0,1% du PIB en 2024) restent inférieures aux projections du PND de 0,3% du PIB

Les défis du système fiscal font perdre au fisc burundais, en raison des faiblesses structurelles de l'économie, dominée par le secteur informel. Cette situation réduit fortement l'espace budgétaire et limite la capacité de l'État à mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement.

IV.1.4. Actions à mener face aux défis du système fiscal

Pour faire face aux défis du système fiscal, le Gouvernement du Burundi s'engage dans le cadre de ce programme révisé à accélérer la collecte des recettes et lutter contre la fraude fiscale et douanière. De ce fait, les principales actions à mener sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 6: Actions à mener pour la réforme du système fiscal

| Défis identifiés | Actions | Objectif visé |
|--|--|---|
| Faible assiette fiscale et faible conformité des contribuables | Élargir l'assiette fiscale par l'immatriculation et la fiscalisation des nouveaux contribuables | Accroître le nombre de contribuables formels |
| | Poursuivre la mise en place d'un registre actualisé des contribuables | Accroître le nombre de contribuables formels |
| | Renforcer les campagnes de sensibilisation sur la conformité fiscale | Augmenter le taux de conformité des contribuables |
| Digitalisation incomplète du système fiscal | Poursuivre la digitalisation de la collecte des taxes internes avec un logiciel intégré | Augmenter le taux de collecte des recettes fiscales |
| | Distribuer et faire le suivi de l'utilisation des Machines à Facturation Électronique (EBMS) | Augmenter le taux de collecte des recettes fiscales |
| | Interfacer ASYCUDA (douane) et EBMS (fiscalité) | Augmenter le taux de recouvrement des recettes fiscales |
| | Déployer une plateforme mobile (app &code USSD) de paiement des taxes ; | Simplifier les démarches |
| Persistance de la fraude et de la corruption | Mettre en place un dispositif de contrôle et d'audit des technologies fiscales | Augmenter le taux de recouvrement des recettes |
| Rendement fiscal insuffisant et dérivés fiscaux | Renforcer le suivi de l'utilisation des exonérations fiscales accordées | Réduire les pertes de recettes dues aux exonérations abusives |
| Poids du secteur informel | Encourager la formalisation des petits commerçants transfrontaliers en coopératives | Augmenter la part formelle des échanges transfrontaliers |
| Rôle institutionnel limité dans l'élaboration et la coordination de la politique fiscale | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre légal séparant les attributions de la direction de la politique fiscale et celles de l'OBR - Renforcer la Direction de Programmation Financière en lui conférant un rôle central dans la rédaction et l'actualisation du Code Général des Impôts (CGI) ; | Accroître la capacité stratégique de pilotage de la politique fiscale, améliorer la transparence, la coordination et la mobilisation des recettes |

| | | |
|--|--|---|
| | l'analyse et la publication des dépenses fiscales ; la prévision des recettes fiscales et douanières ; la conduite du dialogue fiscal avec le secteur privé ; la revue de la parafiscalité et des recettes administratives | |
| Absence d'un document stratégique centralisant et hiérarchisant les réformes fiscales | Adopter une Stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT) avec objectifs chiffrés d'atteindre le ratio recettes/PIB égal à 25%, EAC) | Planification des réformes fiscales |
| Fragmentation du cadre fiscal et dépendance excessive à la loi des finances pour l'introduction des réformes | Élaborer et adopter un code général des impôts, appelé à devenir l'instrument de référence pour la conduite et la planification de la politique fiscale, afin de réduire la dépendance à la loi des finances comme vecteur principal des réformes fiscales | Renforcer la cohérence, la prévisibilité et la transparence du cadre fiscal |
| Coût élevé des exonérations fiscales | Quantifier et évaluer (coûts-bénéfices) les dépenses fiscales ; | Augmenter les recettes fiscales |
| Coût élevé des exonérations fiscales | Institutionnaliser la production et publication annuelle d'un rapport sur les dépenses fiscales (quantification, évaluation, recommandations pour besoin de rationalisation) annexé au budget ; Décréter un moratoire ciblé ; Spécifier les clauses d'extinction des nouvelles exonérations. | Rationaliser les dépenses fiscales |
| Coût élevé des exonérations fiscales | Réviser le Code des Investissements en limitant les exonérations et les prolongations des exonérations dans le temps ; | Rationaliser les dépenses fiscales |
| Coût élevé des exonérations fiscales | Adopter les textes d'application du Code des Investissements pour déterminer les secteurs prioritaires et spécifiques éligibles aux exonérations fiscales | Rationaliser les dépenses fiscales |
| Rente fiscale sous-optimale dans les secteurs extractifs | Adopter des réglementations spécifiant les conditions et modalités portant (a) collecte des redevances minières glissantes et retenues à la source, (b) introduction d'un système de taxation des flux de trésorerie (cash-flow | Améliorer la captation de la rente sectorielle |

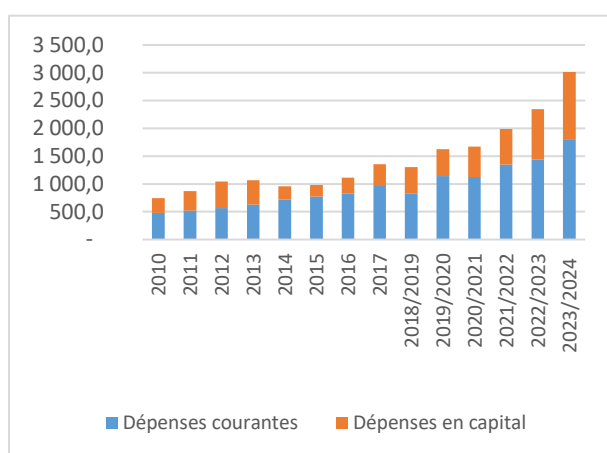
| | | |
|--|---|--|
| | taxation), (c) rapatriement des devises d'exportation Finaliser l'adhésion à EITI. | |
|--|---|--|

IV.2. Diagnostic des dépenses publiques

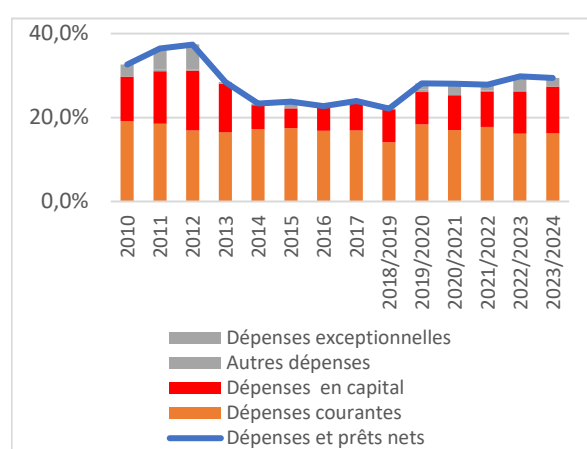
IV.2.1. Évolution globale des dépenses

Depuis 2010, les dépenses publiques sont largement dominées par les dépenses courantes incluant les salaires, les biens et services, les transferts et les intérêts de la dette. Toutefois, le ratio des dépenses publiques au PIB a diminué au cours de la période, passant de 37,4% en 2012 à 29,5% en 2023/2024.

Graphique 5. Evolution des dépenses publiques (en Mrds de BIF)



Graphique 6. Evolution des dépenses publiques (En % du PIB)

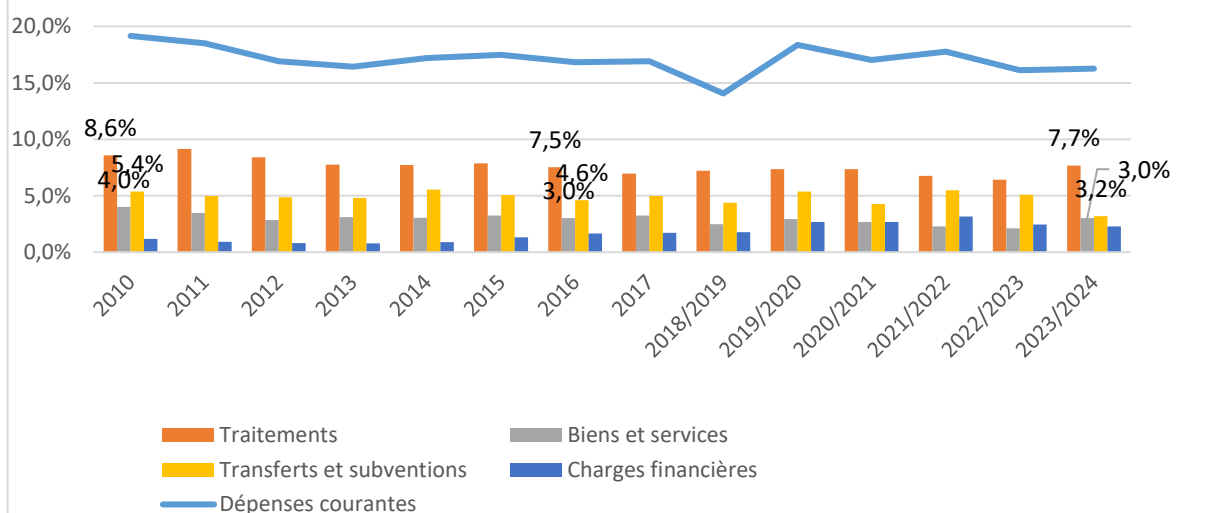


Source : Ministère des Finances du Budget et de l'Economie Numérique

IV.2.2. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes comprenant les salaires (traitements), les biens et services, les transferts et subventions ainsi que les intérêts de la dette affichent une tendance légèrement baissière en ratio du PIB sur toute la période malgré la tendance haussière en valeur nominale. En effet, le ratio des dépenses salariales au PIB a chuté de 8,6% en 2010 à 7,7% en 2024. Les revalorisations salariales, l'octroi de diverses indemnités, la mise en œuvre de la politique salariale ainsi que les recrutements dans le secteur de sécurité ont augmenté la part de la masse salariale dans le PIB. Les dépenses en biens et services ont également diminué en ratio du PIB. En 2023/2024, les dépenses en biens et services étaient de 3,0% du PIB contre 4% en 2010. Les transferts et subventions ont également diminué en ratio du PIB malgré leur apparente augmentation en termes nominaux. Enfin, les intérêts de la dette ont fortement augmenté, en grande partie à cause de l'augmentation de la dette intérieure et de la dépréciation du francs Burundi.

Graphique 3: Evolution des dépenses publiques en % du PIB

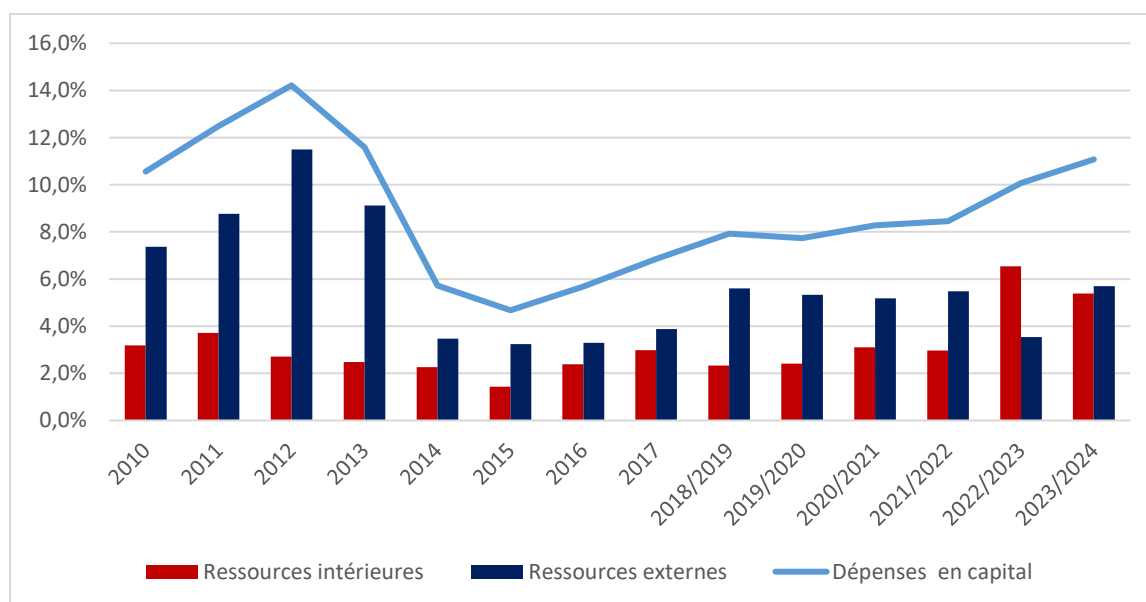


Source 1: Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

IV.2.3. Les dépenses en capital

Les dépenses en capital en ratio du PIB ont baissé de façon significative en 2015 en raison de la crise socio-politique. Le retour progressif des financements externes et les efforts d'augmentation des financements internes sont en train de ramener progressivement le niveau de dépenses en capital à leur niveau d'avant la crise.

Graphique 4: Evolution des dépenses en capital (% du PIB)



Source : Ministère des Finances, du Budget de la Planification Economique

IV.2.4. Les dépenses fiscales (exonérations)

Les exonérations, en pourcentage du PIB, sont passées de 1,7% en 2010 à 2,0% en 2023/2024. Elles représentaient 11,8% des recettes collectées en 2010 contre 11,0% en 2023/2024. Les exonérations sont principalement accordées pour promouvoir les investissements dans le cadre

du code des investissements (32,8% en 2023/2024) et dans le cadre des différents projets exécutés sur financement extérieur (45,0% en 2023/2024).

Les exonérations sont classées en plusieurs catégories, liées en général à l'identité du bénéficiaire, à l'usage des biens importés ainsi qu'à la catégorie des biens. Le tableau suivant montre l'évolution des exonérations données aux grandes catégories de bénéficiaires entre 2019 et 2024.

Tableau 7: Exonérations par catégorie de bénéficiaires (en milliards de BIF)

| Catégorie | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Financement Extérieur | 42,4 | 64,9 | 56,9 | 93,4 | 99,9 |
| Investisseurs | 53,7 | 52,9 | 53,6 | 74,4 | 71,6 |
| Etats et ses entités et hauts cadres de l'Etat | 74,6 | 76,8 | 57,4 | 100,4 | 12,7 |
| Autres | 21,1 | 39,0 | 22,8 | 26,1 | 34,1 |
| Total | 191,8 | 233,6 | 190,6 | 294,4 | 218,3 |

Source : Données OBR

IV.2.5. Défis dans l'exécution des dépenses publiques

Depuis l'exercice budgétaire 2022/2023, un nouveau cycle de réformes a été engagé avec l'adoption du budget-programme axé sur la performance.

En dépit de ces réformes, des défis freinent l'efficacité des dépenses publiques notamment les outils de la mise en œuvre du budget-programme partiellement opérationnels ; la faible transparence dans la préparation et l'exécution budgétaire ; la faible exécution des investissements résultant d'une planification budgétaire non conforme aux phases de planification et exécution de projets d'investissements ; la violation des procédures prévues par la loi organique relative aux finances publiques notamment à travers les dépenses extra-budgétaires ; la masse salariale qui reste élevée à cause des problèmes de gestion des ressources humaines et des effectifs ; la quasi-inexistence du système de suivi-évaluation ; la faible décentralisation budgétaire et les défis macroéconomiques comme l'inflation, la pénurie de carburant et la dépréciation du Franc Burundi.

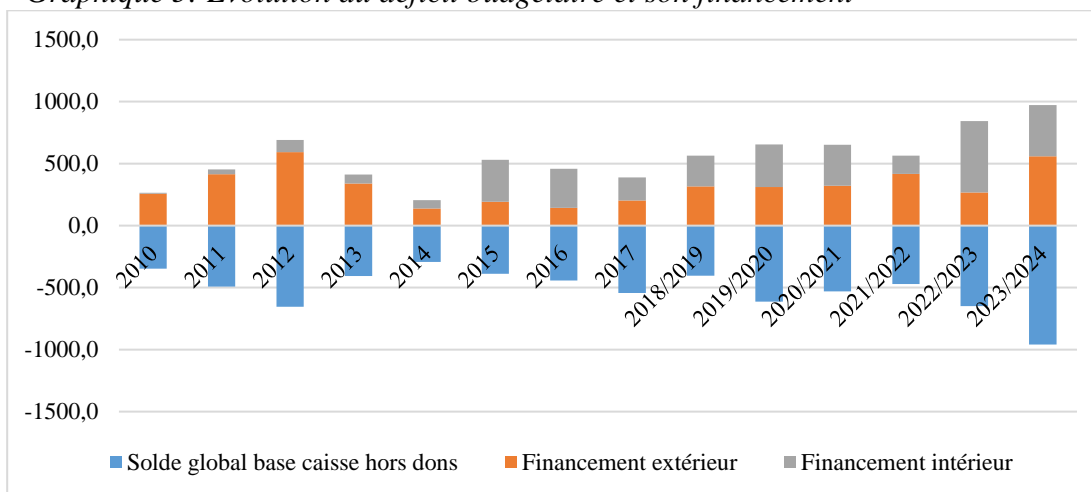
D'autres défis entravent encore l'exécution efficace des dépenses publiques notamment la multiplication des étapes de vérification qui allongent les délais de décaissement et génèrent des arriérés. En outre, la trésorerie de l'État qui reste insuffisante par rapport aux besoins contribue à l'accumulation des arriérés. Aussi, la gestion de la trésorerie publique fait face aux difficultés de coordination des principaux acteurs du compte unique du Trésor, le manque d'interface entre le système de paiement du Ministère en charge des finances et celui de la Banque centrale entraînant le manque de visibilité en temps réel des liquidités disponibles sur le compte général du Trésor et la bonne traçabilité des flux financiers en comptabilité.

IV.3. Déficit budgétaire et modes de financement

Le solde global du budget, en base caisse, est resté déficitaire tout au long de la période, oscillant entre -13,9 % et -8,7 % du PIB. Ce déficit s'explique principalement par l'augmentation rapide des dépenses courantes, non compensée par une mobilisation équivalente de recettes. Pour financer ce déficit, le Gouvernement a fait recours à la dette, avec une prédominance de l'endettement intérieur (7,3 % du PIB en moyenne), devant l'endettement extérieur (6,7 % du PIB). À la suite du faible développement du marché financier, l'endettement intérieur repose sur l'émission de titres publics et le recours aux avances de la Banque centrale,

tandis que l'endettement extérieur provient des créanciers bilatéraux, multilatéraux ou commerciaux.

Graphique 5: Evolution du déficit budgétaire et son financement



Source : Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

IV.4. Impact de l'inefficience de la gestion des dépenses publiques sur l'économie

Le PND révisé envisage une allocation progressive d'une part importante des dépenses publiques à l'investissement avec objectif d'atteindre 54,8% des dépenses budgétaires allouées à l'investissement en 2027/28. Toutefois, les réalisations des deux dernières années montrent que les dépenses d'investissement sont restées en deçà des prévisions (38,4% en 2022/2023 contre 40,2% projeté et 37,6% en 2023/2024, contre 52,1% attendu) à cause d'une planification budgétaire inadéquate.

Tableau 8: Perspectives et projections budgétaires (2022-2027)

| | Exercices | Dépense Courante | Dépenses d'Investissement |
|------------------------|-----------|------------------|---------------------------|
| Estimations PND révisé | 2022/2023 | 1423,2 | 955,9 |
| | | 59,8% | 40,2% |
| | 2023/2024 | 1951 | 2120,2 |
| | | 47,9% | 52,1% |
| Réalizations | 2022/2023 | 1444,2 | 901,7 |
| | | 61,6% | 38,4% |
| | 2023/2024 | 1793,0 | 1220,6 |
| | | 55,2% | 37,6% |
| Projections du cadrage | 2024/2025 | 2749,4 | 1941,9 |
| | | 57,0% | 40,2% |
| | 2025/2026 | 3053,0 | 2392,4 |
| | | 53,6% | 42,0% |
| | 2026/2027 | 3195,2 | 2870,8 |
| | | 49,8% | 44,7% |

Source : PND Révisé et Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

IV.5. Les actions à mener pour améliorer l'efficacité de la gestion des dépenses publiques

Face à ces défis en matière de gestion des dépenses publiques, le Gouvernement s'engage à poursuivre la mise en œuvre de la budgétisation par programme et poursuivre le renforcement du cadre légal de suivi de l'endettement des entreprises publiques et des collectivités locales. L'attention sera mise également sur une bonne programmation budgétaire pluriannuelle avec des cibles de dépenses et de déficits. Dans ce cadre, les principales actions à mener sont résumées dans tableau suivant:

Tableau 9: Actions à mener pour la réforme de gestion des dépenses publiques

| Défis identifiés | Actions | Objectif visé |
|--|--|---|
| Faible exécution des investissements | Renforcer la budgétisation axée sur les résultats | Augmenter le taux d'exécution des investissements |
| | -Associer les investisseurs privés dans l'exécution et financement des projets publics, -Encourager le développement des assurances, fonds de pension, banques d'investissements, sociétés de gestion à intervenir activement sur le marché. | Mobiliser plus de ressources à travers le PPP et le développement du secteur financier |
| | Plafonner à 55% la part des investissements dans le budget national et allouer au moins 70 % du budget d'investissement aux projets structurants du PIP | Prioriser les projets structurants du PIP |
| | Réduire la durée d'analyse des dossiers de souscription aux marchés publics | Réduire les retards dans l'exécution des projets publics |
| Absence de publication des Déclarations de Risques Budgétaires | Produire et publier périodiquement un rapport national sur les risques budgétaires | Accroître la transparence budgétaire, améliorer la communication avec les parties prenantes, et intégrer les risques dans la planification budgétaire |
| Faible capacité de financement du déficit | Redynamiser et diversifier le marché des titres du Trésor (en y incluant d'autres sources innovantes telles que les Bons de la Diaspora green bonds, infrastructure bonds, afin de diversifier les sources de financement) et réduire le montant minimum des souscriptions Etude de faisabilité de la finance islamique (sukuk) | Rendre le marché des titres plus attractif, transparent et accessible |
| | -Opérationnaliser le marché des capitaux | Diversifier les sources de financement des investissements publics |

| Défis identifiés | Actions | Objectif visé |
|---|---|---|
| | -Développer le marché secondaire électronique des titres du Trésor : Une plateforme permettant aux investisseurs de toute taille d'acheter et revendre des titres publics avant échéance, augmentant leur liquidité et leur attractivité. | |
| Mauvaise planification et violation des procédures | Élaborer un plan trimestriel d'engagement budgétaire aligné au plan de trésorerie et au Plan de Passation de Marchés | Améliorer la gestion de la trésorerie |
| Mauvaise planification et violation des procédures | Encadrer les dépenses extrabudgétaires en se servant des outils prévus par la loi organique | Renforcer la discipline budgétaire |
| Faible performance de la modélisation macroéconomique de long terme | Développer un modèle d'équilibre général (MEGC) de projection macro-fiscale | Simuler l'impact à long terme des politiques budgétaires et d'endettement |
| Faible capacité en cadrage Macroéconomique long terme | Former les techniciens macro à l'utilisation du modèle MEGC | Intégrer les trajectoires de croissance soutenable dans le DSA |
| | Déconcentrer progressivement l'ordonnancement et signer des contrats de performance | Réformer le système gestion des Finances Publiques |
| Inefficacité de la gestion RH et du suivi-évaluation | Déployer le système Intégré de Gestion des fonctionnaires (OPEN PRH) et l'interconnecter à SIGEFI | Moderniser la gestion administrative et financière |
| Manque de redevabilité et transparence dans l'exécution de dépenses publiques | Réaliser et publier des audits réguliers par des entités indépendantes | Améliorer la transparence et la gouvernance |
| Non redevabilité des entreprises publiques | Mettre en œuvre des plans de restructuration des entreprises publiques | Réformer la gestion des entreprises publiques |
| | Renforcer la surveillance des entreprises publiques | Améliorer la transparence et la gouvernance |
| | Réaliser et publier des audits réguliers par des entités indépendantes | |

| Défis identifiés | Actions | Objectif visé |
|------------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Définir l'architecture du compte unique du trésor (CUT), actualiser la convention de tenue du CUT, recenser les comptes des administrations progressivement, définir une stratégie de clôture des comptes, faire un diagnostic du système informatique de la BRB afin de savoir s'il peut supporter l'architecture du CUT. - Renforcer la collaboration entre le ministère en charge des finances et la Banque centrale par la création d'un cadre de dialogue et par l'interfaçage du système de gestion de la BRB et le Ministère | |
| | <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la budgétisation pluriannuelle et la documentation macro-budgétaire. -Continuer à développer l'outil d'élaboration du CBMT et du CDMT central, en l'accompagnant d'un manuel d'utilisation complet et accessible. Intégrer les unités extrabudgétaires et des entités décentralisées dans le budget de l'Etat -Mettre en place la déconcentration de l'ordonnancement et nommer les acteurs de la chaine managériale pour permettre l'ordonnancement au niveau des ministères sectoriels. -Mettre en place la déconcentration comptable, le nouveau cadre réglementaire et les outils nécessaires à la réforme de la comptabilité publique ; et poursuivre l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor -Mettre en place un système d'information mieux adapté et intégré, en remplacement du SIGEFI, pour accompagner les réformes de la GFP | <p>Améliorer la performance de la dépense publique, renforcer la transparence et le suivi axé sur les résultats</p> |
| | <p>Renforcer le contrôle des états de paie par l'exercice effectif des contrôles des contrôleurs des engagements des dépenses (CED) au niveau des ministères sectoriels</p> | <p>Réduire les risques de dépenses irrégulières et renforcer la maîtrise de la masse salariale</p> |

| Défis identifiés | Actions | Objectif visé |
|------------------|--|--|
| | <p>-Réaffecter les dépenses des subventions régressives vers des transferts ciblés et des services de base, en menant une campagne de communication efficace sur le pacte de réforme — les économies sur les subventions finançant des transferts pro-pauvres visibles et des services de base — déployée bien en amont de la mise en œuvre.</p> <p>-Séquencer les réformes avec un soutien monétaire compensatoire immédiat.</p> <p>-Sanctuariser au minimum les économies budgétaires issues de la réforme des subventions afin d'élargir la couverture et l'adéquation des transferts monétaires ciblés et des services sociaux.</p> <p>-Remplacer les subventions à l'usage par des subventions à la connexion et des tarifs sociaux de première nécessité (lifeline tariffs) plafonnés à une consommation de subsistance, afin de favoriser l'accès sans entraîner d'importantes fuites au profit des usagers les plus aisés.</p> | <p>Améliorer l'efficacité budgétaire et l'acceptabilité sociale des réformes ; renforcer l'impact pro-pauvres des dépenses publiques</p> |
| | <p>-Déployer la plateforme ePIP pour tracer 100 % des projets en temps réel.</p> <p>-Adopter les directives nationales d'analyse économique des projets d'investissement, y compris les études de faisabilité.</p> <p>-Etablir une grille d'évaluation et de pondération des critères de programmation/budgétisation des projets d'investissement.</p> <p>-Former les ministères sectoriels à l'analyse coût-bénéfice, avec soutien des partenaires</p> | <p>Améliorer la transparence et la gestion des projets</p> |
| | <p>Veiller, lors de l'actualisation des statuts de la BRB, que son mandat est recentré conformément à la LOFIP (encaissement et paiements transférés aux comptes publics)</p> | <p>Faciliter la BRB dans l'exécution de ses missions fondamentales</p> |

| Défis identifiés | Actions | Objectif visé |
|--|--|--|
| Faible prévisibilité de la dépense publique en raison du manque de cohérence entre PTBA, PPM, PE et PT | Mettre en cohérence le PTBA, le PPM, le PE et le PT ; instaurer leur actualisation régulière et leur suivi par les comités d'engagement et de trésorerie | Réduire les tensions de trésorerie, crédibiliser le budget de l'État et améliorer la qualité et la rapidité des acquisitions publiques |

IV.6. Gestion de la dette publique

Au Burundi, la gouvernance et la stratégie de la dette ont connu des avancées avec la mise en place du Cadre de Gestion de la Dette Publique (CTD) et du Comité de Politique de la Dette Publique (CPDP), bien que leur fonctionnement reste partiel. Le pays fait face à des défis persistants, notamment un cadre juridique incomplet réglementant les garanties et prêts rétrocédés, et une faible intégration des indicateurs de risque dans la stratégie nationale. La coordination institutionnelle reste insuffisante, limitant l'efficacité des procédures. Par ailleurs, la faible application de la Stratégie de Gestion de la Dette (SDMT), freine l'alignement des plans d'émission avec les réalités du marché. Face à ces défis, le gouvernement engage notamment des réformes pour renforcer la transparence, moderniser le marché des titres, et limiter le recours aux avances de la Banque Centrale

IV.7. Les actions à mener pour la réforme de la gouvernance et stratégie de la dette

| Défis | Actions à mener | Objectif visé |
|---|--|---|
| Cadre juridique incomplet pour les garanties et rétrocessions | Élaborer et adopter une ordonnance ministérielle encadrant les garanties et prêts rétrocédés | Accroître la transparence et encadrer légalement l'utilisation de ces instruments |
| Cadre institutionnel partiellement opérationnel (CTD et CPDP) | Assurer l'application stricte des procédures de validation, renforcer le rôle de supervision du CPDP | Garantir une coordination rigoureuse et conforme aux normes DeMPA |
| Absence de cibles de risque dans la SDMT | Intégrer des indicateurs de risques (refinancement, taux d'intérêt, change) avec fourchettes cibles | Permettre le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie |
| SDMT non alignée avec les réalités du marché domestique | Organiser des consultations régulières avec les SVT et investisseurs pour calibrer les émissions | Améliorer la faisabilité et la mise en œuvre du plan de financement |

| | | |
|---|--|--|
| Faible utilisation de la SDMT par le front office | Formaliser un mécanisme d'alignement entre SDMT et plans d'émission | Renforcer la cohérence opérationnelle des décisions d'endettement |
| Non-publication des bulletins trimestriels de dette | Finaliser et publier les rapports trimestriels sur le site du MFBEN | Renforcer l'information des parties prenantes et la conformité à la loi |
| Absence d'un cadre systématique de gestion des risques budgétaires | Développer des outils analytiques et un cadre de gestion des risques budgétaires (modèles, matrices, analyses de sensibilité) | Améliorer la résilience budgétaire, anticiper les chocs macroéconomiques et mieux intégrer les risques dans le processus de planification budgétaire |
| Absence d'analyses régulières de viabilité de la dette (AVD) | Mettre en place un dispositif régulier d'analyse de la viabilité de la dette via le comité technique Former les membres du comité technique de gestion de la dette à l'utilisation de l'AVD | Renforcer l'anticipation et la robustesse des décisions d'endettement ; Produire des AVD internes avec une autonomie technique accrue |
| Absence de manuel de procédures officiellement validé | Valider par décret, diffuser, et mettre en œuvre le manuel de procédures de la gestion de la dette | Renforcer les contrôles internes et l'harmonisation des pratiques |
| Manque de sauvegarde des documents de prêts Systèmes fragmentés (SYGADE/SIGFIP non interfacés) | Numériser et archiver physiquement et électroniquement tous les contrats et garanties Assurer l'interfaçage entre SYGADE et le futur SIGFIP | Sécuriser les archives et éviter les pertes de données contractuelles, Renforcer la cohérence et automatiser les processus budgétaires et de dette |
| Sous-effectif critique à la DDT | Renforcer les effectifs de la DDT via des recrutements ciblés et durables | Améliorer la capacité de suivi et d'analyse de la dette |
| Besoin de renforcement des capacités | Mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités | Garantir l'efficacité technique et la durabilité des réformes |

| | | |
|-------------------------|--|--|
| techniques du personnel | adapté aux modules de gestion, d'analyse et de programmation | |
|-------------------------|--|--|

V. DIAGNOSTIC DU SECTEUR MONETAIRE ET FINANCIER

V.1. Politique monétaire

L'objectif principal de la politique monétaire est d'assurer la stabilité des prix en maintenant une inflation faible et stable, afin de créer les conditions favorables à une croissance économique durable. C'est cet objectif que poursuit la Banque de la République du Burundi (BRB).

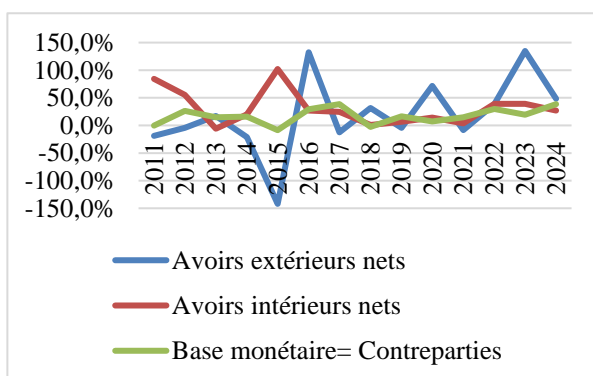
Pour l'atteindre, la BRB conduit la politique monétaire sous un régime basé sur le ciblage des agrégats monétaires. Pour cela, elle agit sur son objectif opérationnel qui est la base monétaire dans l'hypothèse d'une relation linéaire stable, d'une part entre la base monétaire et la masse monétaire M2, et d'autre part entre la masse monétaire M2 et le niveau général des prix.

V.1.1. Réponse monétaire aux déséquilibres post-2015

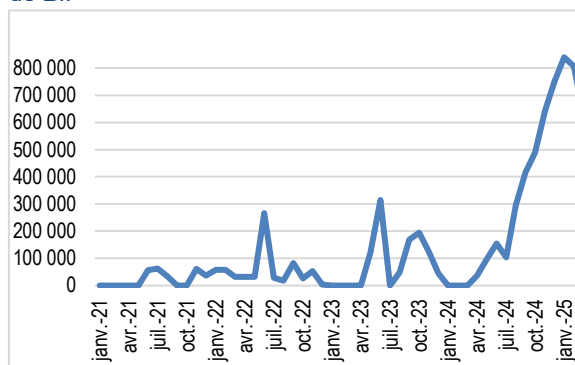
A la suite des chocs multiples ayant affecté l'économie burundaise depuis la crise de 2015, les objectifs de stabilité des prix et stabilité du système financier ont été compromis par l'adoption des mesures monétaires non conventionnelles en raison des déséquilibres engendrés par cette crise notamment la baisse significative des réserves de change, une pression croissante sur les devises et une vulnérabilité externe accrue.

Face à cette situation, l'expansion des avoirs intérieurs nets tirée soit par le financement monétaire du déficit ou par l'augmentation des créances sur l'économie a été compensée par la baisse des avoirs extérieurs nets, ce qui a maintenu la croissance annuelle de base monétaire relativement stable.

Graphique 7: Evolution des avances ordinaires à l'Etat en %



Graphique 6: Evolution des avances ordinaires en millions de BIF



Source : Banque de la République du Burundi

V.1.2. Pressions inflationnistes liées à l'expansion monétaire

La réponse monétaire aux chocs post-2015 a eu comme conséquence l'accroissement annuel de la base monétaire de 21,2% en moyenne contre une croissance moyenne de 9,7% de 2010 à 2015. Cette augmentation a produit des effets néfastes sur les prix. Le taux d'inflation a été de

43,9% (avec l'inflation sous-jacente de 50,1%) au mois de mai 2025 contre un plafond de 8% convenu comme critère de convergence au niveau de la Communauté Est Africaine. En effet, la base monétaire et les créances nettes sur l'Etat sont positivement corrélées avec l'inflation.

V.1.3. Renforcement de la politique monétaire et limites liées au financement de l'État

Au regard des pressions inflationnistes, la BRB a enclenché des réformes de la politique monétaire à partir de la deuxième moitié de l'année 2022 en vue de maîtriser les pressions sur les prix et sur le marché de change par l'adoption d'une politique monétaire restrictive et a entamé le processus de mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel pour migrer vers un nouveau cadre de politique monétaire basé sur le ciblage d'inflation. Les mesures adoptées par la BRB dans le cadre de cette politique ont consisté à la suspension du refinancement des secteurs porteurs de croissance à l'exception du secteur agropastoral, l'introduction du taux directeur, la hausse du coefficient des réserves obligatoires, la baisse de la période de constitution de ces réserves et la mise en place des titres de la Banque Centrale.

V.1.4. Limites de l'efficacité de la politique monétaire liées au financement du déficit budgétaire

Les distorsions sur le marché des titres du Trésor ont rendu ce marché moins attractif en raison des taux d'intérêt fixés et maintenus à des niveaux bas par l'Etat. En effet, l'Etat a réduit progressivement le taux d'intérêt (coupon) pour les obligations du Trésor. Un investisseur rationnel préférerait alors placer son argent dans les produits financiers à court terme plus rémunérateur au lieu de l'immobiliser dans les obligations du Trésor à long terme. Le taux moyen des bons du Trésor à 13 semaines adjugés du premier trimestre 2025 se situe à 8,1% contre un taux de 5,8% pour les obligations du Trésor sur 5 ans.

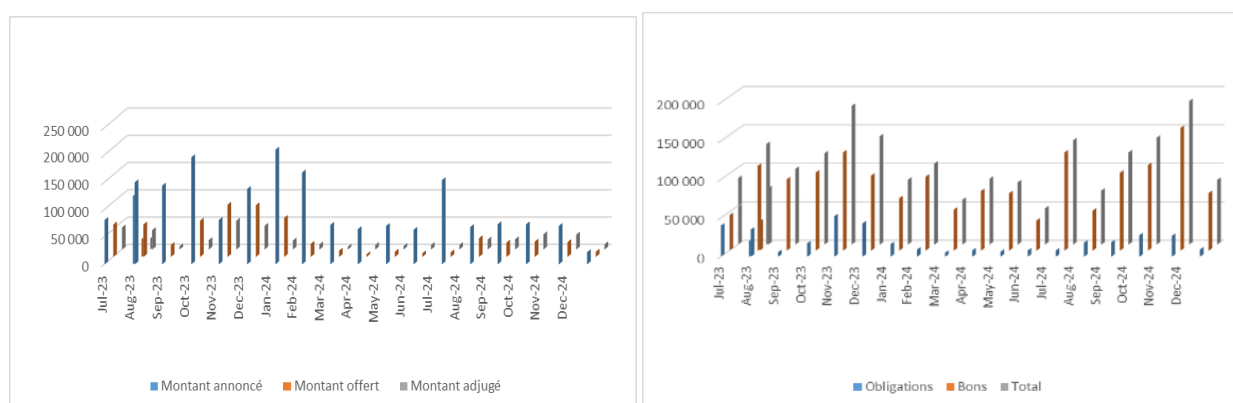
Tableau 10. Evolution des taux d'intérêt sur les obligations du Trésor

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 2 ans | 13 | 9 | 11 | 8 | 8 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 5 ans | - | - | 14 | 11 | 11 | 6 | 7,75 | 5,75 | 5,75 | 5,75 |
| 7 ans | - | - | - | - | 12 | 7 | 6,5 | 6,5 | 6,5 | 6,5 |
| 10 ans | - | - | - | - | 13,5 | 10 | 8 | 8 | 8 | 8 |

Source : Banque de la République du Burundi

En conséquence, un déséquilibre s'est creusé entre le montant annoncé, celui adjugé (encaissé par le Trésor) et celui mis sur le marché (offert par les investisseurs) pour les obligations du Trésor.

Graphique 8: Offres et adjudications sur le marché des Titres du Trésor



Source: BRB

Sur ce graphique, le montant adjugé (127.500 Millions de BIF) est supérieur au double du montant émis (52.000 Millions de BIF) en décembre 2023. Il en découle que les émissions de l'Etat sont sous-estimées par rapport aux besoins de Trésorerie, et ne parviennent même pas parfois, à couvrir les besoins en termes de remboursement de la dette. Le montant de titres du Trésor adjugés a été toujours inférieur à la moitié du montant global des titres remboursés sur la période de juillet 2023 à décembre 2024. Pour combler le déficit de trésorerie, l'Etat fait recours aux avances de la BRB, ce qui entraîne l'augmentation exponentiellement des avances ordinaires à l'Etat.

En recourant aux avances de la Banque centrale, l'Etat estime qu'il est en train de contracter une dette moins onéreuse. Toutefois, ce mécanisme d'endettement induit une création monétaire sans contrepartie qui fait augmenter la demande sur les marchés intérieurs, exerçant ainsi les pressions sur les prix domestiques et sur le marché de change. Les distorsions introduites sur le marché des titres du Trésor couplées avec les besoins croissant de trésorerie de l'Etat induit la monétisation du déficit.

Il importe de rappeler que le niveau des avances ordinaires accumulées au cours des six derniers mois (janvier à juin 2025) dépasse l'encours combiné des avances consolidées pendant les trois dernières années.

V.1.5. Défis structurels de la politique monétaire au Burundi

La conduite de la politique monétaire au Burundi fait face à trois défis majeurs. D'une part, le recours au financement monétaire du déficit budgétaire à travers les avances ordinaires à l'Etat compromet l'atteinte des objectifs de la politique monétaire. D'autre part, les distorsions créées sur le marché des titres du Trésor, notamment par la fixation de taux non alignés aux conditions

du marché, nuisent à l'efficacité de ce marché. Enfin, le cadre actuel fondé sur le ciblage des agrégats monétaires montre des limites en matière de contrôle de l'inflation et de transmission des impulsions monétaires.

V.1.6. Actions à mener pour faire face aux défis liés à la politique monétaire

Pour faire face à ces défis liés à la politique monétaire, le gouvernement, à travers la BRB, s'engage à renforcer l'efficacité de la politique monétaire et de mettre en œuvre un programme financier rigoureux aligné sur les objectifs de stabilité macroéconomique tout en veillant à une meilleure coordination des politiques monétaire et budgétaire pour une réponse cohérente et efficace aux déséquilibres macroéconomiques. A cet égard, les principales actions à mener sont résumées dans tableau suivant :

Tableau 11: Actions à mener pour la réforme de la politique monétaire

| Défis identifiés | Action à mener | Objectif visé |
|---|--|---|
| Financement monétaire du déficit budgétaire à travers les avances ordinaires à l'État | Plafonner les avances de la BRB à l'État : 10 % des recettes fiscales totales de l'année précédente au maximum en 2026 et zéro avance à l'État en 2027 | Limiter et progressivement annuler le montant des avances à l'Etat. |
| | Consolider le montant des avances qui sera dégagé à la clôture de l'exercice à un taux d'intérêt du marché. | Limiter la dominance fiscale. |
| Distorsions introduites sur le marché des titres du Trésor par l'État | Encourager le recours au marché financier pour le financement déficit de l'État à travers l'ajustement des taux des obligations du Trésor aux taux du marché | Rendre le marché des titres plus attractif, transparent et accessible |
| Faible efficacité du cadre actuel de la politique monétaire basé sur le ciblage des agrégats monétaires | Institutionnaliser le nouveau cadre de ciblage de l'inflation, avec comme préalable la limitation des avances à l'État pour son efficacité | Accroître la crédibilité et l'efficacité de la politique monétaire à travers un ancrage nominal clair (inflation) |
| Faible transmission de la politique monétaire | Moderniser et développer le marché interbancaire | Améliorer la transmission de la politique monétaire |

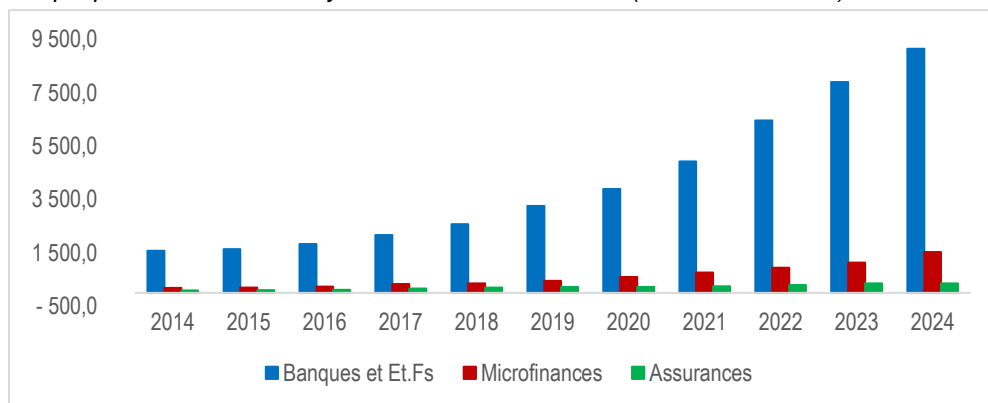
V.2. Stabilité financière

En plus de son objectif principal de stabilité des prix, la Banque de la République du Burundi contribue à la stabilité du système financier.

V.2.1. Structure du système financier

Le système financier burundais est composé de cinq types d'institutions financières à savoir les Établissements de crédit (banques commerciales et établissement financier), les Institutions de Microfinance, les compagnies d'assurance, les établissements de paiement de monnaie électronique ainsi que le marché des capitaux, quoi qu'encore embryonnaire.

Graphique 9: Total actifs du système financier du Burundi (en milliards de BIF)



Source : Banque de la République du Burundi

A fin 2024, le secteur bancaire est le plus prépondérant dans le total bilan du secteur financier. En effet, il représentait 82,8% du total actif tandis que le secteur de la microfinance et celui des assurances occupaient 13,9% et 3,3%, respectivement. Pour les établissements de paiements de monnaie électronique, leurs états financiers ne sont pas renseignés. Toutefois, leurs avoirs sont captés dans les actifs du secteur bancaire.

V.2.2. Renforcement prudentiel et résilience du secteur bancaire

Pour renforcer la stabilité financière, la Banque Centrale a développé de nouveaux indicateurs permettant de mieux suivre les actifs gérés hors bilan, notamment, le suivi des créances en souffrance de plus de 24 mois à travers leur radiation du bilan du secteur bancaire. Bien que le ratio des prêts non performants soit maintenu à un niveau acceptable (3,7 %) grâce aux actions de supervision et aux restructurations, la forte croissance du crédit au secteur privé (24,3 % à fin décembre 2024) et l'augmentation des prêts restructurés justifient un besoin de renforcement du dispositif de suivi de ces créances.

En outre, pour renforcer la résilience de ce secteur, une circulaire sur le renforcement du capital minimum des établissements de crédit de 50 Mrds de BIF sur un horizon de 5 ans a été édictée. En application de cette mesure, 7 banques ont déjà respecté le capital minimum requis de 30 Mrds de BIF au 31 décembre 2025. Cependant, 8 banques n'ont pas encore atteint le capital minimum requis de 30 milliards de BIF au 31 décembre 2025. Le seul établissement financier existant n'a pas encore atteint le capital minimum requis de 18 Mrds de BIF requis à fin décembre 2025.

Ces mesures prises par la Banque visent à assurer une évaluation plus exhaustive de la qualité du portefeuille crédit et de renforcer la résilience du secteur bancaire et la prévention des risques systémiques.

Quant à la solvabilité du secteur bancaire, le ratio de solvabilité globale s'est établi à 18,6 % à fin décembre 2024, bien au-delà du minimum réglementaire de 14,5 %. Le ratio de solvabilité de base était à un niveau confortable, soit 17,1 % à fin décembre 2024, contre la norme réglementaire de 12,5 %.

V.2.3. Défis actuels pesant sur la stabilité financière

La stabilité financière au Burundi est confrontée à plusieurs défis structurels et conjoncturels. Le secteur financier demeure faiblement développé, limitant sa capacité à soutenir efficacement l'économie. Par ailleurs, les crédits bancaires enregistrent une forte progression dans un contexte caractérisé par une inflation persistante et une pénurie de devises, ce qui accroît les risques de vulnérabilité du secteur financier. Cette dynamique s'accompagne d'une montée des créances non performantes et d'une part croissante de prêts restructurés dans les portefeuilles bancaires, traduisant une détérioration de la qualité des actifs. Enfin, la faible digitalisation du système financier et l'absence d'un système centralisé d'information sur les emprunteurs limite l'évaluation des risques de crédit et affaiblit la gestion prudentielle à l'échelle du secteur.

V.2.4. Actions à mener pour faire face aux défis de la stabilité financière

Pour faire face aux défis de stabilité financière, la Banque centrale s'engage à poursuivre la digitalisation du système financier et renforcer la surveillance macroprudentielle et une évaluation fidèle de la qualité des actifs financiers. Ainsi, les actions à mener sont détaillées dans ce tableau.

Tableau 12: Action à mener pour la stabilité financière

| Défis identifiés | Actions à mener | Objectifs visés |
|--|---|---|
| Retard dans l'opérationnalisation du marché des capitaux | Opérationnaliser le marché des capitaux | Déconcentrer le risque du secteur financier |
| Faible digitalisation du secteur financier | Accélérer la digitalisation complète du système financier | Moderniser le secteur financier |
| Faible diversification du système financier | Création des fonds communs de placements pour offrir des véhicules d'investissement collectifs à la population et aux institutionnels. Structurer les fonds de pension pour permettre une allocation significative de leurs portefeuilles en obligations et actions locales Soutenir les fintechs et start-ups spécialisées en investment banking et asset management | Développer et diversifier le secteur financier |
| Vulnérabilités systémiques non régulièrement suivies | Développer et publier des stress tests réguliers (2x/an) | Tester régulièrement la résilience du système financier |

| Défis identifiés | Actions à mener | Objectifs visés |
|---|--|--|
| Mécanisme de lutte LBC/FT non mis à jour et insuffisant | <ul style="list-style-type: none"> - Réviser la loi LBC/FT pour l'aligner sur les normes du GAFI (cf. rapport de la Banque mondiale transmis en avril 2025) - Adopter une stratégie nationale LBC/FT fondée sur les résultats de l'Évaluation nationale des risques - Finaliser le cadre opérationnel en clarifiant les mandats des principales institutions (CNRF, Banque centrale, justice, etc.) - Allouer à la CNRF les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à l'exercice de ses missions. | Se conformer aux standards GAFI/GIABA et renforcer la confiance |
| Faiblesse de l'infrastructure de crédit | <ul style="list-style-type: none"> - Établir un cadre légal et réglementaire pour le partage d'informations sur le crédit ; - Mettre en place une centrale des risques à la Banque centrale ; - Créer un registre électronique des sûretés mobilières ; - Mettre en place un cadre juridique pour l'exécution des contrats de crédit et la réalisation des garanties | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la transparence et la discipline dans le secteur bancaire, réduire le risque de crédit et les créances en souffrance, - Améliorer l'accès au financement, en particulier pour les MPME, et - élargir la gamme des garanties acceptées. |

VI. DIAGNOSTIC DU MARCHÉ DES CHANGES

VI.1. Evolution des régimes de change au Burundi

Depuis son indépendance, le Burundi a connu trois régimes de changes successifs. En 1964 un régime de changes fixes a été adopté et est resté en vigueur jusqu'en 1986. Ce régime a été remplacé par un régime de changes flexibles jusqu'en 2000. Enfin, un régime de flottement dirigé est en vigueur depuis l'année 2000.

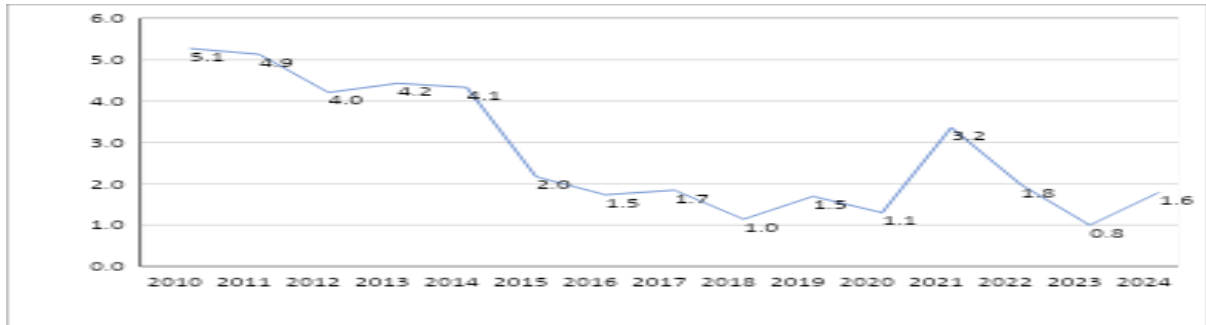
VI.1.1. Mécanismes de gestion du marché des changes depuis 2000

a. Sources de devises

Entre 2010 et 2014, le marché des changes au Burundi bénéficiait d'une relative stabilité, avec une prime de change faible grâce à des entrées de devises soutenues, provenant à la fois des

recettes d'exportation et des appuis budgétaires et projets des partenaires techniques et financiers. Les réserves de changes couvraient en moyenne plus de 4,5 mois d'importations, offrant à la Banque de la République du Burundi (BRB) une marge confortable pour réguler le marché. Cette situation s'expliquait par une structure des ressources extérieures largement dominée par les dons courants (38,2 %), dont 23,4 % étaient directement destinés à l'État et 14,8 % à des ménages ou institutions sans but lucratif. Les dons projets représentaient en moyenne 20,3 %, tandis que les exportations de biens et services contribuaient respectivement pour 12,4 % et 9,6 %.

Graphique 10: Evolution des avoirs de réserve en mois d'importation

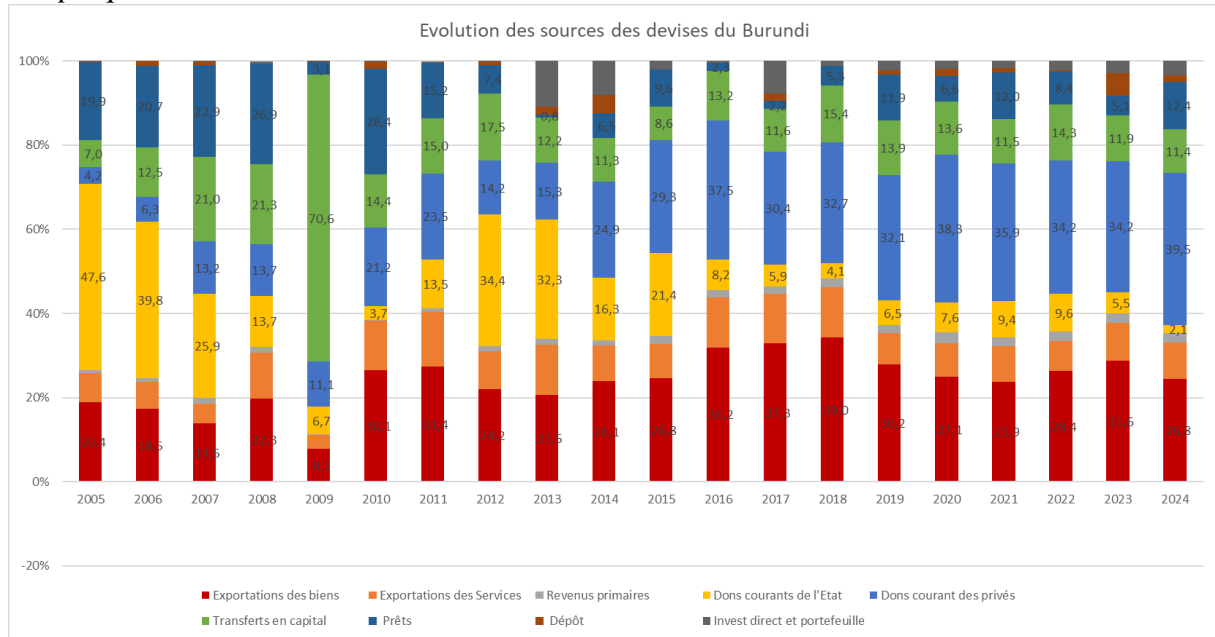


Source : Banque de la République du Burundi

Hors prêts, les ressources en devises destinées à l'État sous forme d'appuis budgétaires représentaient environ 43,7 % du total, facilitant les interventions de la BRB sur le marché. Cette configuration s'est toutefois détériorée à partir de 2015, à la suite du gel des appuis extérieurs, réduisant fortement la capacité d'intervention de la Banque centrale et accentuant les tensions sur le marché des changes.

Les dons courants sont restés la principale source, représentant en moyenne 42,4 % des entrées en devises. Toutefois, seulement 8,0 % de ces transferts — principalement des dons en nature — bénéficient directement à l'État, tandis que 34,4 % sont destinés aux ménages et aux organisations non gouvernementales, essentiellement sous forme de transferts personnels et de dons à des institutions à but non lucratif. Les recettes d'exportation de biens ont progressé, atteignant en moyenne 20,7 %, tandis que les exportations de services et les transferts en capital représentent respectivement 10,2 % et 12,5 %.

Graphique 11: Evolution de sources de devises au Burundi

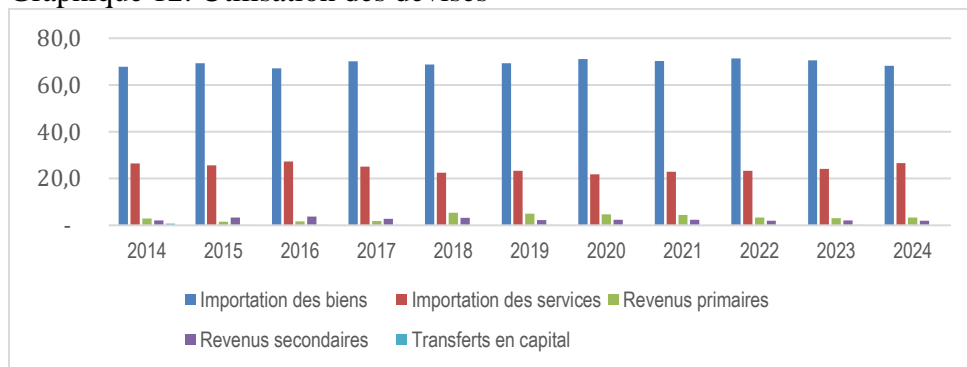


Source : Banque de la République du Burundi

VI.1.2. Utilisation des devises

Depuis 2015, l'utilisation des devises au Burundi est restée concentrée sur l'importation de marchandises (66,6 %), suivie par les paiements liés aux services (28,2 %), essentiellement les frais de transport des importations. Le paiement des revenus des facteurs (salaires, dividendes, intérêts) reste marginal, représentant seulement 3,1 %. Cette période a été particulièrement marquée par une aggravation de la pénurie de devises due à la crise politique de 2015, qui a provoqué l'arrêt des appuis budgétaires, le gel de la coopération internationale, et une forte baisse des réserves de change, passées de 5,1 mois d'importations en 2010 à seulement 1,6 mois fin 2024 avec des périodes où elles ont même été en deçà d'1 mois d'importations.

Graphique 12: Utilisation des devises



Source : Banque de la République du Burundi

Une partie importante des importations est actuellement financée par le marché parallèle avec une moyenne de 63,1% sur la période de 2014 à 2024 contre seulement 36,9% des importations financées par le marché officiel.

VI.1.3. Mesures restrictives à partir de 2016

Pour gérer la pénurie et renforcer le contrôle sur le marché des changes, la Banque Centrale a adopté des mesures restrictives de rationnement des devises. Celles-ci incluent la suppression des appels d'offres pour l'allocation de devises, ainsi que la centralisation à la BRB de tous les comptes en devises détenus par les entités publiques et les ONG bénéficiant de financements extérieurs. De plus, un rapatriement obligatoire des recettes d'exportation issues du café, du thé et des minerais a été imposé afin d'accroître les disponibilités en devises au sein de la banque centrale. Les transferts entrants en devises ont également été soumis à des restrictions, notamment en ce qui concerne leur accessibilité immédiate. Enfin, les devises disponibles ont été allouées en priorité aux importations stratégiques, telles que les carburants, les médicaments et les engrais, afin de préserver les équilibres économiques essentiels.

VI.1.4. Gestion du marché des changes

Dans le cadre de gestion du marché des changes, différents mécanismes de gestion de politique de change ont été mis en place. Le tableau suivant présente l'historique des changements effectués dans le cadre de gestion de la politique des changes depuis 2000.

Graphique 13: Historique de changements de cadres de gestion de politique de change

| Période | Mécanisme | Objectif / Caractéristique principale |
|------------|--|---|
| 2000–2009 | Marché des Enchères de Devises (MED) | Achat/vente libre de devises entre BRB et banques, mais biaisé, ne reflétait pas la vraie valeur de marché. |
| 2009–2012 | Marché des Enchères Symétriques de Devises (MESD) | Le MESD au départ visait la transparence : taux basé sur transactions interbancaires, évolution vers la détermination du taux par le marché à travers les enchères de devises, dans le cadre d'un régime de change flottant. BRB introduit des exigences documentaires dès 2012 pour répondre à la pénurie de devises. |
| 2013 | Introduction d'une marge de fluctuation de $\pm 1\%$ autour du taux de référence | Objectif : encadrer les transactions bancaires et ralentir la dépréciation. |
| 2013-2015 | L'instauration du MID par la Banque Centrale | Objectif : encourager les banques commerciales à s'échanger les devises. Les interventions de la BRB se faisaient de manière ponctuelle à sa propre initiative par voie d'appel d'offres. |
| 2015- 2023 | Allocation sélective des devises, hors MID et suspension des appels d'offre | Objectif : Assurer la couverture des importations des produits essentiels, en l'occurrence le carburant, les matières premières, les produits médicaux et pharmaceutiques, les équipements industriels, ainsi que le paiement de la dette extérieure et des services extérieurs de l'Etat. |

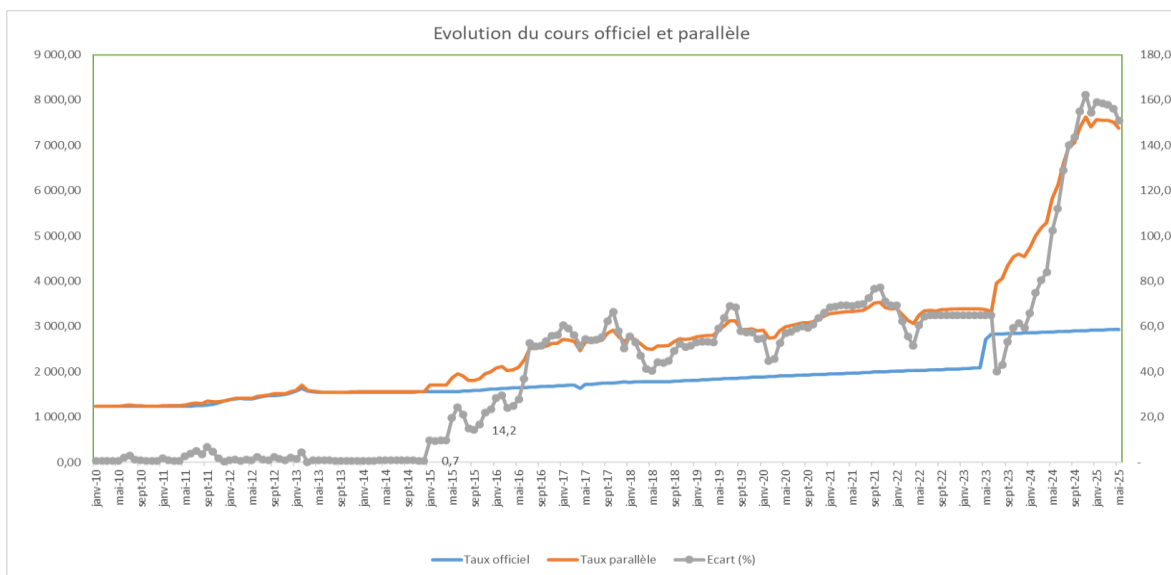
| | | |
|-----------------------|---|--|
| Mai 2023 | Nouvelle version du MID (mai 2023) | Libéralisation accrue des transactions entre banques. Le taux du MID sert de référence officielle. |
| Après mai 2023 | Coexistence des opérations du MID et Hors MID | Objectif : faire face à la forte pression sur le marché parallèle et l'inefficacité des mesures d'accompagnement du processus enclenché au mois de mai 2023. |

VI.1.5. Evolution du taux de change

Avant 2015, le marché des changes était stable avec une prime de change relativement faible. La crise de 2015 a profondément déstabilisé le marché des changes, entraînant une pénurie de devises et poussant la Banque Centrale à adopter un taux fortement administré afin de contenir les fluctuations du taux officiel et de protéger les importations prioritaires. Toutefois, cette gestion a conduit à l'émergence et à la persistance d'un écart important entre le taux officiel et le taux parallèle. La prime de change a augmenté continuellement jusqu'à atteindre 151% en mai 2025.

En mai 2023, le processus d'alignement des taux de change officiel et parallèle a été déclenché par la réinstauration du Marché Interbancaire des Devises (MID) et le taux de change officiel s'est déprécié de 35,23 %, réduisant significativement la prime de change à environ 30 %. Toutefois, cette dynamique s'est essouffée, signalant une forte pression sur le marché parallèle et l'inefficacité des mesures d'accompagnement de ce processus.

Graphique 14: Evolution de cours officiel et parallèle



Source : Banque de la République du Burundi

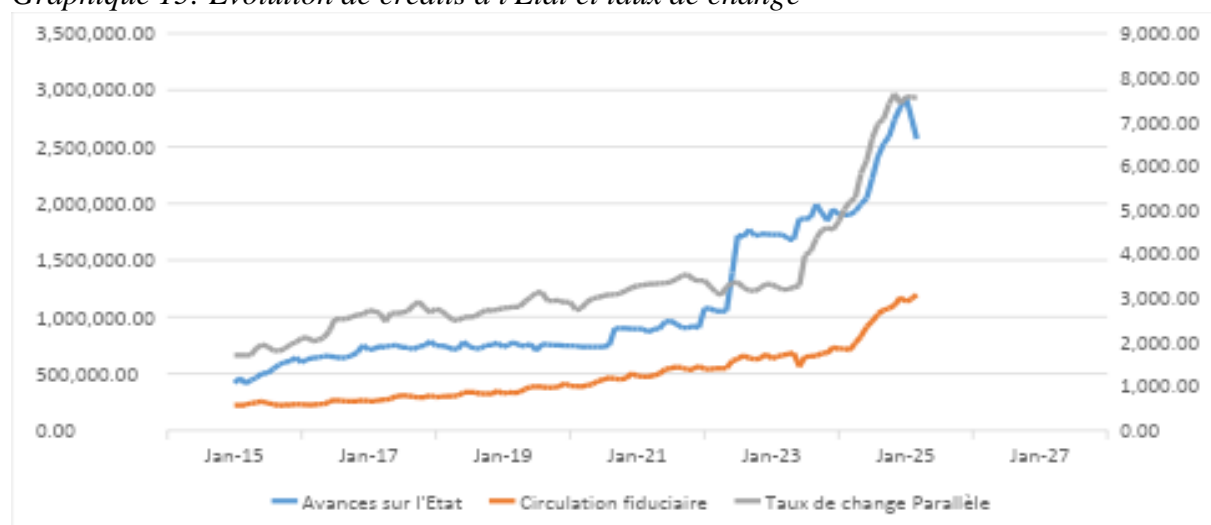
Malgré les efforts de libéralisation et les ajustements successifs apportés au régime de change, le marché des changes burundais demeure marqué par une insuffisance des devises. L'écart persistant entre le taux officiel et le taux parallèle reflète une perte de crédibilité du régime actuel de flottement dirigé, compromettant son efficacité. Pour assurer une stabilisation durable du marché, des réformes plus profondes s'imposent, notamment le renforcement du cadre de politique monétaire, une discipline budgétaire rigoureuse et une transparence accrue dans la gestion et la circulation des flux de devises.

VI.1.6. Défis identifiés en matière de la gestion du marché des changes

La Banque de la République du Burundi poursuit ses efforts pour stabiliser le taux de change, mais se heurte à des défis structurels et conjoncturels persistants. L'insuffisance des devises reste un problème majeur, en grande partie liée à la forte dépendance du pays aux dons extérieurs et aux appuis budgétaires, l'écart croissant entre le taux officiel et le taux parallèle reflétant une perte de crédibilité du régime de change actuel, les transactions continuent de se faire majoritairement sur le marché parallèle, l'incohérence des politiques macroéconomiques, notamment les injections massives de liquidités via les conventions de financement extrabudgétaires (867 milliards BIF) et les facilités de refinancement aux taux bonifiés (610 milliards BIF) ont stimulé excessivement la demande de devises, contribuant ainsi aux tensions sur le marché des changes, la faible diversification des sources de devises, une expansion rapide de la masse monétaire liée à des politiques budgétaires accommodantes alimentant les tensions inflationnistes et les comportements spéculatifs sur le marché des changes.

Ces interventions ont entraîné une forte hausse de la masse monétaire en circulation, stimulant ainsi la demande de biens et services, notamment importés, et augmentant par conséquent la pression sur le marché des changes. Ce contexte a favorisé la croissance du marché parallèle, lequel a été renforcé, non seulement par la pénurie structurelle des devises, mais aussi par les incohérences dans les politiques macroéconomiques mises en œuvre, exacerbant ainsi les déséquilibres existants sur le marché des changes.

Graphique 15: Evolution de crédits à l'Etat et taux de change



Source : Banque de la République du Burundi

VI.1.7. Actions à mener face aux défis de gestion du marché de change

Face aux défis identifiés, la BRB, s'engage à moderniser le marché des changes et à adopter une politique monétaire prudente tout en promouvant un environnement propice aux investissements étrangers. Pour ce faire, les actions suivantes seront menées :

Tableau 13: Actions à mener pour la réforme de gestion de politique de change

| Défi | Action à mener | Objectif visé |
|---|--|---|
| Faible diversification et rareté des sources de devises | Établir une convention-cadre transitoire entre la BRB et les banques commerciales encadrant l'utilisation de 80 % des dépôts stables en devises des ONG pour financer des projets productifs en monnaie locale | Financer le développement économique sans aggraver les tensions sur le marché des changes |
| Manque de transparence et de coordination sur le marché des devises | Publier un manuel opérationnel sur les responsabilités des tenants du marché des devises | Clarifier les rôles, renforcer la coordination et assurer la conformité |
| Risque de change mal maîtrisé dans les banques | Réaliser un diagnostic complet du risque de change pour les plus grandes banques | Identifier les vulnérabilités et renforcer la gestion du risque de change |
| Absence de règles claires sur l'allocation de devises | Élaborer et publier les règles officielles d'adjudication des devises | Améliorer la transparence et l'efficacité de la distribution des devises |
| Insuffisance des outils de suivi du marché de change | Mettre en place un système électronique de déclaration quotidienne des opérations de change | Renforcer la surveillance du marché et améliorer la qualité des données |
| Manque d'uniformisation des données de change | Adopter un protocole commun de transmission des données et lancer un audit pilote sur 3 banques | Harmoniser les pratiques de reporting et améliorer la supervision |
| Volatilité excessive du taux de change | Constituer un fonds de stabilisation des changes pouvant couvrir au moins les positions courtes des banques commerciales | Contenir les fluctuations conjoncturelles par les interventions ponctuelles de la BRB |
| Faible efficacité du mécanisme d'allocation des devises | Concevoir un mécanisme d'allocation hebdomadaire via des adjudications compétitives | Optimiser la répartition des devises disponibles |
| Tensions ponctuelles de liquidité en devises dans les banques | Mettre en place une ligne de swap BRB–banques commerciales à court terme | Couvrir les déficits temporaires de liquidité sans déséquilibrer le marché |
| Exposition excessive des banques aux risques de change | Concevoir un plan de réductions progressives des positions nettes courtes des grandes banques | Réduire la vulnérabilité des banques au risque de change |
| Risque de fuite de capitaux | Introduire une réglementation temporaire de garde-fou pour les sorties de capitaux. | Contrôler les sorties et préserver les réserves |

| Défi | Action à mener | Objectif visé |
|--|---|---|
| Ambiguïté sur les garanties BRB | Annoncer officiellement la nature juridique et les limites des lettres de confort de la BRB | Clarifier les engagements de la BRB et renforcer la prévisibilité |
| Expansion monétaire excessive | Mettre en place une stratégie de resserrement monétaire gradué en 2025–2026 | Réduire la masse monétaire de façon maîtrisée et contenir l'inflation |
| Vulnérabilité des ménages face à l'inflation importée | Concevoir un mécanisme de subvention ciblée pour les engrais et le transport | Protéger les ménages vulnérables tout en limitant la pression sur les devises |
| Absence d'un système intégré de contrôle des opérations en devises | Développer une plateforme électronique centralisée de gestion et de contrôle des opérations en devises | Accroître la transparence, la surveillance et l'efficacité de la politique de change |
| Faible diversification des bases productives de l'économie | Opérationnaliser un Fonds de Garantie Partiel des Crédits (FGPC) géré ou supervisé par la Banque Centrale pour couvrir jusqu'à 50 % des pertes sur les prêts aux "secteurs prioritaires de diversification" | Faciliter l'accès au financement pour les secteurs prioritaires de diversification |
| Faible diversification des bases productives de l'économie | Créer une Ligne de Financement des Exportations de Produits Manufacturés (Pre-shipment & Post-shipment financing) à taux concessionnel | Faciliter l'accès au financement pour les secteurs prioritaires de diversification des exportations |
| Faible crédibilité du régime de change | Supprimer l'obligation de cession immédiate des devises à la Banque Centrale au profit d'un marché interbancaire dynamique | Adopter un régime de change flexible où les interventions de la banque centrale se limitent à faire face aux volatilités excessives ou à corriger les effets des chocs temporels. |
| Faible crédibilité du régime de change | Mettre en place un guichet de "Forward sélectif" ou des options de change à coût réduit pour les exportateurs de produits à haute valeur ajoutée (secteur manufacturier). | |

VII. REFORMES STRUCTURELLES ET GOUVERNANCE

VII.1. Diagnostic du secteur réel

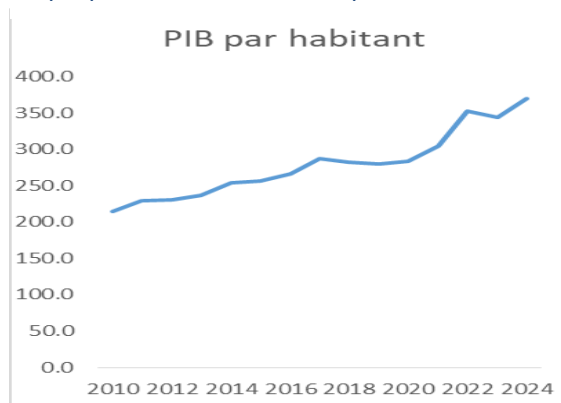
VII.1.1. Les développements récents

Au cours des cinq dernières années, l'économie burundaise a démontré sa résilience face aux défis structurels et conjoncturels. Sa croissance a atteint 4,1% en 2024, un niveau de croissance inférieur à la cible fixée à 6,0% dans le PND pour atteindre les objectifs de développement. Entre 2010 et 2014, le taux de croissance était de 4,5% en moyenne avant de chuter à -0,4% en 2015. L'économie a connu une reprise de la croissance qui a atteint un pic de 5,3% en 2018. Cependant, à la suite des effets de la pandémie du COVID-19, la croissance de l'économie burundaise a chuté à 0,3% en 2020.

En effet, de multiples chocs ont impacté le développement et la stabilité économique du Burundi au cours de la dernière décennie. Les défis majeurs auxquels l'économie burundaise fait face sont notamment : faible contribution du secteur minier, faible productivité du secteur agricole, prépondérance du secteur informel, insuffisance des ressources énergétiques, faible diversification, insuffisance des ressources financières, exposition de plus en plus accrue face aux chocs liés au changement climatique, faiblesse de la résilience face à la survenance des chocs exogènes dont notamment le changement climatique et les fluctuations adverses sur les marchés extérieurs, faible niveau des réserves de change et les problèmes de gouvernance.

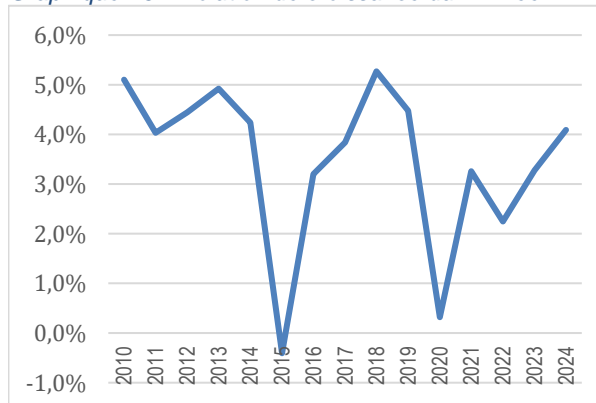
Ces contraintes limitent considérablement la capacité du pays à investir dans son développement économique et social, réduisent la compétitivité et l'attractivité pour les investisseurs, freinent la création d'emplois décents et stables pour répondre à la demande dans les secteurs d'emplois productifs, et compromettent durablement la soutenabilité budgétaire et la stabilité macroéconomique du pays.

Graphique 17: Evolution du PIB par habitant



Source : Elaboré à partir des données de l'INSBU

Graphique 16: Evolution de croissance du PIB réel

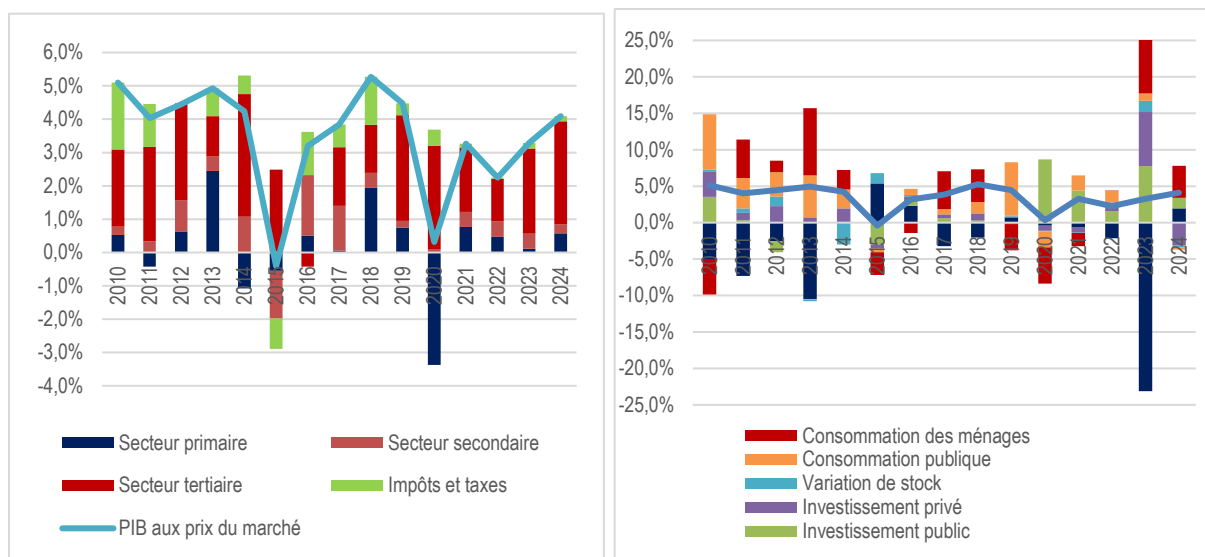


Afin de faire face à ces défis, le Gouvernement s'est engagé à accélérer la croissance économique à travers la mise en œuvre de réformes sectorielles ambitieuses, pour atteindre la Vision Burundi Pays Émergent en 2040, Pays Développé en 2060 et du Plan National de Développement révisé. Dans cette perspective, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre un ensemble cohérent de réformes structurelles dans les secteurs clés notamment les secteurs minier, agricole, privé, budgétaire, et gouvernance.

VII.1.2. Contribution sectorielle à la croissance économique

Burundi depuis 2010, avec une moyenne de 2,2% du PIB. Le secteur primaire qui emploie plus de 80% de la population active reste dominé par l'agriculture vivrière (85,9% en moyenne sur la période), ne contribue que très faiblement à la formation du PIB, soit 0,2 point de pourcentage de la croissance du PIB. Quant à la contribution du secteur secondaire, elle reste tout aussi faible et est en moyenne de 0,5 point de pourcentage de la croissance du PIB.

Graphique 23: Contribution à la croissance du PIB réel : optiques offre (gauche) et demande



Source: Elaboré sur base des données de l'INSBU

Du côté de la demande, la croissance économique a été tirée par l'investissement public depuis 2020. Sur les autres périodes, la croissance est plus tirée par la consommation privée et publique

VII.2. Diagnostic sectoriel de l'économie réelle

VII.2.1. Secteur minier

a. Potentiel du secteur minier

Le Burundi dispose d'un potentiel minier riche et varié dont une valorisation rationnelle permettrait de financer significativement les investissements nécessaires à la dynamisation de la croissance économique et l'atteinte des objectifs de développement économique et social du pays.

Tableau 14: Potentiel minier et géolocalisation

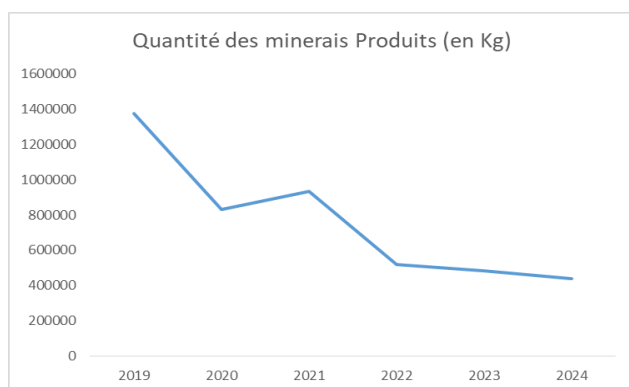
| Nom du minerai | Localisation | Réserves |
|-------------------------|------------------|--|
| Nickel latéritique | Musongati-Rutana | 150 MT |
| | Nyabikere-Karusi | 46 MT |
| | Waga-Gitega | 35 MT |
| Vanadium | Mukanda-Gitega | 9,7 MT minerais primaire |
| | | 2,1 MT minerais secondaire |
| Or et minerais associés | Cimba/Mabayi | 13629 kg d'Or ; 15591 Kg d'Ag ; 36000 Tonnes de Cu |

| Nom du minerai | Localisation | Réserves |
|--------------------------|---|---|
| | Masaka à Butihinda | 1564,31kg d'Or |
| Terres Rares | Gakara/Bujumbura | 256000T |
| Colombo-tantalite | Buvyukana/Kirundo | 2464293T |
| Phosphates | Matongo/Kayanza | 270000T |
| Carbonatites | Matongo/Kayanza | 9,44 MT |
| Kaolin | Mvumvu/Kayanza | 2,7MT |
| | Vyerwa/Ngozi | 16,32MT |
| Quartzites | Mukinya/Ngozi | 5,13 MT, réserves sur moins de 2km ² |
| Felthpaths | Kanyaru- haut/kayanza | 0,73 MT, sur un petit filon |
| Tourbe | Nyamuswaga, Ndurumu, Nyavyamo, Buyongwe | 56,3MT |
| Calcaire | Kagisa/Busiga | 314666,56T |
| | Cibitoke | 2,2MT |

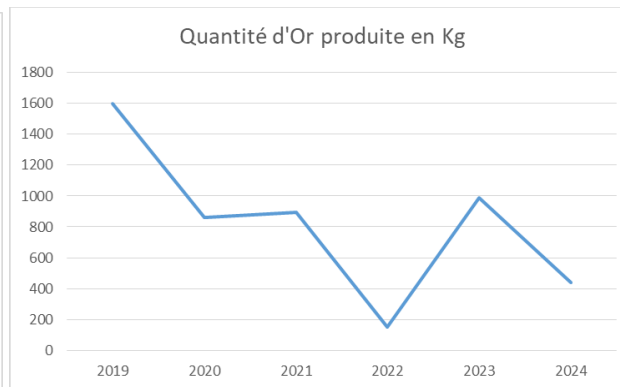
Source: PND révisé 2018-2027

Des sites minéralisés en Or, Cassitérite, Colombo-tantalite, Cassitérite et en Wolframite sont exploités artisanalement par des coopératives minières constituées conformément à la législation Burundaise. En 2022, il existait 166 sites d'exploitation artisanale de minerais valides dont 130 pour l'or et 36 pour les 3Ts.

Graphique 19: Evolution de la production minière (kg)

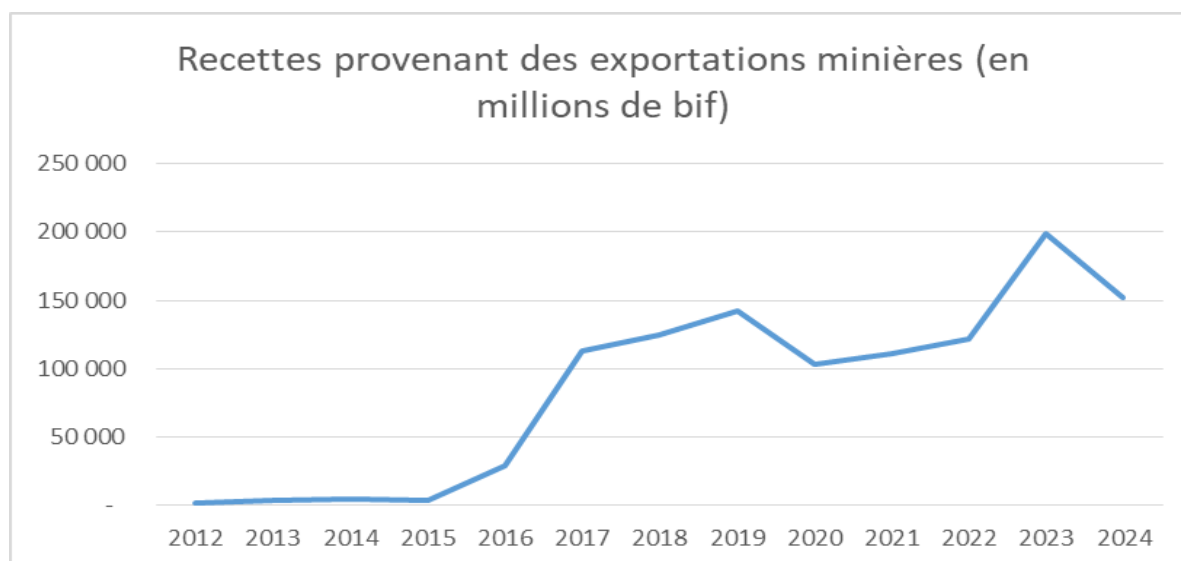


Graphique 18: Evolution de la production de l'Or (kg)



Le secteur minier demeure sous-exploité malgré un potentiel important en or, coltan, terres rares et nickel. En 2023, les exportations minières ont représenté environ 150 millions USD, soit près de 30% des exportations totales du pays. Toutefois, plus de 85% de l'exploitation reste artisanale et informelle, limitant ainsi la captation de valeur ajoutée nationale.

Graphique 20: Recettes provenant des exportations minières (en millions de BIF)



Le secteur minier burundais fait face à des défis majeurs qui freinent son développement. La gouvernance reste faible malgré l'adhésion à l'ITIE, avec une expertise limitée dans la négociation et le suivi des contrats. La couverture géologique du territoire est encore insuffisante (environ 40 %), et l'exploitation reste largement artisanale, peu productive et axée sur l'exportation brute sans transformation locale. Le secteur souffre également d'un manque de capacités techniques, matérielles et humaines, aggravé par la non-accréditation du laboratoire chargé d'appuyer les activités de recherche minière.

i. Défis liés aux performances du secteur minier

Les défis structurels du secteur minier burundais génèrent des pertes économiques et fiscales importantes. La sous-fiscalisation et la faiblesse de la gouvernance dans la gestion des contrats miniers entraînent un manque à gagner annuel estimées entre 0,5 et 1 % du PIB, soit 50 à 100 milliards BIF de recettes publiques non mobilisées. Par ailleurs, l'exportation brute des minerais sans transformation locale fait perdre à l'économie nationale 25 à 40 % de la valeur potentielle des exportations minières, ce qui représente environ 50 à 80 millions USD en valeur ajoutée annuelle.

ii. Impacts économiques des défis sur le secteur minier

La faible couverture géologique, limitée à environ 40 % du territoire, empêche l'identification de nouveaux gisements, retardant ainsi l'entrée d'investissements structurants. Enfin, l'exploitation artisanale et le manque de capacités techniques réduisent considérablement les effets multiplicateurs du secteur sur l'économie : le secteur minier représente moins de 1 % des emplois formels, contre 5 à 10 % dans des pays à potentiel comparable. Ces pertes cumulées freinent la transformation structurelle du secteur et limitent sa contribution à la croissance et aux recettes intérieures.

iii. Actions à mener face aux défis du secteur minier

Face à ces défis, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre des réformes ambitieuses visant à faire du secteur minier un moteur de croissance par un renforcement de la chaîne de valeur dans ce secteur. Pour ce faire, les actions à mener sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 15: Actions à mener pour la réforme du secteur minier

| Défis | Action à mener | Objectif poursuivi |
|---|---|---|
| Faible valorisation du potentiel minier national et faibles volumes d'exportation des principaux minerais à haute valeur ajoutée. | Soutenir et accroître la production minière en se focalisant sur les principaux minerais dont l'or, les minerais mixtes, la cassitérite et le wolframite | Accroître la production minière de 93% avec 58% de l'or, 103,4% des minerais mixtes, 175,2 % de la cassitérite et 38,1% le wolframite. |
| Faible valorisation du potentiel minier national et faibles volumes d'exportation des principaux minerais à haute valeur ajoutée. | Créer un Comptoir National d'Achat et d'Exportation (en synergie avec la Banque Centrale) centralisant les flux des petits producteurs pour éliminer les circuits de contrebande. | |
| Faible valorisation du potentiel minier national et faibles volumes d'exportation des principaux minerais à haute valeur ajoutée. | Mettre en place de Zones Économiques Spéciales (ZES) Minières offrant des incitations fiscales et douanières pour toute installation d'unités de raffinage (Or) ou de fonderies (Cassitérite, Wolframite) | |
| Faible couverture géologique | Augmenter la couverture géologique à 80% du territoire cartographié | Connaître le potentiel minier du pays |
| Faibles capacités techniques, matérielles et humaines | Renforcer les capacités techniques, matérielles et humaines en matière de recherche, d'exploitation, de négociation, de suivi des contrats miniers et de transformation des minerais bruts | Doter le pays des capacités techniques, matérielles et humaines nécessaires à l'exploitation optimale de son potentiel minier |
| Faiblesse dans la gouvernance du secteur minier | Accélérer l'adhésion effective à l'ITIE | Améliorer la transparence dans l'exploitation minière. Améliorer la collaboration entre toutes les parties prenantes du secteur minier |
| Faible contribution du secteur minier dans les ressources budgétaires | Promouvoir l'exploitation industrielle et décourager l'exploitation informelle des minerais | Augmenter les recettes minières |
| Cadre légal obsolète | Adopter une nouvelle loi sur le contenu local | Améliorer la participation du secteur privé national au secteur ; |

| Défis | Action à mener | Objectif poursuivi |
|--|--|---|
| | | favoriser le transfert de compétences |
| Persistance de la contrebande alimentée par des écarts de prix avec les marchés régionaux plus compétitifs | Établir une réglementation visant à aligner les prix d'achat appliqués par l'État ou les entreprises publiques sur les niveaux de référence des marchés régionaux et internationaux | Limiter les distorsions de marché et décourager la contrebande |
| Lenteur administrative et chevauchements institutionnels | Créer un guichet unique minier pour l'octroi de licences | Accélérer les investissements et réduire la corruption |
| Connaissance limitée du potentiel géologique | Lancer une cartographie géologique couvrant ≥ 80 % du territoire et créer une base de données accessible | Informar les investisseurs et orienter la politique minière |
| Faible valeur ajoutée locale | Promouvoir les investissements privés dans la transformation (raffinage, fonderie) avec incitations fiscales ciblées | Développer une chaîne de valeur locale et créer des emplois industriels |
| Contrebande et pertes fiscales | Simplifier les procédures d'exportation ; Renforcer le contrôle aux frontières ; Introduire des étiquettes de traçabilité | Réduire les fuites de recettes et professionnaliser le secteur |
| Contrebande et pertes fiscales | Déployer un Guichet Unique Électronique des Mines (GUEM) centralisant toutes les redevances, taxes et permis de sortie sur une interface numérique unique. | Réduire les fuites de recettes minières |
| Contrebande et pertes fiscales | Équiper les 5 principaux points de sortie transfrontaliers de scanners à rayons X haute précision et de spectromètres de masse portatifs pour identifier instantanément la pureté des minerais | |
| Contrebande et pertes fiscales | Généraliser l'usage de scellés intelligents avec QR Codes sécurisés sur chaque sac de | |

| Défis | Action à mener | Objectif poursuivi |
|--|--|---|
| | mineral, du site d'extraction jusqu'au point d'exportation | |
| Faible efficacité du recouvrement | Créer un système de collecte automatique des redevances connecté à l'EBMS(<i>Electronic Billing Management System</i>) | Améliorer la mobilisation des recettes minières |
| Insuffisance de compétences spécialisées | Former les cadres en exploitation, négociation, et accorder des bourses en géologie/mines | Renforcer le capital humain national |

VII.2.2. Secteur du numérique

Selon le rapport annuel de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) de 2024, le secteur numérique au Burundi connaît une croissance notable avec un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 64,7% et un taux d'accès à Internet d'environ 26%. Le mobile money se développe rapidement, améliorant l'inclusion financière. Cependant, le secteur fait face à plusieurs défis majeurs tels que l'insuffisance d'infrastructures numériques, une couverture réseau limitée (notamment en zones rurales), des coûts d'accès élevés, et une connectivité souvent perturbée par des coupures électriques. Le manque de compétences numériques, la faiblesse du cadre réglementaire et l'accès limité à la fibre optique freinent également le développement. Néanmoins, à part de certaines initiatives qu'a déjà engagées le gouvernement pour renforcer les capacités et améliorer la production énergétique à l'instar des projets avec des partenaires internationaux, comme l'opérateur satellite Starlink, visant à améliorer la qualité et la couverture du service Internet, le Burundi s'attend à développer le secteur et les actions à mener sont retracées dans le tableau ci-dessous

Tableau 16: Actions à mener dans le secteur du numérique

| Défis | Actions à mener | Objectif visé |
|--|---|---|
| Faible accessibilité, | Mettre en place un système de monitoring en temps réel de la qualité de la large bande avec publication mensuelle d'un "Baromètre de Performance" par opérateur. | Améliorer l'accessibilité et la qualité des services à large bande |
| Concurrence limitée sur plusieurs segments de marché | Promulguer une réglementation imposant le partage des infrastructures passives (pylônes, conduites souterraines) entre tous les opérateurs à des tarifs régulés. | Augmenter la concurrence dans le secteur |
| Existence de passerelles internationales uniques pour le trafic voix et données | Abroger le monopole sur la passerelle unique et octroyer des licences de "Fournisseur de Transit International" aux opérateurs majeurs et aux nouveaux entrants. | Renforcer la résilience du réseau et réduire les coûts des services |
| Cadre juridique et réglementaire des télécoms incomplet | Opérationnaliser la Loi n°1/22 portant Code des communications électroniques et postales (août 2024) | Renforcer la prévisibilité et la crédibilité du cadre juridique des télécoms |
| Absence de cadre juridique et de garanties pour l'économie numérique au sens large | Adopter des actes juridiques et réglementaires relatifs à la protection des données, à la cybersécurité, aux transactions électroniques et à l'identification numérique. | Établir des bases solides pour la confiance numérique |
| Absence de plateformes publiques numériques interopérables et sécurisées | Mettre en place les éléments fondamentaux et réutilisables de l'e-gouvernement et des services numériques : cadre d'interopérabilité, architecture d'entreprise gouvernementale et plateforme de partage de données | Optimiser l'utilisation des ressources (éviter la multiplication d'investissements non coordonnés dans des plateformes sectorielles) et accélérer la numérisation des services publics. |

VII.2.3. Secteur touristique

Le secteur touristique au Burundi présente un fort potentiel grâce à sa richesse en sites naturels, culturels et historiques diversifiés. Cependant, son développement est freiné par plusieurs obstacles majeurs. Parmi ceux-ci figurent l'absence d'un cadre légal clair et harmonisé, le

manque d'infrastructures touristiques adéquates, et une gestion dispersée des sites touristiques entre différentes institutions. Le secteur souffre également d'un déficit de professionnalisme, avec un manque de formation qualifiée et de guides touristiques compétents. L'accès au pays reste difficile, en partie à cause des coûts élevés liés aux transports et à la non-adoption du visa touristique unique régional, limitant ainsi la compétitivité du Burundi face à ses voisins. Par ailleurs, la promotion insuffisante du tourisme et un environnement des affaires encore instable constituent des freins à l'investissement. Face à ces défis, pour libérer ce potentiel, le gouvernement envisage un bon nombre d'actions retracées dans le tableau ci-après :

| Défis | Actions à mener | Objectif visé |
|---|--|---|
| Faible concertation et absence de vision commune pour le développement du tourisme | Organiser les États Généraux du Tourisme | Définir une stratégie concertée et renforcer la coordination public-privé pour dynamiser le secteur |
| Qualité insuffisante des services d'accueil aux visiteurs étrangers | Renforcer les capacités des agents d'accueil aux frontières, aéroports et sites touristiques | Améliorer l'expérience touristique et accroître la satisfaction des visiteurs |
| Coûts élevés du transport international vers le Burundi | Réduire les taxes et redevances aéroportuaires, négocier l'ouverture de liaisons directes | Améliorer l'accessibilité du pays et accroître les flux touristiques |
| Procédures de visa contraignantes | Accélérer le processus d'adhésion au visa touristique de l'EAC | Faciliter l'entrée des visiteurs étrangers et renforcer l'attractivité régionale |
| Gouvernance éclatée des sites touristiques | Rapatrifier la gestion des sites touristiques de l'OBPE vers le ministère/autorité en charge du tourisme | Renforcer la gouvernance et assurer une gestion cohérente et sectorielle des sites |
| Sites touristiques sous-exploités et manque de partenariats privés | Aménager et promouvoir les sites touristiques en recourant à des partenariats public-privé (PPP) | Valoriser les atouts touristiques, attirer l'investissement privé et accroître les recettes du secteur |
| Faible concertation et absence de vision commune pour le développement du tourisme | Mettre à jour la stratégie nationale sur le développement du tourisme et l'aligner à la Vision 2040/2060 | Définir une stratégie concertée et renforcer la coordination public-privé pour dynamiser le secteur touristique |

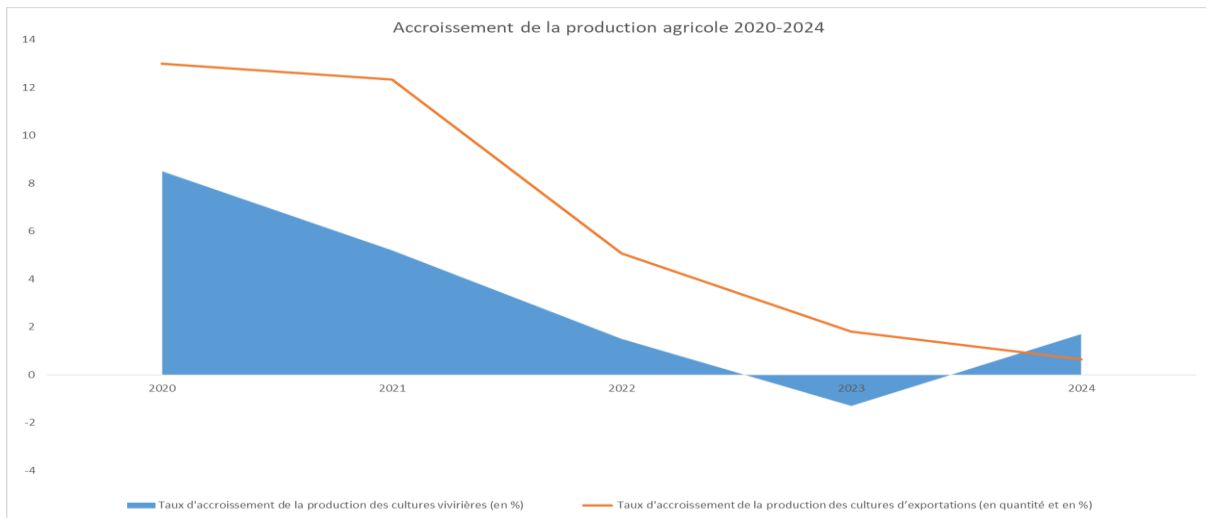
VII.2.4. Secteur agro pastoral

a. Performance du secteur agro pastoral

Le secteur agricole revêt une importance capitale pour l'économie burundaise où il contribue environ 35,4 % au PIB, offre 84% d'emplois (harmoniser les chiffres), fournit et constitue le

principal pourvoyeur de matières premières à l'industrie agroalimentaire. Cependant, les rendements restent faibles et décroissants : le maïs atteint en moyenne 1,3 tonne/ha (potentiel > 4 t/ha), le haricot 0,9 t/ha, et le riz irrigué 2,1 t/ha (source : INSBU 2023).

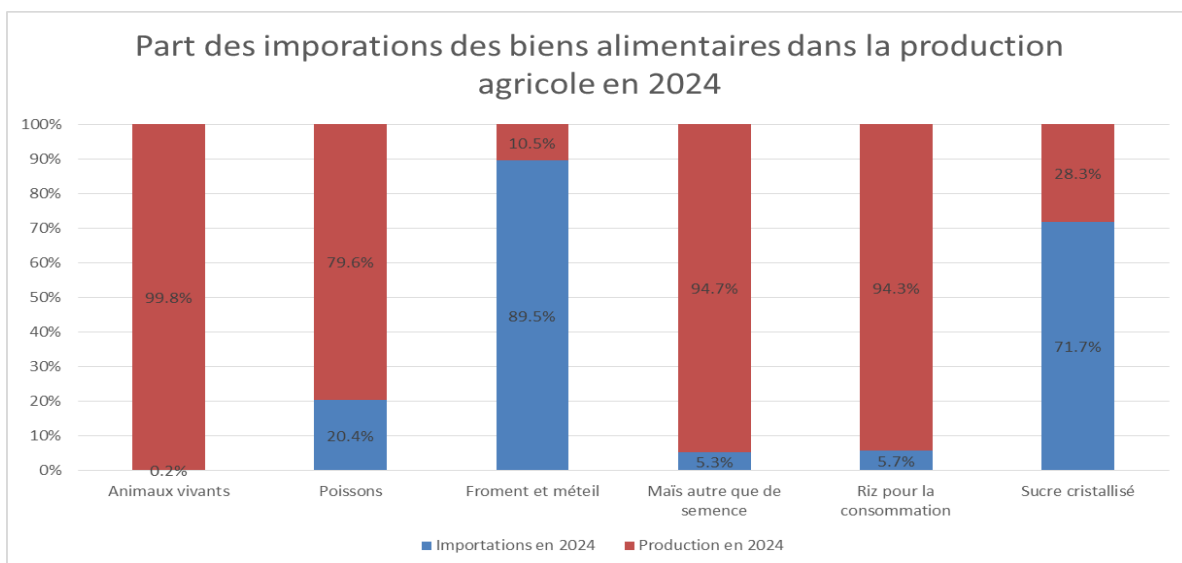
Graphique 21: Evolution de la production agricole (croissance en %) ????



Source : Elaboré à partir des données fournies par INSBU

Au regard du graphique ci-dessus, la production agricole vivrière affiche une tendance baissière sur la période 2020-2024, diminuant ainsi le niveau de contribution du secteur à la croissance économique. En 2024, la valeur ajoutée de l'agriculture vivrière n'a progressé que de 1,4%, restant en deçà de la cible fixée à 4,0% dans le PND 2018-2027 révisé tandis que celle du secteur agricole en général, s'est établie à 2,6% contre 4,3% prévu, soit un écart de 1,7 points de pourcentage, traduisant l'impact du repli agricole sur la dynamique économique globale. Cette situation est tributaire des défis confrontés par ce secteur.

Graphique 22: La part des importations dans la demande des produits agricoles



En 2024, les besoins de la population relatifs à la production agricole sont estimés à 73 000 tonnes de blé dont 7 660 tonnes produites localement et 65 569,8 tonnes importées (soit plus 89,5% des besoins en blé), à 65 949 tonnes de sucre dont 18 631 tonnes produites localement et 47 318 tonnes importées (plus de 71,7% des besoins en sucre), à 639 625 tonnes de maïs dont

605 903 tonnes produites localement et 33 722 tonnes importées (soit 5,3% des besoins en maïs), à 334 701 tonnes de riz dont 315 606 tonnes produites localement et 19 095 tonnes importées (soit 5,70 % des besoins), 33 798 tonnes de poissons dont 26 916 tonnes produites localement et 6 882 tonnes importées (soit 20% des besoins) et 195 198 tonnes d'animaux vivants dont 194 876 tonnes produites localement et 322 tonnes importées (soit 0,20% des besoins).

Les perspectives de substitution aux importations sont particulièrement importantes pour le blé et le sucre, nécessitant respectivement un accroissement de la production locale de 856% et 254% pour atteindre l'autosuffisance.

Au niveau de l'élevage, la croissance du secteur au cours des trois dernières années (2021/2022, 2022/2023, 2023/2024) a été de 14,1% en moyenne. Suite à la fièvre du Rift valley (mars 2022), le pays a misé sur la politique de repeuplement du bétail, l'insémination artificielle dans les centres naisseurs ainsi que la promotion de la santé animale à travers les vaccins contre les maladies animales afin d'accroître la production animale. Toutefois, la production animale reste insuffisante pour couvrir les besoins de la population.

b. Défis liés au secteur agro pastoral

Le secteur agro pastoral au Burundi est confronté à plusieurs défis majeurs qui limitent sa capacité à garantir la sécurité alimentaire. La production céréalière locale reste insuffisante face à une demande en forte croissance, entraînant une dépendance marquée aux importations, notamment de blé. La filière sucrière souffre également d'une faible capacité de production, liée à l'étroitesse des plantations et à la vétusté des équipements, ce qui génère un important déficit à combler.

Le potentiel halieutique national demeure largement sous-exploité, en raison d'infrastructures inadaptées, alors que la demande locale en poisson ne cesse de croître. Enfin, le secteur d'élevage fait face aux fortes expositions aux maladies, l'insuffisance des races améliorées ainsi qu'aux pratiques d'élevage traditionnelles et peu productives. Ainsi, la production d'élevage évolue lentement et ne parvient pas à répondre durablement aux besoins nutritionnels de la population ni à garantir l'autosuffisance du pays dans ce domaine.

c. Impacts économiques des défis du secteur agro pastoral

Ces déficits cumulés de production représentent une charge annuelle additionnelle estimée à environ 38 à 62 millions USD en importations agricoles, exerçant une pression constante sur les réserves de devises, limitant la sécurité alimentaire, freinant la création d'emplois locaux et réduisant les capacités à réaliser l'autosuffisance du pays.

d. Actions à mener face aux défis du secteur agro pastoral

Pour faire face à ces défis identifiés, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre de politiques agricoles intégrées visant à renforcer la contribution du secteur agricole à la croissance et assurer la sécurité alimentaire. Pour y arriver, le gouvernement va prioriser les actions suivantes :

Tableau 17: Actions à mener pour la réforme du secteur agro pastoral

| Défi | Action à mener | Objectif visé |
|--|--|--|
| Insuffisance de la production céréalière locale face à une demande croissante et forte dépendance au blé importé | Produire 118 388 tonnes de céréales supplémentaires, dont 38 501 tonnes de blé d'ici 2027 | Réduire la dépendance aux importations de céréales, en particulier le blé industriel, et renforcer la sécurité alimentaire |
| Chaînes d'approvisionnement peu intégrées | Mettre en place des contrats d'achat garanti, via les bons numériques | Stabiliser les revenus agricoles et stimuler l'investissement privé |
| Faible productivité agricole | Investir dans irrigation (barrages, pompes), mécanisation (tracteurs partagés) | Augmenter les rendements agricoles |
| Vulnérabilité climatique | Renforcer la vulgarisation (extension numérique, conseillers formés), développer assurances climatiques | Renforcer la résilience face aux chocs |
| Faible transformation locale | Encourager la transformation agroalimentaire (moulins, minoteries, sucreries artisanales) | Créer de la valeur ajoutée locale et des emplois |
| Manque d'infrastructure rurale | Améliorer les routes rurales, les centres de stockage | Réduire les pertes post-récolte et coûts logistiques |
| Gestion insuffisamment transparente dans le programme de subventions des engrais | Digitaliser le système de distribution (e-vouchers, registres numériques des bénéficiaires) | Améliorer la transparence, limiter les détournements, et renforcer la confiance |
| Gouvernance dispersée | Créer un guichet unique agricole numérique pour enregistrement, subventions et données | Améliorer la coordination et l'accès aux services |
| Risques de crédit mal couverts | Mettre en place un fonds de garantie agricole | Faciliter l'accès au crédit pour les producteurs |
| Expositions aux maladies animales et végétales | - Renforcer le système de prévention et de contrôle des maladies de cultures et des animaux - Multiplier les campagnes de vaccination | Multiplication de la production agropastorale de bonne qualité |

| | | |
|--|---|---|
| Pratiques d'élevage traditionnelles et peu productives | - Former les éleveurs sur les techniques modernes d'élevage. - Promouvoir des abris adaptés : clapiers, poulaillers, porcherie | Amélioration de la production pastorale |
| Production de viande insuffisamment dynamique pour atteindre l'autosuffisance | Maintenir et sécuriser les niveaux actuels de production avec une croissance annuelle de 0,20 %. | Atteindre l'autosuffisance en viande et couvrir durablement les besoins nutritionnels |
| Dépendance aux financements publics limités et manque de ressources pour relance | Créer un <i>Specialty Products Revitalization Fund</i> financé par taxes sectorielles, contributions bailleurs, crédits carbone | Mobiliser des financements durables pour la modernisation et la qualité |
| Déclin de la productivité (plantations Vieillissantes, pratiques culturales faibles) | Lancer un programme de zones de productivité : replantation, distribution de semences/races améliorées, services de vulgarisation intégrés avec ISABU | Augmenter rendements, améliorer durabilité et revenus paysans |
| Manque de professionnalisation des coopératives et faible rôle dans la transformation/export | Déployer un programme de développement de coopératives intelligentes (<i>smart cooperatives</i>) avec formation, digitalisation et accès direct aux marchés | Structurer les producteurs pour mieux capter la valeur ajoutée |
| Accès limité au marché international et faible valorisation du café/thé burundais | Réaliser des études de commercialisation, créer une base de données d'acheteurs, organiser des événements annuels de promotion (coffee excellence events) | Diversifier les débouchés, positionner le Burundi sur des segments premium |
| Accès difficile au financement et aux devises pour intrants (engrais, machines) | Créer un programme spécifique de financement (crédits, subventions, garanties) ; faciliter l'accès au FX pour intrants stratégiques | Réduire les coûts de production et améliorer la compétitivité |
| Manque de données fiables (production, qualité, climat, marchés) | Mettre en place un système digitalisé de suivi et de statistiques (transactions, financement, traçabilité) | Soutenir la planification, accroître la transparence et la confiance |

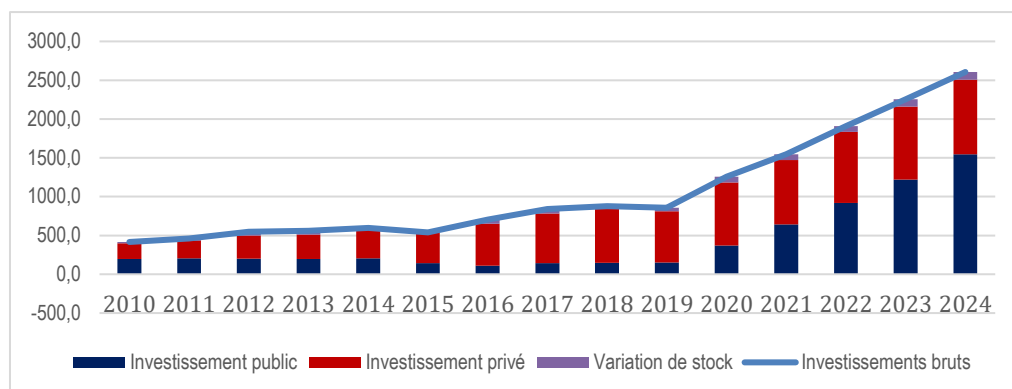
| | | |
|---|---|---|
| Vulnérabilité climatique et pression sur les zones de culture | Cartographier zones optimales (altitude, sols, climat), introduire alternatives agricoles dans zones non adaptées, lancer les programmes de reforestation/carbone | Accroître la résilience climatique et diversifier les revenus |
|---|---|---|

VII.2.5. Secteur Privé

a. Evolution des investissements privés

De 2010 à 2019, le secteur privé occupe une part prépondérante des investissements par rapport au secteur public. Cependant, depuis 2020, l'investissement public a pris le dessus et représente 67% des investissements bruts en 2024. En conséquence, la contribution du secteur privé à la croissance est faible (0,2% entre 2019 et 2024), voire négative (-0,5% entre 2018 et 2021).

Graphique 23: Evolution des investissements (en milliards de BIF)



b. Défis à l'investissement du secteur privé

Le secteur privé burundais est confronté à de multiples contraintes qui freinent son expansion. L'accès au financement reste limité, les PME représentant moins de 10 % du portefeuille bancaire, avec des taux d'intérêt élevés (environ 16 %). La production industrielle est contrainte par des capacités sous-utilisées (taux moyen d'utilisation de 45 %) en raison des coupures d'électricité, du coût élevé des intrants et d'un marché intérieur étroit. L'énergie constitue un sérieux obstacle : la capacité installée atteint seulement 92 MW, pour un taux d'accès à l'électricité de 12 %, et un coût élevé (0,25 USD/kWh) pénalisant la compétitivité globale (interne et externe) de l'économie burundaise. Les infrastructures de transport sont également déficientes, avec seulement 15 % du réseau routier bitumé, ce qui engendre des coûts logistiques intérieurs élevés. Enfin, la transition numérique reste lente, avec un taux de pénétration internet de 10 % et l'absence de plateformes digitales efficaces pour les services administratifs, freinant la modernisation du climat des affaires.

c. Impacts économiques des défis au secteur privé

Les contraintes structurelles qui affectent le secteur privé burundais découlent principalement d'un accès limité au financement des PME, d'une faible utilisation des capacités industrielles, d'un déficit énergétique chronique, d'infrastructures de transport insuffisantes et d'un développement numérique encore faible. Ces défis limitent considérablement la compétitivité des entreprises, freinent la création d'emplois durables et productifs, et réduisent les perspectives de croissance inclusive et de diversification économique du pays.

d. Actions à mener face aux défis du secteur privé

Pour faire face aux défis du secteur privé, le gouvernement s'engage à garantir un environnement juridique, économique et politique propice aux investisseurs privés, renforcer le partenariat public privé, améliorer les infrastructures économiques, logistiques, énergétiques

et industrielles. Pour une réalisation effective, les principales actions à mener sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 18: Actions à mener pour la réforme du secteur privé

| Défis | Actions | Objectif visé |
|---|---|---|
| Faible accès au financement pour les PME | Créer un fonds national de garantie des crédits PME doté d'un capital initial de 50 millions USD | Porter la part du portefeuille bancaire alloué aux PME de 10% à 20% d'ici 2027 Promouvoir l'entrepreneuriat |
| Infrastructures logistiques, énergétiques et industrielles insuffisantes | Accélérer l'opérationnalisation des ZES de Gitega, Ngozi et Gatumba dès 2027 | Garantir un environnement industriel fonctionnel avec 200 MW d'énergie renouvelable par zone |
| Infrastructures logistiques, énergétiques et industrielles insuffisantes | Moderniser les corridors logistiques pour augmenter la part du réseau bitumé à 30% | Réduire les coûts logistiques de 15% à 10% de la valeur des exportations |
| Approvisionnement énergétique instable et insuffisant | Augmenter la capacité nationale de production électrique à 200 MW installés | Renforcer l'offre énergétique nationale pour soutenir l'industrialisation |
| Connectivité digitale encore embryonnaire | Déployer un réseau national de fibre optique couvrant 70% des chefs-lieux de provinces | Atteindre un taux de pénétration internet de 30% de la population |
| Manque de facilités de paiement sur la plateforme pour la création d'entreprise | Intégrer au système d'enregistrement en ligne une solution de paiement électronique des frais afférents ; | Réduire les barrières à L'entrée formelle |
| Faible interopérabilité des systèmes d'administration fiscale et d'enregistrement des entreprises | Interfacer SIGTAS et EASYBUSINESS pour automatiser la transmission des données d'enregistrement | Réduire les délais d'attribution du NIF et porter le délai d'enregistrement à moins de 3 jours |
| Manque de diversité dans les instruments de financement | Promouvoir capital-risque, microcrédit, et développer le capital- investissement via la bourse | Diversifier les sources de financement privé |
| Vétusté du réseau de distribution | Signer un accord de partenariat public-privé (PPP) avec les sociétés privées pour accélérer la réhabilitation du réseau de distribution | Sécuriser l'approvisionnement énergétique |
| Faiblesse du cadre légal des affaires | Moderniser le droit commercial, élaborer les textes d'application de la loi sur l'insolvabilité et rendre opérationnel les procédures de concordat judiciaire et faillite | Harmoniser le droit des affaires burundais avec les standards régionaux, renforcer la sécurité juridique et attirer les IDE |

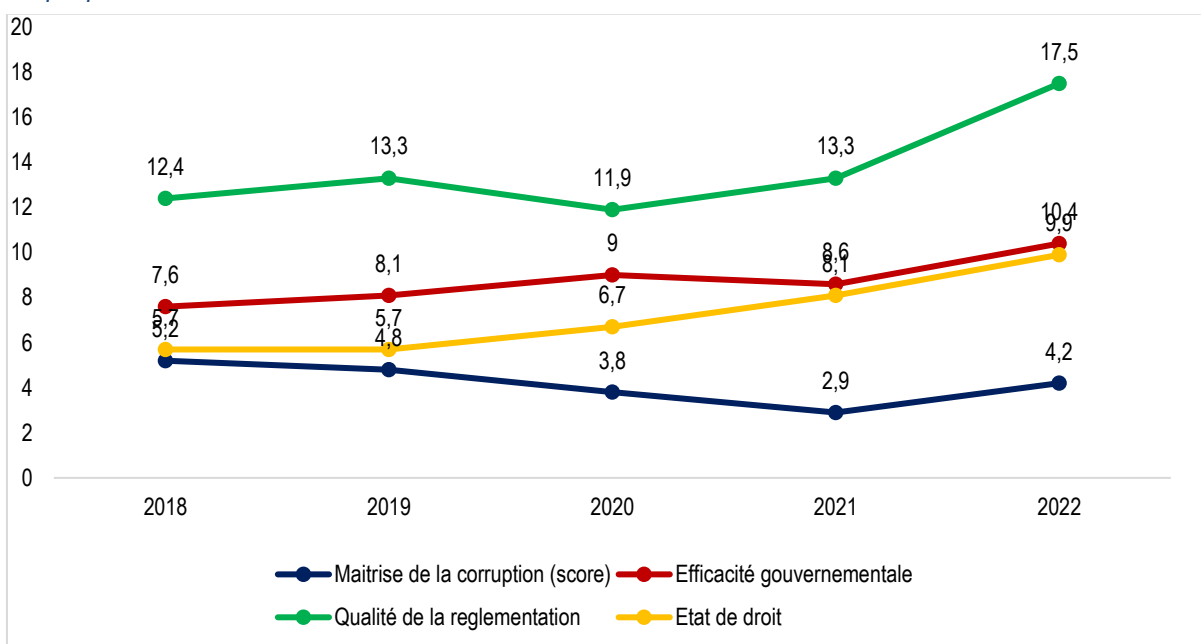
| Défis | Actions | Objectif visé |
|--|---|--|
| | Renforcer et moderniser les tribunaux commerciaux | |
| Absence d'un cadre institutionnel de conduite des réformes pour l'amélioration du climat des affaires | Remettre en place le Comité Décisionnel des réformes pour l'amélioration du climat des affaires | Structurer les réformes pour l'amélioration du climat des affaires |
| Faible inclusion économique des jeunes et femmes | Renforcer les programmes de formation et financement dédiés à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes | Favoriser un secteur privé plus inclusif |
| Faible taux de succès des PME aux marchés publics | Former les PME (via associations professionnelles) à la commande publique : procédures, structuration des offres, exigences techniques ; Mettre en place un programme de certification, formation et labellisation des PME burundaises dans les secteurs clés (construction, transport, services miniers, etc.) | Augmenter la compétitivité des PME dans les appels d'offres |
| Faible mobilisation des PME dans les chaînes d'approvisionnement des projets agricoles, miniers, d'infrastructure, et touristiques | Élaborer une stratégie nationale de contenu local pour les secteurs minier, infrastructure et énergie, incluant des quotas de participation locale et des incitations fiscales ciblées ; Exiger un quota de contenu local dans les grands projets PPP ; accompagner les PME à se structurer pour y participer | Stimuler l'emploi local et renforcer le tissu industriel national |
| Manque d'information sur les opportunités | Créer un portail numérique (en français, anglais, kirundi) centralisant les opportunités de marchés publics et privés | Améliorer la transparence et l'accès à l'information |
| Manque de dynamisme de dialogue public privé | Multiplier les discussions concernant le cadre du DPP. Institutionnaliser et renforcer la plateforme dédiée, avec gouvernance claire, participation inclusive et mécanismes de suivi | Renforcer la confiance, améliorer la pertinence des politiques et accélérer la mise en œuvre des réformes |
| Besoin de renforcer la structuration et le suivi des projets de partenariats public- privé (PPP) | Définir et adopter un plan de renforcement des capacités de l'ARCP | Assurer la préparation et la mise en œuvre de projets d'infrastructure et de développement viables et efficaces, à même de renforcer la confiance des investisseurs privés |

VII.3. DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE ET ETAT D'ERADICATION DE LA CORRUPTION

VII.3.1. Gouvernance économique et lutte contre la corruption

Au cours de ces cinq dernières années, le Burundi a poursuivi ses efforts dans la mise en œuvre des programmes de consolidation de la démocratie, de la justice, des droits humains, de la lutte contre la corruption et de la décentralisation. Ainsi, les indicateurs mondiaux de gouvernance qui regroupent six dimensions montrent les différents scores que le Burundi obtient reflétant les problèmes de gouvernance comme l'indique la figure ci-après.

Graphique 24: Evolution des Indicateurs de Gouvernance



Source: Transparency International

Par ailleurs, le Burundi a obtenu un score de 17/100 au classement Transparency International 2023, indiquant un niveau de corruption parmi les plus élevés au monde. Le système de contrôle interne et externe des fonds publics reste faible, avec une publication irrégulière des rapports d'audits. Le rapport PEFA 2023 signale qu'en 2023, seuls 42% des investissements publics budgétisés sont réalisés, faute de cadre légal clair, de capacités faibles et de coordination institutionnelle défailante.

Les défis structurels qui persistent dans la gestion des finances publiques au Burundi incluent un contrôle interne et externe des fonds publics limité ainsi qu'une faible publication des rapports d'audit, ce qui nuit à la redevabilité; la coordination institutionnelle reste insuffisante, entravant l'efficacité des politiques publiques. La corruption et le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques affaiblissent davantage la confiance des citoyens et des partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, l'absence d'un cadre légal spécifique pour encadrer la gestion des investissements publics complique leur planification et suivi.

Enfin, un faible engagement de l'État dans la mise en œuvre effective des politiques élaborées compromet leur impact réel sur le développement.

Pour faire face à ces défis, une mise en place et l'implémentation d'une stratégie nationale de bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption est plus que nécessaire.

VII.3.2. La Gouvernance des entreprises publiques

Les entreprises publiques jouent un rôle clé dans l'économie et sont utilisées par le Gouvernement pour atteindre les objectifs économiques, sociaux et politiques. Leur rôle comprend la fourniture et l'extension de l'accès aux services publics (télécommunications, l'eau et l'énergie, les transports, l'encadrement agricole et la production de biens essentiels), le comblement des lacunes sur les marchés, le développement de secteurs et de régions clés et la création d'emplois. Les entreprises publiques dominent les exportations du pays : café, thé, coton et sucre.

Les entreprises publiques au Burundi font face à de nombreux défis entravant leur efficacité. Parmi les principaux obstacles figurent une gouvernance et une gestion défaillantes, des infrastructures et équipements obsolètes, une baisse continue de la production ainsi que des coûts de production élevés. Par ailleurs, les arriérés de paiement de l'État pour les biens et services fournis par ces entreprises aggravent leur fragilité financière et compromettent leur compétitivité sur les marchés national et international. De plus, certaines normes essentielles de gestion sont faiblement respectées, notamment en ce qui concerne le pilotage de la masse salariale, la certification régulière des comptes, et la mise en place effective des systèmes de contrôle interne.

Face à ces défis, certaines actions sont nécessaires notamment la mise en place des contrats de performance clairs et contraignants entre l'État et les dirigeants des entreprises publiques afin d'obliger toutes les entreprises publiques à verser les dividendes; la réalisation d'un audit complet (technique, financier, organisationnel) des entreprises publiques, en priorisant celles stratégiques ou déficitaires et la création d'un système de facturation et de règlement numérique interinstitutionnel, garantissant le paiement des biens et services fournis par les entreprises publiques à l'État dans des délais contractuels.

VII.3.3. Gouvernance énergétique et pétrolière

Les importations pétrolières mobilisent plus de 18% des devises du pays (Banque Centrale 2023), avec des ruptures fréquentes d'approvisionnement et des capacités de stockage limitées.

Les ruptures fréquentes d'approvisionnement en produits pétroliers perturbent l'activité économique et la vie quotidienne des citoyens, le circuit de distribution de plus en plus opaque favorisant les pratiques spéculatives et limitant la transparence dans la fixation des prix sont entre autres des défis majeurs de la gouvernance énergétique. De plus, les subventions budgétaires destinées à soutenir les prix à la pompe s'avèrent inefficaces et très coûteuses pour les finances publiques, sans garantir une disponibilité stable ni un ciblage adéquat des populations les plus vulnérables.

Pour faire face aux défis, il est nécessaire de mettre en place une plateforme digitale de suivi des flux pétroliers afin d'assurer une traçabilité complète et en temps réel des cargaisons importées ainsi que des stocks disponibles sur l'ensemble du territoire national. Cet outil permettra de renforcer la transparence dans la chaîne d'approvisionnement, de limiter les pertes, d'anticiper les ruptures d'approvisionnement et de mieux orienter les décisions de régulation et d'approvisionnement.

Il est également recommandé de procéder à la libéralisation de l'importation des produits pétroliers et de la fixation des prix à la pompe. Cette mesure viserait à introduire plus de concurrence dans le secteur, à réduire les distorsions liées aux subventions publiques inefficaces et à encourager une gestion plus transparente et durable du marché des carburants. Une telle

réforme devra toutefois s'accompagner de mécanismes d'atténuation pour protéger les groupes vulnérables contre d'éventuelles hausses de prix.

VII.3.4. Lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme (LBC/FT)

Malgré la mise en place de la CNRF, les capacités opérationnelles du dispositif LBC/FT restent faibles. Le GAFI classe le Burundi comme à haut risque, notamment à cause de la faible coordination régionale et du manque de formation des acteurs bancaires.

Dans ce domaine, le Burundi fait face à des défis importants en matière des capacités institutionnelles qui restent insuffisantes pour assurer une mise en œuvre efficace du cadre réglementaire, notamment en ce qui concerne la supervision, le contrôle et la coordination entre les différentes entités impliquées. De plus, la sensibilisation des acteurs économiques, y compris les institutions financières, les entreprises et les professions non financières, demeure faible. Ce manque de sensibilisation limite l'adhésion aux obligations légales en matière de déclaration des transactions suspectes et affaiblit l'efficacité du dispositif national de prévention et de détection des activités illicites.

VII.3.5. Actions à mener pour faire face aux défis de la gouvernance et lutte contre la corruption

Face à ces défis, le gouvernement s'engage à améliorer la gouvernance économique, moderniser l'administration publique et poursuivre le processus de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le tableau suivant présente des actions à mener pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption

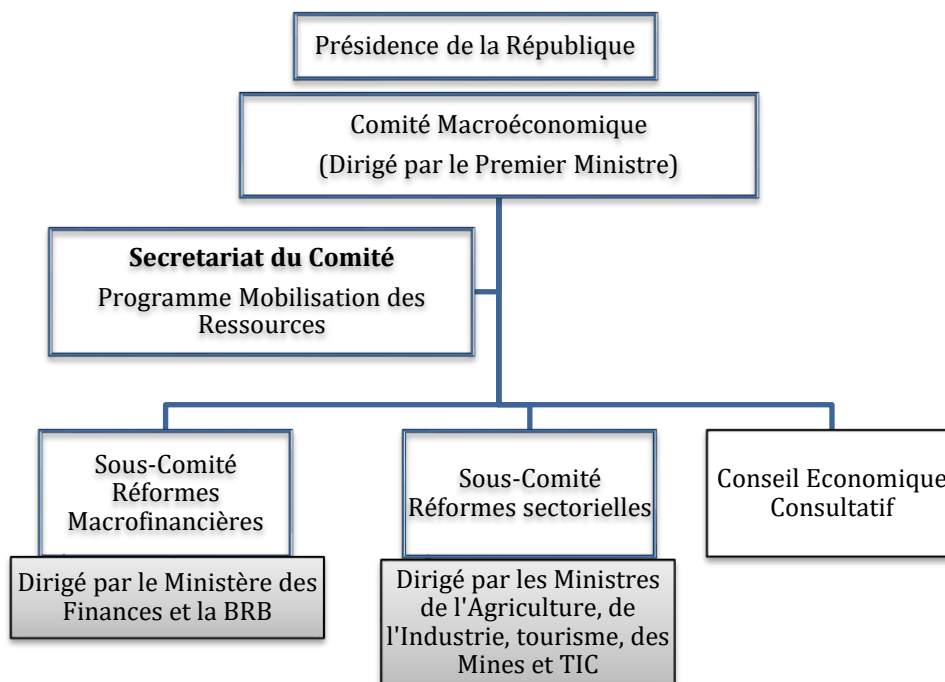
Tableau 19: Actions à mener pour la réforme de la Gouvernance et lutter contre la corruption

| Défis | Actions | Objectif visé |
|--|---|--|
| Gouvernance et gestion inadéquates | Instaurer des contrats de performance entre l'État et les dirigeants des entreprises publiques | Renforcer la responsabilité, l'efficacité et l'orientation résultats |
| Infrastructures obsolètes et production déclinante | Réaliser un audit technique et financier suivi d'un plan de restructuration et de modernisation des équipements | Réhabiliter l'outil de production et améliorer la performance opérationnelle |
| Arriérés de paiement de l'État | Mettre en place un système numérique de facturation et de paiement interinstitutionnel | Garantir la liquidité des entreprises publiques et réduire leur dépendance au budget de l'État |
| Coordination institutionnelle insuffisante, corruption et manque de transparence | Implémenter une stratégie nationale de bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption | Augmenter le score du Burundi à 30/100 au classement Transparency International 2027 |

| Défis | Actions | Objectif visé |
|--|--|---|
| La gestion non transparente des affaires publiques | Mettre en place un mécanisme d'introduire en bourse les grandes entreprises publiques (SOSUMO, OTB, COGERCO, ONATEL, etc.), afin de lever des capitaux privés et d'améliorer la gouvernance. | Améliorer de la gouvernance des entreprises publiques |
| La gestion non transparente des affaires publiques | Exiger les entreprises publiques cotées et non cotées la publication de leurs états financiers selon les normes internationales | Améliorer de la gouvernance des entreprises publiques |
| Ruptures fréquentes d'approvisionnement dues à des circuits opaques | Mettre en place une plateforme digitale de suivi des flux pétroliers afin d'assurer une traçabilité complète et en temps réel ; | Renforcer la transparence dans la chaîne d'approvisionnement, de limiter les pertes |
| Ruptures fréquentes d'approvisionnement dues à des circuits opaques | Libéraliser l'importation des produits pétroliers | Renforcer la concurrence dans le secteur afin d'augmenter l'efficacité dans l'approvisionnement du carburant |
| Capacités institutionnelles faibles en matière de supervision, contrôle et coordination entre les différentes entités impliquées | Renforcer les capacités de la Cellule Nationale de Renseignements Financiers (CNRF) | Accroître sa dotation en ressources humaines afin d'améliorer la détection, l'analyse et le traitement des transactions suspectes |
| Manque de suivi des actifs publics | Créer un registre national des actifs et un système numérique interinstitutionnel de facturation/paiement | Réduire les arriérés entre entités publiques |
| Faible contrôle externe | Publier les rapports d'audit | Renforcer le contrôle externe et l'obligation de rendre compte |

| Défis | Actions | Objectif visé |
|---|--|--|
| Obsolescence du cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption | Mettre à jour et opérationnaliser la loi sur la prévention et la répression de la corruption et des infractions connexes | Coordonner la lutte contre la corruption et améliorer l'intégrité publique |
| | Adopter une loi sur la déclaration obligatoire de patrimoine pour les hauts responsables publics, assortie de sanctions en cas de non-conformité | |
| | Renforcer le mandat, les capacités et l'indépendance de l'autorité nationale anticorruption | |
| Classement international peu favorable (GIABA, GAFI) | Coopérer avec partenaires internationaux pour renforcer la conformité | Éviter la relégation sur la liste grise |
| | Former toutes les institutions financières (IF) à la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), et faire certifier les programmes de formation. | |
| | Réaliser des audits externes indépendants sur la conformité LBC/FT de toutes les banques chaque année | |

VIII. CADRE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME



1. **La Présidence de la République** : La Présidence assure le leadership politique et stratégique de l'ensemble du processus de réformes économiques. Elle veille à la cohérence des orientations nationales et à leur alignement avec la vision de développement du pays (PND et programmes du Gouvernement). La Présidence de la République assure :

- la supervision et arbitrage politique : Le Président de la République, en tant que Chef de l'État, veille à la cohérence interinstitutionnelle et tranche les grandes orientations en cas de divergences entre ministères ou institutions.
- la garantie de l'engagement de l'État : La Présidence porte la voix politique ultime dans le dialogue avec les partenaires techniques et financiers et rassure sur la continuité des réformes.
- l'appui au Premier Ministre et au Comité Macro-économique : Par le biais de conseillers spéciaux en matière économique, la Présidence accompagne la Primature dans le suivi rapproché des réformes.
- la mobilisation diplomatique : En lien avec le Ministère des Affaires Étrangères, la Présidence contribue à la mobilisation de financements extérieurs et au positionnement du Burundi dans les cadres régionaux et internationaux.

2. **Comité Macro-économique** : Présidé par le Premier Ministre, ce comité assure l'orientation stratégique et la supervision globale de l'agenda de réformes économiques nationales. Il regroupe :

- le Ministère des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique,
- la Banque de la République du Burundi (BRB)
- ainsi que des représentants de la Primature et de la Présidence à travers des conseillers seniors.

3. **Sous-comité des réformes macro-financières** : Dirigé par le Ministère des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique en étroite coordination avec la BRB, ce sous-comité pilote :
 - la politique monétaire,
 - la gestion de la dette publique,
 - la stabilité et la régulation du secteur financier.

4. **Sous-comité des réformes sectorielles** : Regroupe les ministères en charge des secteurs productifs et sociaux :
 - Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage,
 - Ministère de la Santé Publique,
 - Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique,
 - Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,
 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture,
 - Ministère de la Communication et des Médias.

Ce sous-comité veille à la mise en œuvre coordonnée des réformes sectorielles touchant directement la productivité, le capital humain et les services sociaux de base.

5. **Unité de réformes économiques** : Hébergée au Ministère des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique, cette unité joue le rôle de Secrétariat technique du processus. Elle est chargée de :
 - consolider les plans de mise en œuvre des réformes,
 - assurer le suivi-évaluation,
 - fournir des analyses et notes techniques,
 - préparer des rapports réguliers au Comité Macro-économique.

6. **Conseil Consultatif Économique** : Il s'agit d'un organe indépendant regroupant des représentants du secteur privé, du monde académique, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Il fournit des analyses objectives et recommandations pour renforcer la crédibilité et la réussite du programme de réformes économiques.

TABLEAU I. FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME PAYS

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|---|-------------|---------------|--|---------------|
| I. POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES | | | | | |
| Immatriculer et fiscaliser au moins 40 000 nouveaux contribuables d'ici décembre 2026, en ciblant prioritairement les activités informelles dans les centres urbains. | Extension de l'assiette fiscale avec réduction de l'informel | OBR | Décembre 2026 | Nombre de nouveaux contribuables enregistrés | |
| Distribuer et activer 20 000 nouvelles machines à facturation électronique avec contrôle automatisé des factures via un portail centralisé à l'OBR. | Amélioration du recouvrement TVA et lutte contre la fraude | OBR | Juin 2026 | Nombre de machines activées | |
| Mettre en place un registre actualisé des contribuables | Accroître le nombre des contribuables | OBR | Décembre 2026 | Registre du contribuable actualisé | |
| Élaborer et adopter un code général des impôts | Renforcer la cohérence, la prévisibilité et la transparence du cadre fiscal | MFBEN | Décembre 2026 | Décret mettant en place le CGI | |
| Acquérir et déployer un logiciel intégré de gestion des taxes internes avant interconnecté au système de facturation électronique. | Modernisation de l'administration fiscale | OBR | Juin 2026 | Système interconnecté opérationnel | |
| Déployer une plateforme mobile (application et code USSD) de paiement des taxes | Simplification de démarches | OBR | Décembre 2026 | Plateforme mobile opérationnel | |
| Mettre en place un dispositif de contrôle et d'audit des systèmes fiscaux numériques | Réduction de la fraude | OBR | Décembre 2026 | Dispositif de contrôle opérationnel | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|---|-------------|----------------|---|---------------|
| Interfacier le système ASYCUDA de la Douane et l'EBMS des taxes Internes | Modernisation de l'administration fiscale | OBR | Janvier 2026 | Système interfacés | |
| Adopter une Stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT) | Planification des Réformes | DPF | Juillet 2026 | SRMT disponible | |
| Organiser chaque trimestre une campagne médiatique multicanal (TV, radio, terrain) à partir de septembre 2025. | Amélioration de la conformité fiscale par la sensibilisation et la dissuasion | OBR | Septembre 2025 | Nombre de campagnes menées | |
| Établir un registre digitalisé des exonérations fiscales, | Transparence des exonérations fiscales | MF BEN | Mars 2026 | Registre opérationnel | |
| Quantifier et évaluer (coûts-bénéfices) les dépenses fiscales | Augmenter les recettes fiscales | MF BEN | Juin 2026 | Rapport d'évaluation des dépenses fiscales | |
| Réviser le Code des Investissements en limitant les exonérations et les prolongations des exonérations dans le temps | Rationaliser les dépenses fiscales | MF BEN | Décembre 2026 | Décret portant Révision du code des Investissements | |
| Institutionnaliser la production et publication annuelle d'un rapport sur les dépenses fiscales | Transparence dans la gestion des dépenses publiques | MF BEN | Juin 2026 | Rapport de dépenses fiscales publié | |
| Adopter les textes d'application du Code des Investissements pour déterminer les secteurs prioritaires et spécifiques éligibles aux exonérations fiscales | Rationaliser les dépenses fiscales | MF BEN | Juin 2026 | Textes d'application adoptés | |
| Produire un audit annuel sur la conformité et l'impact | Transparence des exonérations fiscales | MF BEN | Mars 2026 | audits publiés | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|---|-------------------------|---------------|---|---------------|
| budgétaire des exonérations fiscales. | | | | | |
| Renforcer la Direction de Programmation Financière | Capacité stratégique de pilotage de la politique financière accrue | MF BEN | Juillet 2026 | Décret clarifiant la portée de l'action de la Direction de Programmation Financière | |
| Structurer au moins 100 coopératives de petits commerçants transfrontaliers avec un accès simplifié à l'enregistrement fiscal. | Amélioration de la formalisation du commerce transfrontalier | OBR, Ministère Commerce | Décembre 2026 | Nombre de coopératives enregistrées | |
| Ramener la part des dépenses de fonctionnement à 60 % du budget total en plafonnant les charges salariales et rationalisant les subventions. | Rééquilibrage structurel des finances publiques | MF BEN | Juin 2027 | Part des dépenses de fonctionnement | |
| Adopter des réglementations spécifiant les conditions et modalités de rapatriement des devises d'exportation | Transparence totale sur les volumes de devises générés par les exportations | BRB | Juin 2027 | Publication officielle du texte de loi ou de la circulaire de la Banque Centrale fixant les délais et les quotités de rapatriement. | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|---|-------------------------------|---------------|--|---------------|
| Finaliser l'adhésion à EITI | La transparence des contrats et des licences minières | Ministère en charge des Mines | Décembre 2027 | Acceptation de la candidature par le Conseil international de l'ITIE | |
| Adopter des réglementations spécifiant les conditions et modalités de collecte des redevances minières glissantes et retenues à la source | augmentation des recettes non fiscales | Ministère en charge des Mines | Decembre 2026 | Adoption et publication du décret fixant les barèmes | |
| Adopter des réglementations spécifiant les conditions et modalités d'introduction d'un système de taxation des flux de trésorerie (cash-flow taxation) | réduction des litiges fiscaux | MF BEN | 30 juin 2027 | Adoption du texte législatif (Loi de finances ou Code des impôts révisé) | |
| Adopter des réglementations spécifiant les conditions et modalités de rapatriement des devises d'exportation | la fuite des capitaux et la sous-facturation des exportations réduites | MF BEN/ BRB | 30 juin 2027 | Taux de rapatriement des devises | |
| Allouer au moins 70 % du budget d'investissement 2026/2027 aux projets structurants figurant dans le Programme d'Investissements Publics (PIP). | Réallocation stratégique du budget d'investissement | MF BEN | Juin 2026 | % budget alloué aux projets du PIP | |
| Produire et publier périodiquement un rapport national sur les risques budgétaires | Accroître la transparence budgétaire, améliorer la communication avec les parties prenantes, et intégrer les risques dans la planification budgétaire | MF BEN | Mars 2026 | Existence d'un rapport national sur les risques budgétaires | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|---|-------------|------------|--|---------------|
| Redynamiser et diversifier le marché des titres du Trésor (en y incluant d'autres sources innovantes telles que les Bons de la Diaspora green bonds, infrastructure bonds, afin de diversifier les sources de financement) et réduire le montant minimum des souscriptions Etude de faisabilité de la finance islamique (sukuk) | Rendre le marché des titres du Trésor plus attractif, transparent et accessible, en diversifiant les sources de financement (diaspora bonds, green bonds, infrastructure bonds, sukuk) et en élargissant la base des investisseurs. | MF BEN | Juin 2026 | Nombre et type de nouveaux instruments financiers émis | |
| Élaborer un plan trimestriel d'engagement budgétaire aligné au plan de trésorerie et au Plan de Passation de Marchés | Améliorer la gestion de la trésorerie en assurant la cohérence entre engagements, disponibilités et exécution des marchés publics. | MF BEN | Mars 2026 | Existence d'un plan trimestriel d'engagement budgétaire | |
| Encadrer les dépenses extrabudgétaires en se servant des outils prévus par la loi organique | Renforcer la discipline budgétaire en réduisant les pratiques de dépenses hors budget. | MF BEN | Juin 2026 | (%) du Montant des dépenses extrabudgétaires par rapport au total des dépenses publiques | |
| Développer un modèle d'équilibre général (MEGC) de projection macro-fiscale | Simuler l'impact à long terme des politiques budgétaires et d'endettement pour appuyer la prise de décision. | MF BEN | Avril 2026 | Existence d'un MEGC opérationnel au sein du ministère | |
| Former les techniciens macro à l'utilisation du modèle MEGC | Renforcer les capacités techniques pour garantir une utilisation effective et pérenne du modèle macro-fiscal. | MF BEN | Juin 2026 | Nombre de techniciens formés | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|---|-----------------------------|----------------|---|---------------|
| | | | | au MEGC | |
| Rendre publique la performance annuelle (bilan, dette, résultats) des entreprises publiques via un rapport consolidé dès fin 2026. | Renforcement de la redevabilité | MF BEN | Décembre 2026 | Rapport annuel publié | |
| Déployer un Système intégré de gestion des fonctionnaires interconnecté avec le système de paie SIGEFI et la base d'état civil d'ici décembre 2026. | Maîtrise de la masse salariale | Ministère Fonction Publique | Décembre 2026 | Système opérationnel | |
| Réaliser un recensement physique et biométrique de tous les fonctionnaires avant juillet 2026, en lien avec l'INSS et le système de paie. | Réduction des doublons dans la fonction publique | Ministère Fonction Publique | Juillet 2026 | Nombre d'agents recensés et vérifiés | |
| Élaborer et adopter un nouveau référentiel salarial basé sur le principe "à travail égal, salaire égal" intégré à la réforme de la politique salariale. | Équité salariale | MF BEN | Décembre 2026 | Référentiel validé et publié | |
| Rendre opérationnel le Compte Unique du Trésor dans toutes les régies financières et institutions bénéficiaires. | Rationalisation de la trésorerie de l'Etat | MF BEN | Décembre 2026 | Taux de couverture du CUT | |
| Réactiver le Comité de Trésorerie avec une réunion hebdomadaire pour aligner le plan de trésorerie, les engagements et la passation des marchés. | Amélioration de la gestion de trésorerie | MF BEN | Septembre 2025 | Nombre de réunions tenues et procès-verbaux disponibles | |
| II. REFORME DE LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE | | | | | |
| Élaborer et adopter une ordonnance ministérielle encadrant les garanties et prêts rétrocédés | Accroître la transparence et encadrer légalement l'utilisation de ces instruments | MF BEN | Mars 2026 | Ordonnance adoptée et publiée | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|--|----------------------|------------------------|--|---------------|
| Assurer l'application stricte des procédures de validation, renforcer le rôle de supervision du CPDP | Renforcer le contrôle et la supervision des instruments financiers | MF BEN | 2025-2027 | Rapports de supervision réguliers | |
| Intégrer des indicateurs de risques (refinancement, taux d'intérêt, change) avec fourchettes cibles | Permettre le suivi et l'évaluation proactive des risques budgétaires | MF BEN, BRB | 2025-2027 | Tableaux de bord de risques produits et suivis | |
| Organiser des consultations régulières avec les SVT et investisseurs pour calibrer les émissions | Améliorer la faisabilité et la concrétisation du plan de financement | MF BEN, BANQUES, SVT | Semestrielle 2025-2027 | Nombre de consultations et ajustements de plan effectués | |
| Formaliser un mécanisme d'alignement entre SDMT et plans d'émission | Renforcer la cohérence opérationnelle des décisions d'endettement | MF BEN | Juin 2026 | Mécanisme formalisé et respecté | |
| Finaliser et publier les rapports trimestriels sur le site du MFBPE | Renforcer l'information des parties prenantes et la transparence | MF BEN | Juin 2026 | Rapports publiés trimestriellement | |
| Développer des outils analytiques et un cadre de gestion des risques budgétaires (modèles, matrices) | Améliorer la résilience budgétaire, anticiper les chocs macroéconomiques | MF BEN | Juin 2026 | Outils analytiques opérationnels | |
| Mettre en place un dispositif régulier d'analyse de la viabilité de la dette via le comité technique | Renforcer l'anticipation et la robustesse des décisions d'endettement | MF BEN | 2025-2026 | Rapports d'analyse produits et validés | |
| Valider par décret, diffuser et mettre en œuvre le manuel de | Renforcer les contrôles internes et uniformiser les pratiques | Gouvernement, MF BEN | Mars 2026 | Manuel adopté et diffusé | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|---|-------------|------------------|---|---------------|
| procédures de gestion de la dette | | | | | |
| Numériser et archiver physiquement et électroniquement tous les contrats et garanties Assurer l'interfaçage entre SYGADE et le futur SIGFIP | Sécuriser les archives et éviter les pertes de données contractuelles Renforcer la cohérence et automatiser les processus budgétaires et de la dette | MFBEN, BRB | 2026 | Base de données complète créée et accessible et un Système intégré opérationnel | |
| III. RÉFORME DU SECTEUR MONÉTAIRE ET FINANCIER | | | | | |
| Ajuster les taux des obligations du Trésor à des niveaux compétitifs par rapport aux taux du marché (ex. taux des dépôts à terme ou interbancaire), | Augmentation de la demande pour les titres du Trésor | BRB, MFBPE | 31 décembre 2025 | Taux des obligations alignés | |
| Réduire le montant minimum de souscription à 5 000 000 BIF, afin de stimuler la participation du public et des investisseurs institutionnels. | Elargissement de la base d'investisseurs | BRB, MFBPE | 31 décembre 2025 | Seuil de souscription réduit | |
| Plafonner les avances de la BRB à 10 % maximum des recettes fiscales et non fiscales de l'année précédente, et à zéro, conformément au nouveau cadre de gestion de la politique monétaire. | Renforcement de la discipline monétaire et réduction de la monétisation du déficit | BRB MFBPE | Décembre 2027 | Ratio d'avances de la BRB rapporté aux recettes fiscales et non fiscales | |
| Institutionnaliser le nouveau cadre de ciblage de l'inflation en adoptant les textes réglementaires interdisant les avances budgétaires hors procédure, condition nécessaire à l'indépendance de la politique monétaire. | Cadre clair et crédible pour la stabilité des prix | BRB | Décembre 2026 | Texte réglementaire adopté et publié au BO | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|---|-------------|----------------|--|---------------|
| Assurer la digitalisation intégrale des paiements publics et privés (y compris fiscalité, transferts sociaux, services publics) à travers des interfaces interopérables entre les banques, les opérateurs de mobile money et la BRB. | Transparence accrue et réduction de l'utilisation du cash dans les transactions | BRB, MFBPE | Juin 2027 | Pourcentage des paiements digitalisés | |
| Élaborer un plan directeur de transformation du système financier intégrant les réformes de gouvernance bancaire, l'inclusion financière, et la diversification des instruments de financement à long terme. | Vision stratégique claire pour un système financier inclusif et résilient | BRB | Avril 2026 | Document de plan directeur validé par la BRB | |
| Mettre en œuvre un dispositif de supervision prudentielle basé sur les risques avec des inspections ciblées par secteur et par niveau d'exposition systémique (cartographie des risques trimestrielle). | Prévention des risques systémiques et allocation efficace du capital | BRB | Décembre 2026 | Nombre d'inspections par risque et rapport de cartographie | |
| Établir un reporting trimestriel des engagements hors bilan et des engagements à risque avec classification des créances douteuses selon les normes IFRS9. | Amélioration de la transparence des bilans bancaires | BRB | Septembre 2025 | Rapports trimestriels publiés | |
| Mettre en place un cadre réglementaire spécifique de traitement et suivi des créances restructurées incluant leur traitement statistique et leur publication dans les rapports annuels des banques. | Suivi renforcé et gestion prudente des restructurations | BRB | Mars 2026 | Cadre réglementaire en vigueur et statistiques publiées | |
| Rendre opérationnel le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) et le Registre National des Sûretés Mobilières avec accès obligatoire pour toutes les institutions financières agréées | Amélioration de l'accès au crédit et sécurisation des garanties | BRB | Juin 2026 | Plateformes BIC et RNSM interconnectées et | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|---|------------------------------|----------------|--|---------------|
| et intégration avec les systèmes judiciaires et notariés. | | | | opérationnelles | |
| IV. RÉFORME DU MARCHÉ DES CHANGES | | | | | |
| Etablir une convention-cadre entre la BRB et les banques commerciales encadrant l'utilisation de 80 % des dépôts stables en devises des ONG pour financer des projets productifs (infrastructures, PME exportatrices) en monnaie locale via des lignes de refinancement sécurisées | Disponibilité d'un cadre formel de mobilisation des dépôts en devises au financement du développement | BRB, Banques commerciales | Décembre 2025 | Pourcentage des dépôts ONG mobilisés pour prêts productifs | |
| Publier un manuel opérationnel sur les responsabilités des tenants du marché des devises, distribué à toutes les banques agréées et validé par la BRB et l'Association des Banques. | Clarification des rôles des acteurs sur le marché des changes | BRB, Association des Banques | Mars 2026 | Manuel validé et diffusé à 100% | |
| Réaliser un diagnostic complet du risque de change (bilan et hors-bilan) pour les 5 plus grandes banques, incluant la modélisation des pertes potentielles sous différents scénarios de dépréciation du franc burundais. | Évaluation claire des expositions directes et indirectes au risque de change | BRB | Septembre 2025 | Rapport de diagnostic validé par la BRB | |
| Élaborer et publier les règles officielles d'adjudication des devises, incluant les modalités de soumission, le calendrier trimestriel et les critères de publication du taux de référence journalier. | Transparence des opérations de change et stabilisation des marchés | BRB | Août 2025 | Circulaire officielle publiée et accessible | |
| Mettre en place un système électronique de déclaration quotidienne des opérations de change par les banques, couplé à un module de contrôle et d'audit automatisé. | Suivi quotidien des flux de change par la BRB | BRB | Janvier 2026 | Taux de conformité quotidienne des banques >95% | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|--|---------------------------------|---------------|---|---------------|
| Adopter un protocole commun de transmission des données pour les opérations de change et les positions nettes, et lancer un audit pilote sur 3 banques au second semestre 2026 | Harmonisation et fiabilité des données de change transmises | BRB | Juin 2026 | Nombre de banques auditées sur le protocole | |
| Constituer un fonds de stabilisation des changes doté d'au moins 10 millions USD pour permettre à la BRB d'intervenir en cas de volatilité excessive du taux de change. | Réserve stratégique mobilisable en cas de crise de change constitué | BRB | Décembre 2025 | Montant disponible dans le fonds (>=10M USD) | |
| Concevoir un mécanisme d'allocation hebdomadaire de devises via adjudications compétitives avec publication du calendrier trimestriel et des montants indicatifs. | Distribution prévisible et efficace des devises | BRB | Avril 2026 | Calendrier et montants publiés chaque trimestre | |
| Mettre en place une ligne de swap BRB-banques commerciales à court terme (7-30 jours), plafonnée à 5 % de leurs dépôts en devises, pour couvrir les déficits temporaires de liquidité. | Renforcement de la liquidité à court terme en devise | BRB, Banques commerciales | Novembre 2025 | Volume moyen des swaps utilisés/mois | |
| Convenir d'un plan bilatéral de réduction des positions nettes courtes des 3 plus grandes banques en devises, avec des cibles mensuelles. | Réduction des risques systémiques liés aux déséquilibres de positions nettes | BRB, grandes banques concernées | Février 2026 | Rapport mensuel sur les progrès de réduction | |
| Introduire une réglementation temporaire de "garde-fou" exigeant notification préalable pour toute sortie de capitaux supérieurs à 500 000 USD, avec rapport trimestriel consolidé au ministère des Finances. | Prévention des sorties massives de capitaux | MFBEN, BRB | Décembre 2025 | Pourcentage des flux sortants notifiés et validés | |
| Annoncer officiellement la nature juridique et les limites des lettres de confort émises par | Encadrement légal clair des garanties | BRB | Décembre 2025 | Circulaire publiée au | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|--|-------------|-------------------|--|---------------|
| la BRB, à travers une circulaire de régulation envoyée aux Banques Commerciales et publiée dans le Bulletin Officiel. | implicites données par la BRB | | | Bulletin Officiel | |
| Mettre en place une stratégie de resserrement monétaire gradué en 2025-2026 avec un objectif clair : réduire l'expansion monétaire de 5 % par trimestre sans excéder une inflation de +1,5 point par trimestre. | Maîtrise de l'inflation dans un contexte de libéralisation du taux de change | BRB | Dès décembre 2025 | Variation trimestrielle de la masse monétaire | |
| Concevoir et tester avant octobre 2025 un mécanisme de subvention digitale ciblée (via mobile money ou cartes) pour les engrais et le transport pour 100 000 ménages vulnérables dans 5 provinces pilotes. | Protection des ménages vulnérables contre les effets du changement de régime de subvention | MF BEN, BRB | Septembre 2025 | Nombre de bénéficiaires atteints et pourcentage distribution | |
| Développer, tester et rendre opérationnelle une plateforme électronique centralisée et sécurisée de gestion et de contrôle des opérations en devises, intégrant la déclaration quotidienne des opérations de change par les banques commerciales, le suivi en temps réel des positions nettes de change, ainsi que la génération automatisée de rapports pour la BRB. | Pilotage efficace du marché des devises via une infrastructure digitale intégrée | BRB | Novembre 2025 | Plateforme en ligne active et taux d'utilisation | |
| Opérationnaliser un Fonds de Garantie Partiel des Crédits (FGPC) géré ou supervisé par la Banque Centrale pour couvrir jusqu'à 50 % des pertes sur les prêts aux "secteurs prioritaires de diversification" | Croissance des secteurs porteurs de devises | BRB | Juin 2027 | Nombre de banques commerciales ayant signé une convention de partenariat | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|--|-------------|-----------|---|---------------|
| | | | | at avec le FGPC | |
| Créer une Ligne de Financement des Exportations de Produits Manufacturés (Pre-shipment & Post-shipment financing) à taux concessionnel | allègement de la trésorerie des exportateurs | BRB | Juin 2027 | Montant total de la ligne de financement mis à disposition des banques commerciales | |

V. RÉFORMES STRUCTURELLES, DE GOUVERNANCE ET D'INCLUSION SOCIALE

Mines et Industries

| | | | | | |
|---|--|-------------------------------|---------------|--|--|
| Créer un Comptoir National d'Achat et d'Exportation (en synergie avec la Banque Centrale) centralisant les flux des petits producteurs pour éliminer les circuits de contrebande. | Accroissement de la production formelle de l'industrie minière | OBM | Decembre 2026 | Taux d'accroissement de la production par catégorie minière | |
| Mettre en place de Zones Économiques Spéciales (ZES) Minières offrant des incitations fiscales et douanières pour toute installation d'unités de raffinage (Or) ou de fonderies (Cassitérite, Wolframite) | L'attraction d'investissements directs étrangers | Ministère en charge des Mines | Decembre 2026 | Nombre d'unités de raffinage ou de fonderies construites et ayant obtenu leur permis d'exploitation. | |
| Accroître de 93% la production minière totale en portant les volumes exportés d'or (+58%), de minerais mixtes (+103,4%), de cassitérite (+175,2%) et de | Accroissement de la production de l'industrie minière | OBM | Décembre 2027 | Taux d'accroissement de la production | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|--|-------------------------------|---------------|--|---------------|
| wolframite (+38,1%) par rapport à 2023. | | | | | |
| Adopter une loi sur le contenu local sur la production minière | Améliorer la participation du secteur privé national au secteur minier | OBM | 2026 | Loi adoptée et promulguée | |
| Établir une réglementation alignant les prix d'achat par l'État et entreprises publiques | Limiter les distorsions du marché et la contrebande | OBM | 2026 | Réglementation adoptée, évolution des Prix de marché | |
| Créer un guichet unique minier pour l'octroi des licences | Simplifier les procédures et renforcer la transparence | OBM | 2026 | Guichet unique opérationnel, délai moyen d'octroi des licences | |
| Lancer une cartographie géologique couvrant $\geq 80\%$ du territoire et créer une base de données accessible | Accélérer les investissements et informer les investisseurs | OBM | 2025-2027 | Pourcentage de territoire cartographié, base de données accessible | |
| Former les cadres en exploitation, négociation, et accorder des bourses en géologie/mines | Renforcer le capital humain national | MENRS | 2025-2026 | Nombre de cadres formés et bourses octroyées | |
| Instituer un cadre légal et fiscal spécifique garantissant une exonération dégressive des droits de douane sur les équipements de pointe et un impôt sur les sociétés réduit | abaissement du seuil de rentabilité pour les fonderies et raffineries | Ministère en charge des Mines | Decembre 2026 | Valeur totale des équipements technologiques | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|--|-------------------------|-----------|--------------------------------------|---------------|
| pour toute unité de transformation (raffinage d'or, fonderie de cassitérite/wolframite) installée dans les ZES minières. | | | | installés dans la zone | |
| Déployer un Guichet Unique Électronique des Mines (GUEM) centralisant toutes les redevances, taxes et permis de sortie sur une interface numérique unique. | Réduction du temps moyen de traitement d'un dossier d'exportation de 15 jours à 48 heures. | | | | |
| Équiper les 5 principaux points de sortie transfrontaliers de scanners à rayons X haute précision et de spectromètres de masse portatifs pour identifier instantanément la pureté des minerais | Augmentation du volume des minerais déclarés | | | Volume des minerais déclarés (en kg) | |
| Généraliser l'usage de scellés intelligents avec QR Codes sécurisés sur chaque sac de minerai, du site d'extraction jusqu'au point d'exportation | 100 % de conformité aux standards internationaux | | | Taux de conformité (en pourcentage) | |
| Créer un système de collecte automatique des redevances connecté à l'EBMS (<i>Electronic Billing Management System</i>) | Augmentation des recettes de redevances | | | | |
| Réforme du Secteur Numérique | | | | | |
| Analyser le modèle de gestion des fournisseurs d'internet | Définir le positionnement stratégique des fournisseurs dans la chaîne de valeur | Ministère des TIC, ARCT | Juin 2026 | Rapport d'analyse proposé et validé | |
| Mettre en place un système de monitoring en temps réel de la qualité de la large bande avec publication mensuelle d'un "Baromètre de Performance" par opérateur. | | Ministère des TIC, ARCT | Juin 2027 | | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|---|-------------------------------|----------|---|---------------|
| Promulguer une réglementation imposant le partage des infrastructures passives (pylônes, conduites souterraines) entre tous les opérateurs à des tarifs régulés. | | Ministère des TIC, ARCT | Dec 2026 | | |
| Renforcer la résilience du réseau (éliminer points de défaillance uniques) et réduire coûts des services | Garantir la continuité et la durabilité des services télécoms | Ministère des TIC, Opérateurs | 2026 | Nombre de pannes réduites, coûts opérationnels diminués | |
| | | | | | |
| Mettre en place un système de monitoring en temps réel de la qualité de la large bande avec publication mensuelle d'un "Baromètre de Performance" par opérateur. | | | | | |
| Promulguer une réglementation imposant le partage des infrastructures passives (pylônes, conduites souterraines) entre tous les opérateurs à des tarifs régulés. | | | | | |
| Abroger le monopole sur la passerelle unique et octroyer des licences de "Fournisseur de Transit International" aux opérateurs majeurs et aux nouveaux entrants. | | | | | |
| Opérationnaliser la Loi n°1/22 portant Code des communications électroniques et postales (août 2024) | cadre juridique prévisible et crédible | | | | |
| Adopter des actes juridiques et réglementaires relatifs à la protection des données, à la cybersécurité, aux transactions | | | | | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|---|---|---------------|--|---------------|
| électroniques et à l'identification numérique. | | | | | |
| Mettre en place les éléments fondamentaux et réutilisables de l'e-gouvernement et des services numériques : cadre d'interopérabilité, architecture d'entreprise gouvernementale et plateforme de partage de données | | | | | |
| Opérationnaliser la Loi n°1/22 portant Code des communications électroniques et postales (août 2024) | | Ministère des TIC, Parlement | 2026 | Actes réglementaires adoptés | |
| Adopter des actes juridiques et réglementaires sur protection des données, cybersécurité, transactions électroniques, identification numérique | Protéger les données personnelles et renforcer la confiance numérique | Ministère des TIC, Arcep, Assemblée nationale | 2026 | Textes adoptés et déployés | |
| Mettre en place le cadre d'interopérabilité, architecture d'entreprise gouvernementale, plateforme de partage de données | Optimiser la numérisation des services publics | Ministère des TIC, Ministères sectoriels | 2026 | Fonctionnalité de la plateforme, nombre de données échangées | |
| Reformes du secteur du tourisme | | | | | |
| Organiser les États Généraux du Tourisme | Une feuille de route stratégique et consensuelle | Ministère du Tourisme | Décembre 2026 | Rapport final et d'un plan d'action opérationnel | |
| Renforcer les capacités des agents d'accueil aux frontières, aéroports et sites touristiques | maîtrise des standards d'accueil | Ministère du Tourisme | Décembre 2026 | Nombre d'agents formés, taux de | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|--|--|-----------|---|---------------|
| | | | | satisfaction | |
| Réduire les taxes et redevances aéroportuaires | Améliorer l'accessibilité du pays et accroître les flux touristiques | Ministère du Tourisme | 2025 | Baisse des taxes, ouverture de nouvelles liaisons | |
| Négocier l'ouverture de liaisons aériennes directes | diversification des marchés sources des touristes | Ministère du Tourisme | Dec 2027 | Nombre de "Business Cases", ou Nombre de protocoles d'accord | |
| Accélérer le processus d'adhésion au visa touristique de l'EAC | mise à jour technique des systèmes d'immigration | Ministère des Affaires Étrangères, Ministère du Tourisme | Dec 2027 | Interopérabilité du système e-Visa | |
| Rapatrifier la gestion des sites touristiques de l'OBPE vers le ministère/autorité en charge du tourisme | gestion commerciale et proactive des sites touristiques | Ministère du Tourisme | 2026 | décret portant transfert de la gestion des sites de l'OBPE vers le Ministère /Autorité adopté | |
| Aménager et promouvoir les sites touristiques en recourant à des partenariats public-privé (PPP) | professionnalisation de la gestion des sites touristiques | Ministère du Tourisme, Investiss | Déc. 2027 | Nombre de contrats de concessio | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|--|--|---------------|---|---------------|
| | | eurs privés | | n et opérationnels | |
| Mettre à jour la stratégie nationale sur le développement du tourisme et l'aligner à la Vision 2040/2060 | passage à un tourisme à haute valeur ajoutée | Ministère des Ressources Minières, Energétique, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme | Déc. 2027 | Taux de convergence des objectifs du secteur avec les indicateurs clés de la Vision 2040/2060 | |
| <i>Secteur agropastoral et sécurité Alimentaire</i> | | | | | |
| Augmenter de 13% la production des céréales (+ 118 388 t), dont 38 501 t de blé produits localement ou contractualisés avec des agro-industriels. | Amélioration de la sécurité alimentaire | MINEA GRIE | Décembre 2026 | Pourcentage d'augmentation de la production | |
| Mettre en place des contrats d'achat garanti, via les bons numériques | | | | | |
| Investir dans irrigation (barrages, pompes), mécanisation (tracteurs partagés) | | | | | |
| Renforcer la vulgarisation (extension numérique, conseillers formés), développer assurances climatiques | | | | | |
| Encourager la transformation agroalimentaire (moulins, minoteries, sucreries artisanales) | | | | | |
| Améliorer les routes rurales, les centres de stockage | | | | | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|------------------|-------------|----------|------------|---------------|
| Digitaliser le système de distribution (e-vouchers, registres numériques des bénéficiaires) | | | | | |
| Créer un guichet unique agricole numérique pour enregistrement, subventions et données | | | | | |
| Mettre en place un fonds de garantie agricole | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le système de prévention et de contrôle des maladies de cultures et des animaux - Multiplier les campagnes de vaccination | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Former les éleveurs sur les techniques modernes d'élevage. - Promouvoir des abris adaptés : clapiers, poulaillers, porcherie | | | | | |
| Maintenir et sécuriser les niveaux actuels de production avec une croissance annuelle de 0,20 %. | | | | | |
| Créer un <i>Specialty Products Revitalization Fund</i> financé par taxes sectorielles, contributions bailleurs, crédits carbone | | | | | |
| Lancer un programme de zones de productivité : replantation, distribution de semences/races améliorées, services de vulgarisation intégrés avec ISABU | | | | | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|--|-------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| Déployer un programme de développement de coopératives intelligentes (<i>smart cooperatives</i>) avec formation, digitalisation et accès direct aux marchés | | | | | |
| Réaliser des études de commercialisation, créer une base de données d'acheteurs, organiser des événements annuels de promotion (coffee excellence events) | | | | | |
| Créer un programme spécifique de financement (crédits, subventions, garanties) ; faciliter l'accès au FX pour intrants stratégiques | | | | | |
| Mettre en place un système digitalisé de suivi et de statistiques (transactions, financement, traçabilité) | | | | | |
| Cartographier zones optimales (altitude, sols, climat), introduire alternatives agricoles dans zones non adaptées, lancer les programmes de reforestation/carbone | | | | | |
| <i>Infrastructures & Investissement Privé</i> | | | | | |
| Créer un Guichet unique numérique : traiter 90% des démarches en ≤ 10 j ; plateforme opérationnelle et interopérable. | Simplification des démarches administratives | ADB | Décembre 2026 | Nombre de jours | |
| Créer un Fonds de garantie PME : 50M USD de capital, faisant passer la part PME dans les prêts bancaires de 10% à 20%. | Amélioration de l'accès au financement des PME | MCTIT | Décembre 2026 | Part de prêts accordés aux PME | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|--|-------------|---------------|-------------------------------|---------------|
| | | | | dans le total | |
| Opérationnaliser les ZES de Gitega, Ngozi, Gatumba : 100% opérationnelles avec \geq 20 MW renouvelables chacune et connexion logistique sécurisée. | Renforcement de l'appui à l'investissement privé | MCTIT | Décembre 2027 | Nombre de ZES opérationnelles | |
| Intégrer au système d'enregistrement en ligne une solution de paiement Électronique des frais afférents ; | | | | | |
| Interfacer SIGTAS et EASYBUSINESS pour Automatiser la transmission des données d'enregistrement | | | | | |
| Promouvoir capital-risque, microcrédit, et développer le capital- investissement via la bourse | | | | | |
| Signer un accord de partenariat public-privé (PPP) avec les sociétés privées pour accélérer la réhabilitation du réseau de distribution | | | | | |
| Moderniser le droit commercial, élaborer les textes d'application de la loi sur l'insolvabilité et rendre opérationnel les procédures de concordat judiciaire et faillite | | | | | |
| Renforcer et moderniser les tribunaux commerciaux | | | | | |
| Remettre en place le Comité Décisionnel des réformes pour l'amélioration du climat des affaires | | | | | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|----------------------------------|----------------|---------------|--------------|---------------|
| Renforcer les programmes de formation et financement dédiés à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes | | | | | |
| Former les PME (via associations professionnelles) à la commande publique : procédures, structuration des offres, exigences techniques ; | | | | | |
| Mettre en place un programme de certification, formation et labellisation des PME burundaises dans les secteurs clés (construction, transport, services miniers, etc.) | | | | | |
| Élaborer une stratégie nationale de contenu local pour les secteurs minier, infrastructure et énergie, incluant des quotas de participation locale et des incitations fiscales ciblées ; Exiger un quota de contenu local dans les grands projets PPP ; accompagner les PME à se structurer pour y participer | | | | | |
| Créer un portail numérique (en français, anglais, kirundi) centralisant les opportunités de marchés publics et privés | | | | | |
| Multiplier les discussions concernant le cadre du DPP. Institutionnaliser et renforcer la plateforme dédiée, avec gouvernance claire, participation inclusive et mécanismes de suivi | | | | | |
| Définir et adopter un plan de renforcement des capacités de l'ARCP | | | | | |
| Augmenter la capacité électrique de 50 MW | Réduction du déficit énergétique | REGIDE SO/Min. | Décembre 2026 | Nombre de MW | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|---|--|-------------------------|---------------|--|---------------|
| hydro/solaire pour atteindre 200 MW installés. | | Energie et Mines | | produits/installés | |
| Porter à 30% la longueur du réseau routier national bitumé (15% actuellement) | Maitrise des coûts logistiques à 10% de la valeur export | MIELS | Décembre 2027 | Pourcentage du réseau routier national bitumé | |
| Étendre la Fibre optique pour couvrir 70% des chefs-lieux + réseau satellitaire pour 100% des zones blanches | Amélioration de la connectivité | MICTIM | Décembre 2027 | Nombre de chefs-lieux connectés | |
| Augmenter le taux de pénétration d'utilisation d'internet à 30% de la population. | Amélioration de la connectivité | MICTIM | Décembre 2027 | Taux de pénétration de l'internet | |
| <i>Gouvernance et Finances Publiques</i> | | | | | |
| Instaurer des contrats de performance entre l'État et les dirigeants des entreprises publiques | | Cour des Comptes et IGE | Juillet 2026 | Nombre de rapports produits et publiés dans les délais | |
| Réaliser un audit technique et financier suivi d'un plan de restructuration et de modernisation des équipements | | INSBU | Juillet 2026 | Fréquence d'actualisation des bases du SSN | |
| Implémenter une stratégie nationale de bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption | | | | | |
| Mettre en place un système numérique de facturation et de paiement interinstitutionnel | | MF BEN | Juillet 2026 | Loi-cadre adopté et promulguée | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|---|--------------|--------------|--|---------------|
| Mettre en place un mécanisme d'introduire en bourse les grandes entreprises publiques (SOSUMO, OTB, COGERCO, ONATEL, etc.), afin de lever des capitaux privés et d'améliorer la gouvernance. | | MF BEN | Juillet 2026 | Pourcentage de projets suivis au total | |
| Exiger les entreprises publiques cotées et non cotées la publication de leurs états financiers selon les normes internationales | | MF BEN | Juillet 2026 | Fréquence d'actualisation du registre | |
| Publier les rapports d'audit de la Cours des Comptes | | Min. Justice | Juillet 2026 | Stratégie adoptée et publiée | |
| Mettre à jour et opérationnaliser la loi sur la prévention et la répression de la corruption et des infractions connexes | | | | | |
| Adopter une loi sur la déclaration obligatoire de patrimoine pour les hauts responsables publics, assortie de sanctions en cas de non-conformité | | | | | |
| Renforcer le mandat, les capacités et l'indépendance de l'autorité nationale anticorruption | | | | | |
| Secteur Pétrolier et Energie | | | | | |
| Mettre en place une plateforme digitale de suivi pétrolier : tracer toutes les cargaisons et stocks de carburant. | Amélioration de la transparence dans l'approvisionnement et dans la gestion du stock du carburant | SOPEBU | Janvier 2026 | Part des cargaisons de carburant contrôlées (quantité et qualité) à l'entrée | |

| Action prioritaire | Résultat attendu | Responsable | Echéance | Indicateur | Budget estimé |
|--|--|---|-----------|---|---------------|
| | | | | sur le territoire | |
| Réduire de 50 % les subventions générales sur le carburant et réorienter l'appui vers les secteurs clés, notamment le transport public et l'agriculture. | Réduction des dépenses fiscales tout en assurant la protection des secteurs stratégiques | MF BEN | Juin 2027 | Pourcentage de subventions du carburant | |
| Augmenter la capacité de stockage stratégique pour couvrir au moins 45 jours d'importation. | Augmentation de la résilience face aux ruptures | SOPEBU | Juin 2027 | Capacité de stockage disponible | |
| Ouvrir le secteur pétrolier aux nouveaux importateurs privés | Améliorer la concurrence | Ministère du Commerce et de l'Industrie | Juin 2026 | Nombre d'importateurs privés | |
| <i>Lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme & stabilité financière</i> | | | | | |
| | | | | | |
| Renforcer les capacités de la CNRF | Amélioration de l'efficacité du contrôle et de la régulation des flux financiers | CNRF | Juin 2026 | Nombre de cadres renforcés | |
| Former toutes les institutions financières (IF) à la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), et faire certifier les programmes de formation. | Harmonisation des pratiques de vigilance dans l'ensemble du secteur financier | CNRF & BRB | Juin 2026 | Nombre de formations reçues | |
| Réaliser des audits externes indépendants sur la conformité LBC/FT de toutes les banques chaque année | Amélioration continue des dispositifs internes de conformité des banques | CNRF & BRB | Juin 2026 | Rapports d'audit chaque année | |